

Communauté de communes Rives de Saône
Direction Aménagement du Territoire

BILAN MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL 2020-2026

Analyse des données territoriales, point sur
l'avancement des actions et perspectives

P
lan
Climat
Air Énergie
Territorial

ACCOMPAGNÉ PAR LE SICECO,
TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR

Septembre 2024

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Suivi des objectifs territoriaux.....	4
Consommation d'énergie.....	4
Gaz à Effet de Serre (GES).....	7
Production d'énergie renouvelable	9
Pollution de l'air	11
3. Avancement des actions.....	13
Bilan général	13
AXE 1 : HABITER ET SE LOGER EN UTILISANT MOINS D'ÉNERGIES FOSSILES	17
Objectif 1.1 : Maîtriser la demande énergétique de l'habitat	17
Objectif 1.2 : Encourager les EnR dans l'habitat.....	22
Objectif 1.3 : Urbaniser durablement.....	25
AXE 1 : SYNTHÈSE PAR OBJECTIF.....	27
AXE 2 : SE DÉPLACER/TRANSPORTER DES MARCHANDISES EN POLLUANT MOINS	29
Objectif 2.1 : Réduire les besoins de déplacements motorisés des personnes.....	29
Objectif 2.2 : Développer une mobilité de personnes décarbonnée	31
Objectif 2.3 : Transporter les marchandises en polluant moins.....	38
AXE 2 : SYNTHÈSE PAR OBJECTIF.....	41
AXE 3 : CONSOMMER EN ÉCONOMISANT LES RESSOURCES	43
Objectif 3.1 : Consommer mieux, plus local	43
Objectif 3.2 : Réduire et valoriser les déchets ménagers	49
AXE 3 : SYNTHÈSE PAR OBJECTIF.....	54
AXE 4 : TRAVAILLER ET PRODUIRE PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT	56
Objectif 4.1 : Accompagner la transition agricole.....	56
Objectif 4.2 : Développer la filière forestière.....	62
Objectif 4.3 : Promouvoir et encourager l'exemplarité des entreprises privées.....	65
Objectif 4.4 : Produire et distribuer de l'énergie propre.....	69
AXE 4 : SYNTHÈSE PAR OBJECTIF.....	76
AXE 5 : S'ENGAGER VERS L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ.....	80
Objectif 5.1 : Réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine	80
Objectif 5.2 : Agir pour une mobilité propre	85
Objectif 5.3 : Mieux consommer pour limiter la production de déchets.....	89
Objectif 5.4 : Sensibiliser et animer le PCAET	92
AXE 5 : SYNTHÈSE PAR OBJECTIF.....	97
4. Planning prévisionnel sur 2024-2026	100

1. Contexte

Depuis les Accords de Paris en 2015, la France s'est engagée à fortement diminuer ses émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 et ainsi éviter les lourdes conséquences d'un réchauffement à +2°C et au-delà. Cela passe par de profondes évolutions concernant l'habitat, les transports et l'économie, pour diminuer les consommations d'énergies, les activités polluantes et développer les énergies renouvelables.

Pour réaliser cette transition écologique et énergétique, de nombreux leviers d'action se situent à l'échelle locale, et les stratégies nationales doivent donc être déclinées en actions concrètes sur les territoires. Les collectivités locales sont de plus en première ligne pour affronter les conséquences concrètes du dérèglement climatique qui sont d'ores et déjà observables.

Comme l'ensemble des collectivités de plus de 20 000 habitants, et en tant que coordinatrice locale de la transition écologique, la Communauté de communes Rives de Saône est tenue d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) définissant ses objectifs et les actions correspondantes pour atténuer le dérèglement climatique, s'y adapter, ainsi que diminuer la pollution de l'air.

Le Plan Climat voté en 2020 et valable jusqu'en 2026 a défini les objectifs locaux suivant pour participer au respect des Accords de Paris à l'échelle nationale :

- **-40% d'émissions de gaz à effet de serre** entre 2014 et 2050, avec une division par 2 des émissions de CO₂ par habitant (passage de 7 tCO₂/hab à 3 tCO₂/hab). A noter qu'à l'échelle nationale l'objectif est une division par 4 entre 1990 et 2050.
- **-40% de consommations d'énergie** entre 2014 et 2050 (objectif national : -50%).
- **40% de production d'énergie renouvelable** par rapport à la consommation du territoire (objectif national : 32%)
- **Forte réduction des émissions des principaux polluants atmosphériques** d'ici 2050, conformément aux objectifs nationaux

Pour réaliser ces objectifs, la collectivité a défini plus de 40 actions et 150 sous-actions à réaliser, suivre ou soutenir sur 2020-2026. Ces actions sont regroupées en 5 axes : l'habitat, le transport, la consommation (alimentation, eau, déchets...), la production (agriculture, commerces, industrie, énergies renouvelables) et l'exemplarité de la collectivité.

Ce bilan mi-parcours permet de faire un point à la fois sur les évolutions observées à l'échelle du territoire sur les enjeux climat-air-énergie, mais aussi sur l'ensemble des actions menées par la collectivité et ses partenaires sur 2020-2024, les freins rencontrés et les perspectives pour la période 2024-2026.

2. Suivi des objectifs territoriaux

Les données territoriales présentées ci-dessous sont issues de la plateforme en ligne OPTTEER (Observation et Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale). Des publications ont lieu tous les deux ans pour les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) avec un délai de 2 à 3 ans (temps de collecte des données), et tous les ans pour la production d'énergie renouvelable avec un délai d'un an.



Les données territoriales disponibles et les objectifs du PCAET prennent uniquement en compte les **émissions de gaz à effet de serre territoriales (Scope 1 et 2)** c'est-à-dire :

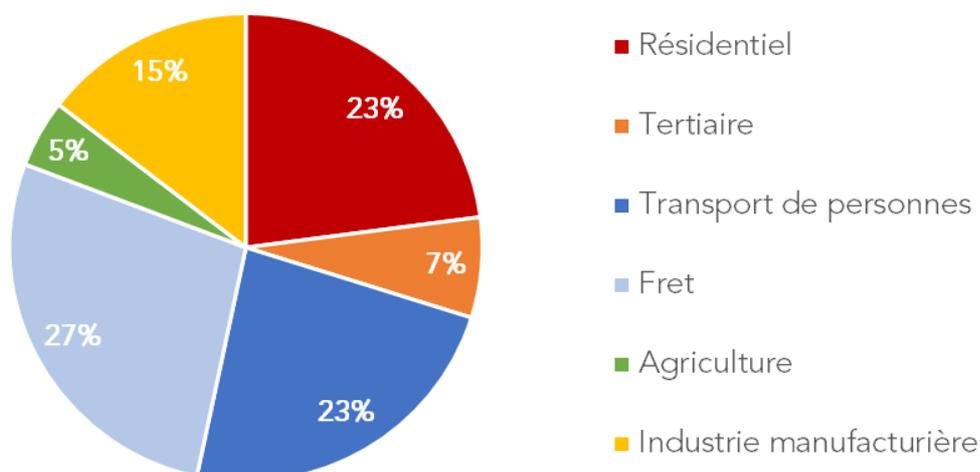
- Les émissions de gaz à effet de serre dues à la **combustion d'énergies fossiles** sur le territoire (transport interne et transit, chauffage etc.)
- Les **émissions non énergétiques** de gaz à effet de serre sur le territoire (ex. le protoxyde d'azote N₂O issu de l'usage d'engrais azotés)
- Les émissions de gaz à effet de serre due à la **production de l'électricité consommée** sur le territoire.

L'**empreinte carbone totale (Scope 3)** des habitants et acteurs publics et privés locaux, qui inclut par exemple les émissions issues de la **production des biens consommés sur le territoire mais produits en dehors** (ex. fabrication des voitures achetées par les habitants) **n'est pas considérée ici.**

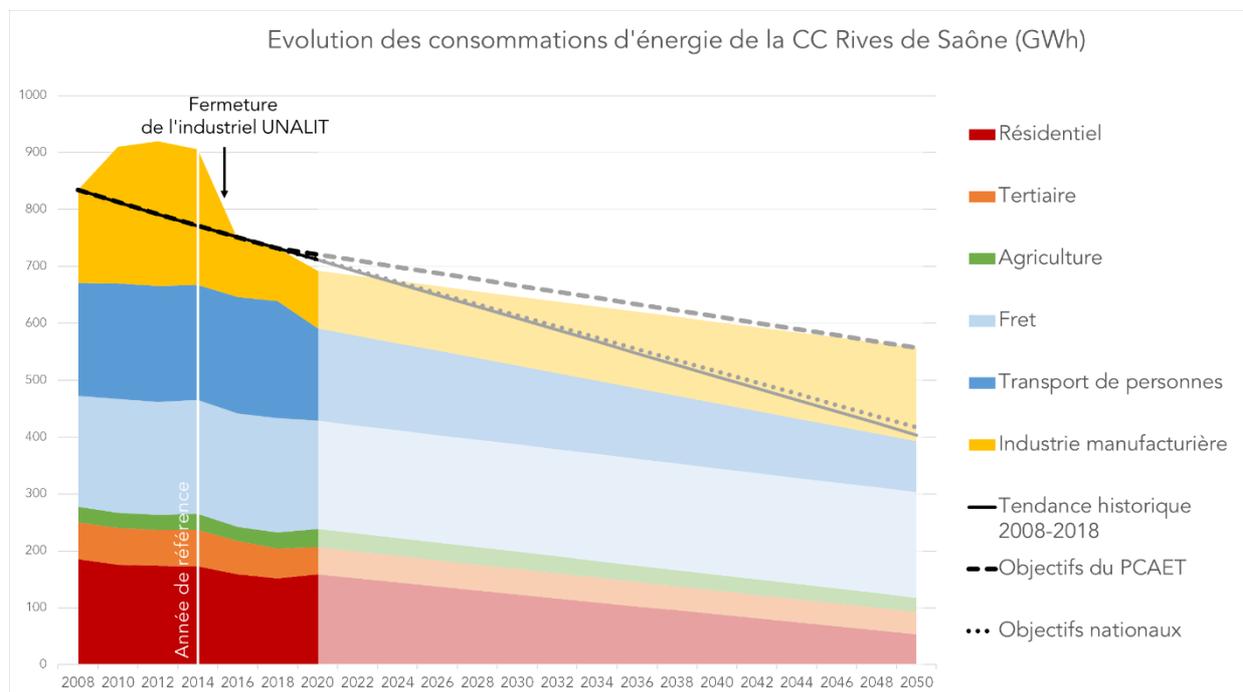
Si l'approche empreinte carbone globale permet de mieux rendre compte de l'impact réel des activités locales sur le climat, son calcul est aujourd'hui trop complexe pour être généralisé à tous les territoires. A noter qu'en général les émissions territoriales (Scope 1 et 2) représentent entre 1/2 et 1/3 du volume de l'empreinte carbone globale (Scope 3) d'un territoire.

Consommation d'énergie

Répartition des consommations d'énergie par secteur sur la CC Rives de Saône en 2020



Le premier poste de consommation d'énergie du territoire est le transport (marchandises et personnes), qui représente 50% de ses consommations en 2020, suivi du résidentiel (23%) et de l'industrie manufacturière (15%). La consommation totale s'élève à 692 GWh en 2020.



NB1 : La tendance historique a été tracée entre 2008 et 2018 pour éviter l'année 2020 qui correspond au contexte exceptionnel de la crise sanitaire.

NB2 : La consommation réelle de l'industrie en 2020 (100 GWh) est inférieure à la consommation prévue par le PCAET pour 2050 (164 GWh), ce qui explique l'augmentation des consommations de ce secteur sur la projection 2020-2050 basée sur les objectifs du PCAET.

Les objectifs de réduction de consommation du territoire sont moins ambitieux que ceux définis nationalement. Cependant, en suivant la tendance observée sur 2008-2018, le territoire semble à première vue être en bonne voie pour atteindre ses objectifs à 2050, avec un rythme de réduction de ses consommations d'énergie supérieur à celui fixé par le PCAET et proche de celui fixé par les objectifs nationaux.

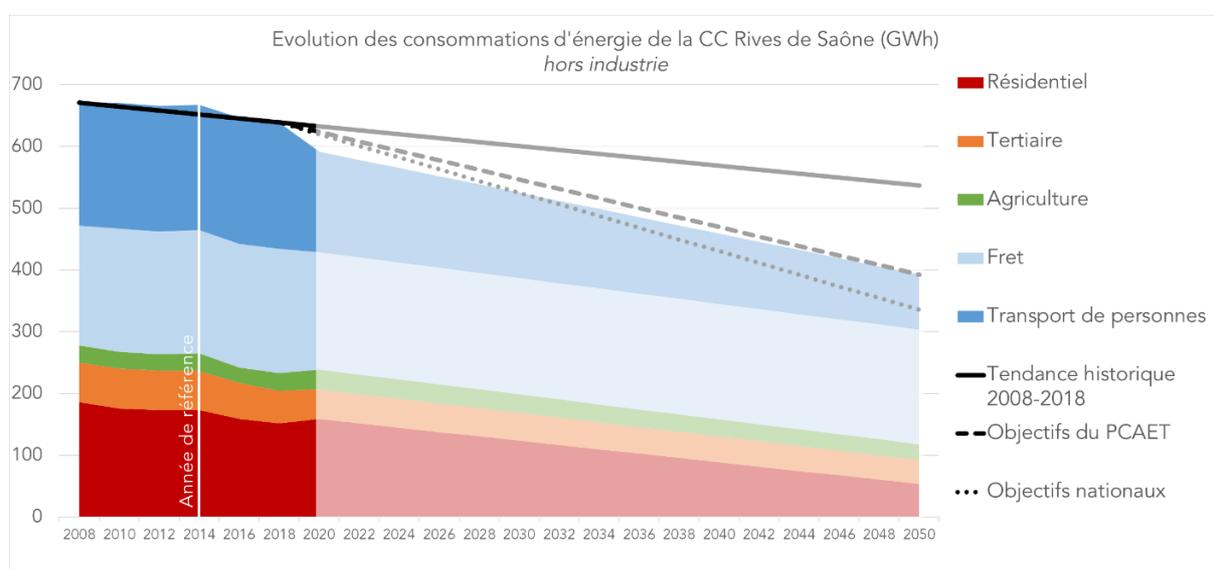
Evolution des consommations d'énergie (%)	Objectif PCAET 2014-2050	Objectif national 2008*-2050	Evolution réelle 2014**-2018
Résidentiel	-69%		-12%
Tertiaire	-39%		-17%
Transport de personnes	-56%		1%
Fret	-7%		1%
Agriculture	-12%		-1%
Industrie manufacturière	-31%		-61%
TOTAL hors industrie	-41%		-4%
TOTAL	-39%	-50%	-19%

*Les objectifs nationaux (LECTV) sont définis entre 1990 et 2050 mais les données locales ne sont disponibles qu'à partir de 2008

**Année de référence du PCAET

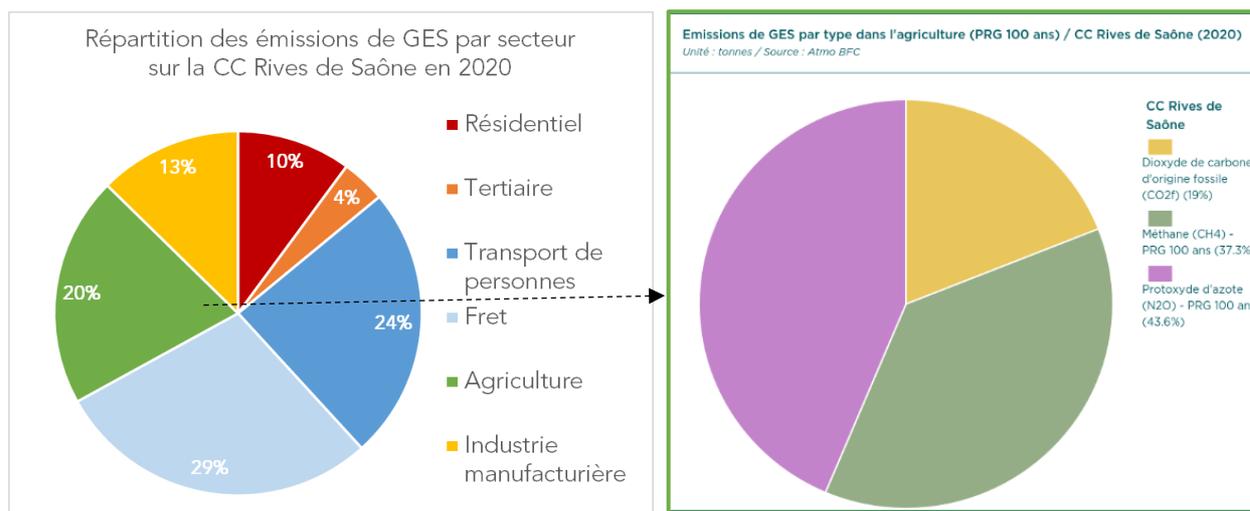
Cette diminution est principalement due à une division par deux des consommations d'énergie de l'industrie entre 2014 et 2016 qui coïncide avec la fermeture de l'industriel Unalit à Saint-Usage. Cette réduction serait donc liée à une disparition d'activité économique « exceptionnelle » et non à une amélioration des processus industriels permettant une baisse des consommations d'énergie. A l'inverse, l'ouverture de nouveaux sites industriels, par exemple par l'arrivée de nouvelles industries au Technoport de Pagny, impliquerait une hausse des consommations d'énergie à l'avenir.

Lorsque la dynamique est observée pour tous les secteurs hors industrie (cf graphe « hors industrie » suivant), il apparaît que la tendance suivie sur 2008-2018 ne permet pas d'atteindre les objectifs à 2050 du PCAET (-20% au lieu de -43%). En effet, les consommations d'énergie des secteurs hors industrie n'ont connu qu'une légère diminution -4% entre 2014 et 2018.



Il faut souligner que pour l'année 2020, la collectivité présente des consommations d'énergie plus importantes que ce qui est attendu pour atteindre les objectifs du PCAET à 2050, avec une forte baisse essentiellement portée par le transport de personnes (-11% entre 2018 et 2020). Cette baisse étant due au contexte exceptionnel de la crise sanitaire, il est attendu que les consommations de 2022 prochainement publiées témoignent d'un retour sur la trajectoire observée sur 2008-2018.

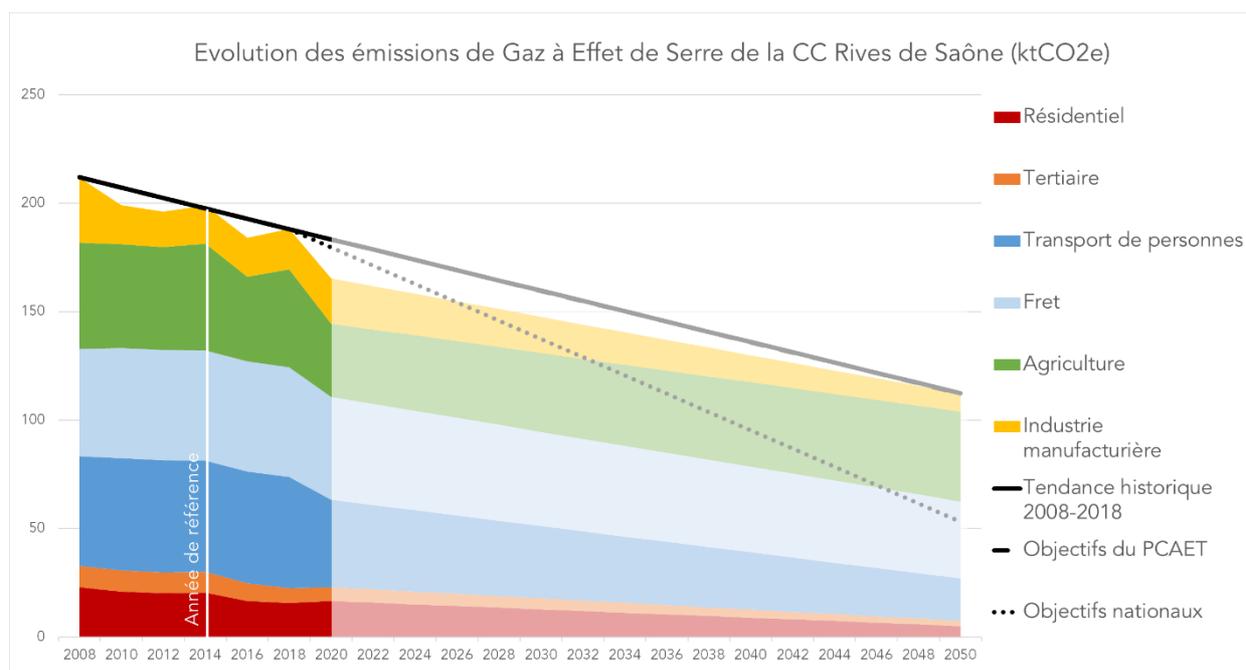
Gaz à Effet de Serre (GES)



Les transports représentent également le 1^{er} poste d'émissions de GES du territoire en 2020 (53%). Cependant, si l'agriculture était le plus petit poste en termes de consommation d'énergie, il s'agit du 2^e (20%) en termes de GES, cela étant dû à ses émissions non énergétiques :

- le méthane (CH₄) principalement issu de l'élevage, qui représente 37% des émissions de l'agriculture, avec 38 exploitations en polyculture élevage et 5 en bovins viande (Recensement Agricole 2020) ;
- le protoxyde d'azote (N₂O) principalement issu de l'usage d'engrais azotés (44%), avec 101 exploitations en grande culture (RA 2020).

L'industrie manufacturière (13%) et le résidentiel (10%) et dans une moindre mesure le tertiaire (4%) contribuent ensuite aux émissions de GES du territoire qui atteignent au total 165 ktCO_{2e} en 2020.



NB1 : La tendance historique a été tracée entre 2008 et 2018 pour éviter l'année 2020 qui correspond au contexte exceptionnel de la crise sanitaire.

NB2 : Les émissions réelles de l'agriculture en 2020 (33,8 ktCO₂e) sont inférieures à l'objectif PCAET pour 2050 (41 ktCO₂e), ce qui explique l'augmentation des émissions de ce secteur sur la projection 2020-2050 basée sur les objectifs du PCAET.

Les objectifs locaux de réduction des émissions de GES fixés dans le PCAET pourraient être atteints en supposant un maintien de la tendance observée sur 2008-2018, en notant que ces objectifs sont environ 2 fois moins ambitieux que les objectifs nationaux. Les émissions de GES ont diminué de -5% entre 2014 et 2018, avec une nette diminution des émissions du résidentiel et du tertiaire (respectivement -23% et -28%), ainsi qu'une diminution de -9% pour l'agriculture, alors que les émissions des transports sont restées stables et que celles de l'industrie ont augmenté légèrement.

Evolution des émissions de GES (%)	Objectif PCAET 2014-2050	Objectif national 2008*-2050	Evolution réelle 2014**-2018
Résidentiel	-75%		-23%
Tertiaire	-75%		-28%
Transport de personnes	-62%		0%
Fret	-30%		0%
Agriculture	-16%		-9%
Industrie	-53%		6%
TOTAL	-40%	-75%	-5%

*Les objectifs nationaux (LECTV) sont définis entre 1990 et 2050 mais les données locales ne sont disponibles qu'à partir de 2008

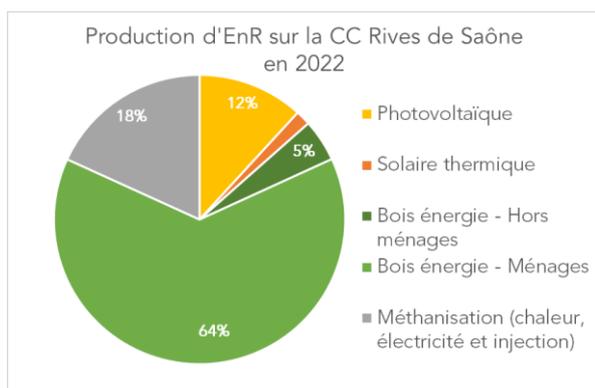
**Année de référence du PCAET

La différence entre les objectifs locaux et nationaux s'explique principalement par des objectifs de réduction locaux très limités sur deux secteurs prépondérants dans les émissions de GES : le fret, avec un objectif local de -30% (contre -62% pour le transport de personnes), et l'agriculture, avec un objectif local de -16%.

Par ailleurs, il faut noter que les consommations d'énergie de l'industriel Unalit, qui semblaient ressortir nettement dans les consommations de l'industrie sur la période sur 2008-2014, ne se traduisent pas par des émissions de GES importantes, ce qui s'expliquerait par un recours aux énergies renouvelables et plus spécifiquement au bois énergie pour les activités de l'industriel (cf données de production d'énergie dans la partie suivante).

Enfin, l'impact du COVID s'observe nettement en 2020, avec de fortes réductions dans les transports et le tertiaire, avec pour résultat des émissions de GES globales plus faibles que ce que demanderait l'inscription dans la trajectoire permettant d'atteindre les objectifs nationaux à 2050. De manière similaire aux consommations d'énergie, avec la fin de la pandémie il est attendu qu'en 2022 les émissions de GES du territoire retournent dans la trajectoire historique 2008-2018.

Production d'énergie renouvelable



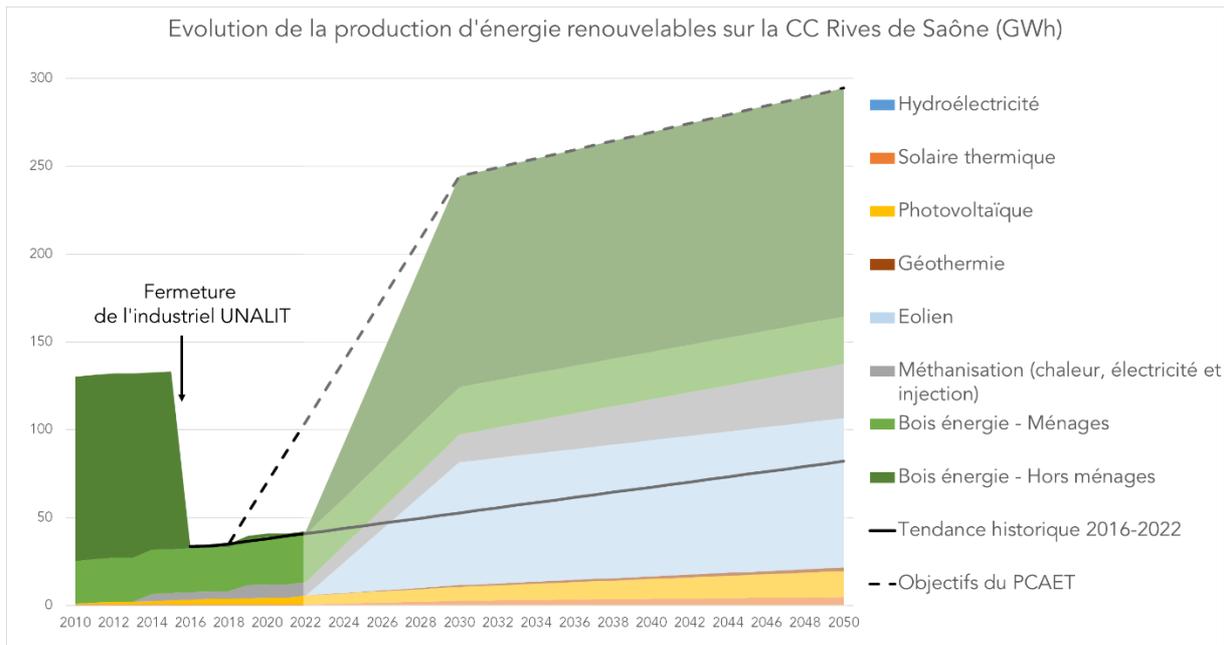
La production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire est aujourd'hui très largement issue du bois énergie (64%), puis de la méthanisation (18%) avec l'installation de l'exploitation Fèvre à Brazey-en-Plaine et enfin du solaire photovoltaïque (12%), pour un total de 42 GWh en 2022.

Les objectifs par énergie du PCAET sont les suivants, comparés à la production observée en 2022 :

Production d'énergie renouvelable (GWh)	2022	2030	2050
Eolien	0	70	85
Hydroélectricité	0*	0 (pas d'objectif)	0 (pas d'objectif)
Photovoltaïque	5	8	15
Solaire thermique	1	3	5
Bois énergie - Hors ménages	2	120	130
Bois énergie - Ménages	27	27 (pas d'objectif)	27 (pas d'objectif)
Méthanisation	8	16	31
Géothermie	0 (donnée inconnue)	1	2
TOTAL	42	244	294

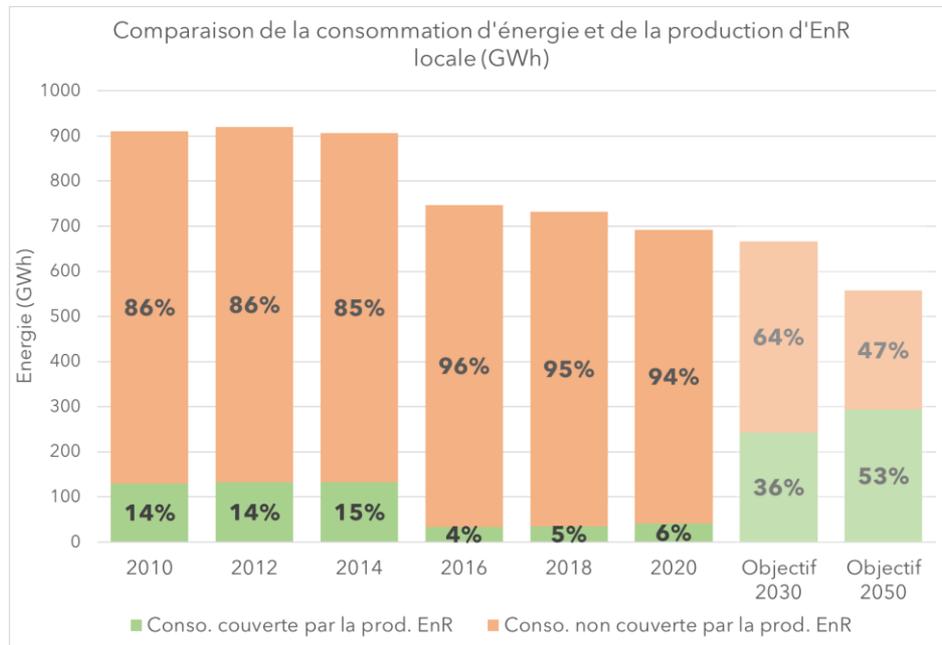
*Une petite installation hydroélectrique avec une puissance de 81 kW (production annuelle d'environ 450 kWh) est présente à Echenon mais n'apparaît pas dans les données OPTÉER.

Si la production d'énergie renouvelable sur le territoire est en augmentation continue depuis 2016 (cf graphe suivant), celle-ci poursuit un rythme beaucoup plus lent que celui prévu par le PCAET, surtout pour le bois-énergie et l'éolien. La dynamique est cependant plus proche de celle visée pour la production du solaire photovoltaïque.



Il faut également noter la baisse soudaine de la production issue du bois-énergie entre 2015 et 2016 (disparition de 105 GWh de production bois-énergie sur 133 GWh de production totale d'ENR locale), qui semble due à la fermeture du site industriel Unalit, qui recourait à cette énergie renouvelable pour ses activités.

En 2020, année pour laquelle les dernières données de consommation d'énergie sont disponibles, la production d'EnR représentait 6% de la consommation, l'objectif à 2030 étant de 36%.



En conclusion, sans forte accélération du développement de la production d'EnR, la poursuite de la tendance observée sur 2016-2022 permettrait d'atteindre environ 30% de l'objectif fixé à 2050.

Pollution de l'air

La pollution de l'air ne présente pas de fort enjeu sanitaire sur la CC Rives de Saône, mais celle-ci a défini dans le cadre de son PCAET des objectifs de réduction des émissions de polluants en conformité avec les objectifs nationaux :

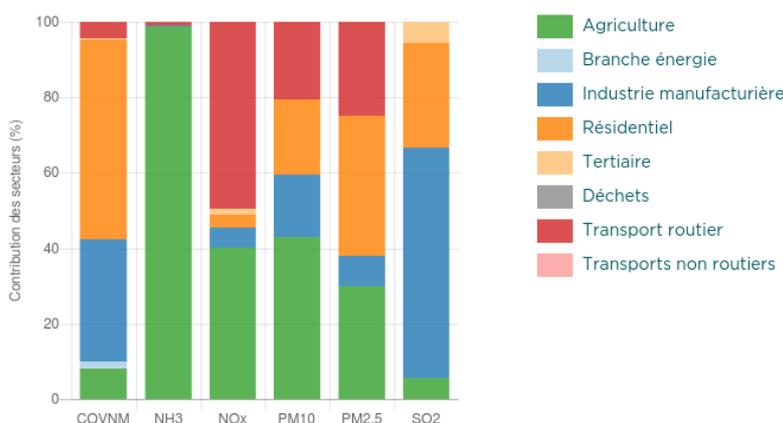
Objectif PCAET pour les polluants	2008-2026	2008-2030	2008-2050
Composés organiques volatiles COVNM	-43%	-47%	-52%
Ammoniac NH ₃	-4%	-8%	-13%
Oxydes d'azote NO _x	-50%	-60%	-69%
Particules PM10	-27%	-42%	-57%
Particules fines PM2.5	-27%	-42%	-57%
Dioxyde de soufre SO ₂	-55%	-66%	-77%

A noter que les données disponibles sur les émissions de polluants ne sont pas issues de campagnes de mesures mais d'une modélisation réalisée par Atmo BFC sur la base de données d'activité par secteur.

Les différents polluants ont des sources d'émissions différenciées par secteur : chauffage résidentiel par combustion de bois ou de produits pétroliers (COVNM, PM10, PM2.5, SO₂), lisier (NH₃ de l'agriculture), engrais azotés (NO_x de l'agriculture), moteurs diesel (NO_x des transports), travail du sol (PM10 et PM2.5 de l'agriculture), et processus industriels (COVNM, SO₂).

Emissions de polluants atmosphériques PCAET normalisées / CC Rives de Saône (2020)

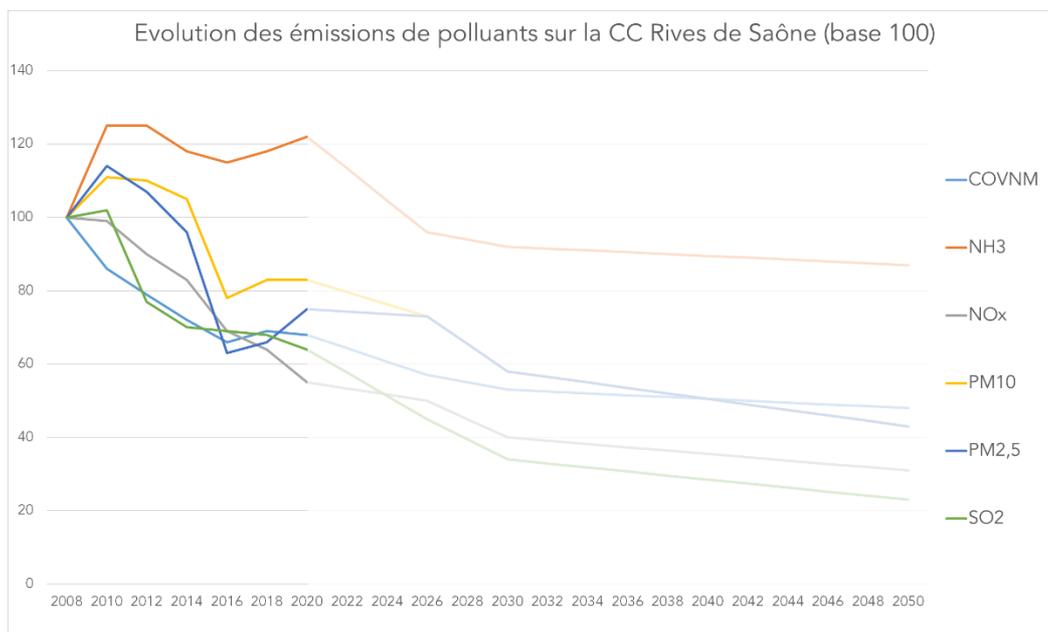
Unité : % / Source : ATMO BFC



Réalisation OPTÉER

Les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire, dessinées en base 100 par rapport à 2008 sur le graphe ci-dessous, suivent globalement la trajectoire fixée par le PCAET, sauf pour l'ammoniac NH₃ qui a connu une augmentation en 2020. Il faut cependant souligner que les émissions d'ammoniac du territoire sont globalement basses par rapport à celles de la

région Bourgogne-Franche-Comté et qu'il ne s'agit donc pas d'un polluant majeur sur le territoire.



Emissions de polluants en 2020 (base 100 par rapport à 2008)	Objectif PCAET	Donnée réelle
COVNM	71	68
NH ₃	97	122
NO _x	67	55
PM10	82	83
PM2,5	82	75
SO ₂	63	64

3. Avancement des actions

Bilan général

Pour rappel, le PCAET est découpé en 5 axes, eux-mêmes se déclinant en 16 objectifs, pour lesquels 44 grandes actions sont définies. Ces grandes actions sont déclinées en 161 sous-actions plus précises et concrètes, dont la collectivité peut être pilote, partenaire, facilitatrice ou observatrice. Pour le bilan mi-parcours, des entretiens internes et externes ont été menés pour connaître l'état d'avancement de ces sous-actions (réalisé, en cours, à venir, en attente, abandonné), les freins identifiés et les perspectives à venir. L'avancement des actions du PCAET est ainsi évalué selon la part de sous-actions en cours ou réalisées par rapport au nombre total de sous-actions définies dans le PCAET, en se basant sur la catégorisation ci-dessous.

Légende de l'évaluation des dynamiques des objectifs et actions

	Très bonne dynamique, à maintenir > 75% des sous-actions en cours ou réalisées
	Bonne dynamique, à confirmer ≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées
	Dynamique moyenne, à renforcer ≥ 25% des sous-actions en cours ou réalisées
	Dynamique faible, à relancer < 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Il faut souligner qu'il s'agit d'une évaluation des moyens mis en œuvre par la collectivité et ses partenaires (actions en cours ou réalisées sur la thématique), et non des résultats obtenus au regard des objectifs chiffrés du PCAET (ampleur de l'impact de ces actions sur la trajectoire climat-air-énergie du territoire). Par exemple, des services d'accompagnement à la rénovation énergétique, ou pour l'évolution des pratiques agricoles, peuvent être mis en place, mais cela ne garantit pas nécessairement un nombre de rénovation énergétique par an ou un nombre d'exploitations agricoles changeant leurs pratiques qui soit suffisant pour respecter les objectifs globaux du PCAET.

Dans les parties suivantes détaillant l'avancement pour chaque action du PCAET, la dynamique observée en termes de moyens mise en œuvre est mise au regard d'indicateurs chiffrés, mais les données disponibles sont en général trop limitées pour une analyse fine de l'impact des actions menées.

SYNTHÈSE DE L'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET DE LA CC RIVES DE SAÛNE

Axe	Objectif	Action	Réalisation des actions	Dynamique de l'objectif
1. HABITAT Habiter et se loger en utilisant moins d'énergies fossiles	1.1. Maîtriser la demande énergétique de l'habitat	1.1.1 Renforcer localement le Pôle Rénovation Conseil	 100%	 73%
		1.1.2 Rénover le parc de logements sociaux en créant une dynamique avec les bailleurs sociaux	 50%	
		1.1.3 Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	 60%	
	1.2 Encourager les ENR dans l'habitat	1.2.1 Déployer et améliorer la performance des systèmes de chauffage vers des modes plus vertueux	 67%	 56%
		1.2.2 Faciliter la valorisation solaire des toitures et anticiper le "Plan Solaire"	 50%	
	1.3 Urbaniser durablement	1.3.1 Penser et planifier l'urbanisation du territoire dans sa globalité en y intégrant les enjeux énergie/climat	 0%	 0%
	2. MOBILITÉ Se déplacer et transporter des marchandises en polluant moins	2.1 Réduire les besoins de déplacements motorisés des personnes	2.1.1 Structurer et développer l'offre de covoiturage	 40%
2.2 Développer une mobilité de personnes décarbonnée			2.2.1 Optimiser le réseau de transport en commun du territoire autour des centralités	 25%
2.2.2 Renforcer les modes actifs sur l'ensemble du territoire et notamment autour des pôles d'attractivité		 57%		
2.2.3 Accompagner la transition écologique du parc motorisé		 25%		
2.2.4 Former et sensibiliser à conduire mieux et à se déplacer différemment		 33%		
2.3 Transporter les marchandises en polluant moins		2.3.1 Accompagner les entreprises au changement des pratiques de déplacement	 0%	 25%
		2.3.2 Développer le fret fluvial à partir du Technoport de Pagny	 50%	

3. CONSOMMATION Consommer en économisant les ressources	3.1 Consommer mieux, plus local	3.1.1 Faciliter la structuration d'une filière alimentaire locale	 20%	 42%	
		3.1.2 Développer l'approvisionnement local de qualité de la restauration collective	 100%		
		3.1.3 Économiser et préserver la ressource en eau	 25%		
	3.2 Réduire et valoriser les déchets ménagers	3.2.1 Relancer un programme local de prévention des déchets	 75%	 55%	
		3.2.2 Favoriser le réemploi et la valorisation des déchets	 67%		
		3.2.3 Réduire les déchets fermentescibles des ménages en développant le compostage	 50%		
		3.2.4 Valoriser énergétiquement les déchets méthanisables	 0%		
	4. PRODUCTION Travailler et produire en préservant l'environnement	4.1 Accompagner la transition agricole	4.1.1 Accompagner une transition des grandes cultures vers des modes plus économes et moins émetteurs de GES	 50%	 55%
			4.1.2 Accompagner l'évolution des pratiques d'élevage et de gestion des prairies pour améliorer le bilan en termes de GES	 100%	
			4.1.3 Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	 25%	
4.2 Développer la filière forestière		4.2.1 Assurer une gestion durable des forêts en mettant en œuvre une Charte Forestière de Territoire (CFT)	 0%	 0%	
		4.2.2 Promouvoir, accompagner et structurer une filière bois	 0%		
4.3 Promouvoir et encourager l'exemplarité des entreprises privées		4.3.1 Accompagner les entreprises locales à agir sur leur propre fonctionnement	 33%	 30%	
		4.3.2 S'engager dans une gestion durable des zones d'activités et du Technoport notamment par le renouvellement durable des ZAE	 0%		
		4.3.3 Accompagner les entreprises dans le développement d'envergure des énergies renouvelables	 50%		
4.4 Produire et distribuer de l'énergie propre		4.4.1 Réaliser un Schéma de Développement des Énergies Renouvelables	 50%	 29%	
		4.4.2 Exploiter le potentiel éolien du territoire et soutenir les projets à l'étude	 0%		
		4.4.3 Explorer le potentiel géothermique sur nappe	 0%		
		4.4.4 Déployer des unités de méthanisation	 33%		
		4.4.5 Organiser le stockage de l'énergie verte	 0%		
		4.4.6 Adapter les réseaux de distribution et de transport	 100%		

5. EXEMPLARITÉ S'engager vers l'exemplarité de la collectivité	5.1 Réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics	5.1.1 Poursuivre la réduction des consommations de fonctionnement	 67%	 29%
		5.1.2 Engager la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal	 0%	
	5.2 Agir pour une mobilité propre	5.2.1 Élaborer un plan de mobilité interne à la collectivité	 33%	 43%
		5.2.2 Agir sur la flotte de véhicules	 50%	
	5.3 Mieux consommer pour limiter la production de déchets	5.3.1 Mettre en place des politiques d'achats responsables	 50%	 70%
		5.3.2 Poursuivre le programme de réduction des déchets mené par la collectivité	 83%	
	5.4 Sensibiliser et animer le PCAET	5.4.1 Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et à la transition énergétique	 60%	 43%
		5.4.2 Assurer le suivi et l'animation du PCAET de manière à informer/former les acteurs aux effets du changement climatique	 60%	
		5.4.3 Intégrer les critères d'adaptation au changement climatique dans la construction du territoire de demain	 0%	

Les meilleures dynamiques observées concernent l'habitat (rénovation et EnR), la gestion des déchets (en interne et en externe), l'accompagnement de la transition agricole (porté par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or), l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective et l'adaptation des réseaux de transport d'énergie (pilote par le SICECO).

La plupart des autres actions ont avancé partiellement mais la dynamique existante doit être renforcée : le développement des mobilités durables d'une manière générale (pour le territoire et pour les agents en interne), la préservation de la ressource en eau, l'accompagnement des entreprises privées (en partie porté par la CCI), le développement des énergies renouvelables, et la sensibilisation et l'animation du PCAET.

Enfin, les actions suivantes ont peu ou pas avancé, et ont donc besoin de moyens conséquents et d'un portage politique fort pour être relancées ou commencées : la rénovation du parc social, la planification d'un urbanisme durable, l'accompagnement des entreprises sur la mobilité, la structuration d'une filière alimentaire locale, la méthanisation des déchets, le développement d'une filière forestière, la gestion durable des zones d'activités, la production d'énergie éolienne et par géothermie ainsi que le stockage de l'énergie verte, la rénovation du patrimoine bâti et le développement d'une vision transversale autour de l'adaptation au changement climatique.

En plus de préciser les avancées réalisées pour chaque action, les freins pouvant expliquer ces dynamiques inégales et les perspectives sur 2024-2026 sont détaillés dans la partie suivante, action par action, et résumés de manière synthétique par objectif à la fin de chaque axe.

AXE 1 : HABITER ET SE LOGER EN UTILISANT MOINS D'ÉNERGIES FOSSILES

Objectif 1.1 : Maîtriser la demande énergétique de l'habitat

Action 1.1.1 : Renforcer localement le Pôle Rénovation Conseil

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Disposer d'un relais local du Pôle Rénovation Conseil	Partenaire	Pays Beaunois	En cours
Communiquer et relayer l'existence du pôle	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	En cours
Mise en œuvre d'un Service Public de l'Efficacité Energétique à l'échelle du territoire (EMI - Effilogis Maison Individuelle)	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	En cours
Lancement d'une étude pré-opérationnelle Habitat dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	Réalisé

Indicateur de suivi	2020	2021	2022	2023	2024**
Nb de conseils	267	674	417	326	41
Nb de nouveaux ménages accompagnés pour la rénovation	49	251***	85	90	106
Nb de dossiers Aide Réno' déposés (et montants)	3 (19k€)	8 (54,8k€)	12 (80,7k€)	2 (11k€)	6** (36 k€)
Budget Aide Réno' de la CC RDS	24 571€	49 511€	71 511€ +81 k€*	94 500€	0€

*en complément

** au 03/09/2024

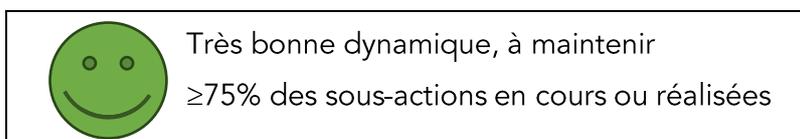
*** inclut tous les ménages déjà contactés avant 2021 et qui ont été entrés sur la nouvelle plateforme

La collectivité accueille et co-finance des permanences mensuelles du Pôle Rénovation Conseil (PRC) du Pays Beaunois qui accompagne les particuliers pour la rénovation de leur logement. La CC Rives de Saône communique régulièrement sur les aides disponibles pour les ménages via différents supports : presse, site internet, réseaux sociaux, journal de la collectivité etc.

De plus, depuis 2020 l'intercommunalité, via son Aide Réno, abonde les subventions de l'Etat pour chaque dossier validé selon les critères de l'ANAH, en ciblant les ménages très modestes

à modestes pour des rénovations globales, avec un plafonnement à 95% max de subvention. L'appoint apporté par la CC Rives de Saône pour monter jusqu'à 95% de subvention peut être le facteur de déclenchement des travaux : la collectivité témoigne en effet d'un nombre de dossiers de rénovation plus important que d'autres collectivités du Pays Beaunois ayant défini un plafond de subvention à 90%. A noter qu'en 2024 l'enveloppe Aide Réno n'a pas été reconduite dans l'attente de la consommation des enveloppes des années précédentes.

Concernant la revitalisation du territoire, 3 communes ont été lauréates du programme Petites Villes de Demain (PVD) en 2020, avec le recrutement d'une chargée de mission dédiée : Seurre, Brazey-en-Plaine et Saint-Jean-de-Losne. Le Plan Façade 2021-2024 a été étendu à la commune de Losne en 2020. Sur 2023-2025 une Opération d'Amélioration de l'Habitat est conduite par Urbanis sur les 4 centre-bourgs, en proposant un accompagnement allant du conseil technique, au montage des dossiers de subvention pour les propriétaires bailleurs et occupants, à la fois pour la rénovation énergétique et pour l'adaptation des logements au vieillissement ou à la situation de handicap des occupants.



Freins identifiés

Les projets de rénovation énergétique prennent du temps à être finalisés, avec une durée pouvant monter à plusieurs années (temps d'élaboration et de montage des projets, délai d'obtention des accords de subvention mais également pour la réalisation des travaux), et par conséquent l'enveloppe votée par la collectivité pour l'Aide Réno n'est pas entièrement consommée en fin de chaque année, même si les dossiers en cours de traitement permettraient de consommer l'ensemble du budget à terme, hors rares abandons de projet. Cette situation a mené à une pause de l'abondement de l'enveloppe Aide Réno en 2024. Cela empêche toute nouvelle communication sur l'aide par la collectivité pour éviter un surplus de demande par rapport aux financements disponibles, et risque de ralentir la bonne dynamique locale observée jusqu'alors.

Le financement du Pôle Rénovation Conseil par la Région (aujourd'hui à 80%, le reste étant partagé entre les communes) va être remplacé par un financement par l'ANAH mais à 50% uniquement, ce qui va nécessiter une recherche de nouveaux financements par le PRC.

La première année de l'OPAH présente un bilan mitigé (2 dossiers validés, 2 en cours), cela s'expliquant par le temps nécessaire à l'appropriation du dispositif par les habitants et par les communes concernées au lancement de l'opération, ainsi que par l'inadéquation des périmètres définis (pas sur l'intégralité des communes). Par ailleurs, suite aux évolutions des aides de l'Etat via le dispositif Ma Prime Rénov' en janvier 2024, il est désormais financièrement plus avantageux pour les propriétaires bailleurs de recourir à Ma Prime Rénov' qu'aux aides de l'OPAH. D'une manière générale, les fréquentes évolutions des aides nationales résultent en une faible lisibilité pour les citoyens et donc constitue un frein au déclenchement des travaux.

Perspectives

Pour maintenir la bonne dynamique observée concernant la rénovation énergétique des logements, en particulier pour les ménages les plus modestes, la réinscription d'un budget

pour budget l'Aide Réno va être soumise au vote en 2025, tout en maintenant le co-financement du PRC.

Le plan façade et l'OPAH seront également maintenus, des réunions sur l'OPAH ont pu être organisées en 2024 avec les 4 des communes concernées pour renforcer l'appropriation du dispositif, et une mise à jour du périmètre de l'OPAH est prévue pour couvrir l'intégralité des communes et ainsi faciliter la communication auprès des citoyens. La collectivité poursuit également sa veille sur les aides nationales, des évolutions futures pouvant de nouveau favoriser le recours à l'OPAH pour les propriétaires bailleurs.

Action 1.1.2 : Rénover le parc de logements sociaux en créant une dynamique avec les bailleurs sociaux

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Création d'une dynamique avec les bailleurs sociaux	Partenaire	Bailleurs, CC RDS	En cours
Engager une réflexion autour de l'installation d'EnR dans le parc social et notamment sur l'autoconsommation collective ou de l'installation de récupérateur d'eaux pluviales pour l'eau sanitaire	Partenaire	Bailleurs, CC RDS	En attente

L'opérateur de l'OPAH Urbanis est entré en contact avec les bailleurs sociaux dans les centres-bourgs en 2023, mais cela n'a pas débouché sur une forte dynamique pour le moment. Il n'y a cependant pas eu de travail spécifique sur le développement des EnR ou la récupération d'eau sur 2020-2023.



Dynamique moyenne, à renforcer
≥ 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Les bailleurs sociaux ne font pas partie du périmètre du PRC du Pays Beaunois et sont donc une cible difficile à mobiliser avec laquelle il n'existe pas de relations privilégiées pour l'instant. Par ailleurs, étant données les contraintes techniques et administratives associées au développement des EnR (autoconsommation collective) et la récupération d'eau en logement collectif, la collectivité n'est aujourd'hui pas outillée pour accompagner les bailleurs en ce sens.

Perspectives

Dans le cadre de l'OPAH, Urbanis va de nouveau entrer en contact avec les bailleurs sociaux fin 2024 pour renforcer la dynamique sur la rénovation du parc social.

Il était initialement prévu d'organiser une présentation du PCAET aux bailleurs sociaux, de définir avec les bailleurs un programme d'actions répondant aux objectifs du PCAET, et l'organisation une rencontre annuelle de suivi. Cela ne sera pas réalisé sur 2024-2026 sauf s'il est clairement identifié que cela permettrait une meilleure mobilisation des bailleurs sociaux. La chargée de mission PCAET pourra s'appuyer sur le chargé de mission PVD arrivé en septembre 2024 pour le suivi de ce sujet.

La collectivité a par ailleurs l'ambition d'étudier les possibilités de production d'EnR pour l'autoconsommation collective et la récupération d'eau sur son propre patrimoine et d'ainsi monter en compétences sur ces sujets en interne avant d'envisager une dynamique avec les bailleurs sociaux.

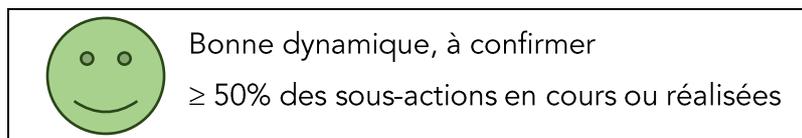
Action 1.1.3 : Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Mettre en place et piloter un réseau local de lutte contre la précarité énergétique via la plateforme de rénovation (Action 1.1.1) et les principaux acteurs sociaux du territoire	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	En cours
Elaborer un programme de communication sur les aides disponibles pour les ménages en situation de précarité énergétique	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	En cours
Repérer les familles en situation de précarité énergétique	Partenaire	Pays Beaunois, CC RDS	En cours
Monter un partenariat avec une association locale pour effectuer des visites diagnostics	Partenaire	Pays Beaunois, CC RDS	En attente
Lancement d'une étude précarité énergétique dans le cadre de la convention territoriale globale	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	En attente

Le Pôle Rénovation Conseil anime un réseau local sur la précarité énergétique en s'appuyant sur les acteurs locaux en contact des ménages modestes. Une réunion a été organisée en 2023 avec les Maisons France Service du territoire, et le PRC participera à leurs journées Portes Ouvertes à Saint-Jean-de-Losne et possiblement à Seurre en 2024 pour présenter les aides financières sur la rénovation. Le PRC s'appuie également sur les travailleurs sociaux, pour lesquels un temps d'échange sera organisé en novembre 2024. Ce réseau permet de

s'assurer que les acteurs relais peuvent repérer et rediriger efficacement les ménages en potentielle situation de précarité énergétique vers le PRC.



Freins identifiés

Il n'existe pas de base de données permettant d'identifier facilement les ménages en situation de précarité énergétique.

Concernant la communication, en plus de la communication généraliste sur la rénovation énergétique faite par le PRC et relayé par la CC Rives de Saône, le ciblage des publics les plus modestes passe par des acteurs relais et des événements car les outils de communication grand public ne sont pas adaptés à une communication ciblée sur la précarité, qui peut être stigmatisante.

Par ailleurs, les très fréquentes évolutions des dispositifs d'aides nationaux peuvent les rendre difficilement lisibles et peu sécurisants aux yeux des ménages en situation de précarité énergétique.

Enfin, la convention territoriale globale avec la Caisse des Allocations Familiales ne comprend pas d'axe sur la précarité énergétique et n'est donc pas un outil adapté à la prise en compte de cette thématique aujourd'hui.

Perspectives

Le Pôle Rénovation Conseil va maintenir ses actions de repérage et d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique en consolidant le réseau d'acteurs relai pour élargir le public touché. Après le renforcement des liens avec les Maisons France Services et les travailleurs sociaux, il prévoit pour cela de rentrer en contact avec les associations caritatives pour élargir l'audience touchée, sans pour autant envisager un partenariat avec une association pour des visites diagnostic pour le moment.

Objectif 1.2 : Encourager les EnR dans l'habitat

Action 1.2.1 : Déployer et améliorer la performance des systèmes de chauffage vers des modes plus vertueux

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Identifier les chaudières au fioul et encourager leur remplacement	Facilitateur	Pays Beaunois	En attente
Accompagner les propriétaires dans l'amélioration de la performance de leur système de chauffages	Facilitateur	Pays Beaunois	En cours
Favoriser la mutation des systèmes de chauffage vers des solutions renouvelables et localement bien implantées, en communiquant sur les performances, les économies possibles et le caractère vertueux des différents systèmes	Facilitateur	Pays Beaunois	En cours

Indicateur de suivi	2018	2020
Part du fioul domestique dans les consommations d'énergie du résidentiel	17,9%	16,7%
Part des ENR dans les consommations de chauffage du résidentiel	23,2%	22,80%
Production d'énergie issue du bois dans les ménages (GWh)	23	24

Dans le cadre des missions d'accompagnement du Pôle Rénovation Conseil, les propriétaires sont dirigés vers des systèmes de chauffage renouvelable efficaces et adaptés à leurs besoins : bois énergie, géothermie, solaire thermique, et pompe à chaleur. Il faut noter que la CC Rives de Saône est un des territoires avec le plus de recours à la géothermie dans les rénovations suivies par PRC, même si cela représente encore un nombre limité de projets. Les conditions des aides nationales pour la rénovation énergétique sont également définies de manière à pousser les énergies renouvelables ou a minima les PAC hybrides, sans soutien possible aux chaudières gaz.

	<p>Bonne dynamique, à confirmer $\geq 50\%$ des sous-actions en cours ou réalisées</p>
---	--

Freins identifiés

Au-delà de l'accompagnement des ménages avec une chaudière fioul qui contactent le PRC, un travail de repérage systématique des chaudières fioul sur le territoire ne peut pas être mené actuellement en raison des ressources humaines limitées. Il faut également noter que sans travail de prospection actif un nombre déjà important de demande d'accompagnement (avec ou sans chaudière fioul) doit être traité par le PRC. De plus, une telle prospection pourrait être perçue comme intrusive par les ménages.

Perspectives

Il est pour l'instant prévu de maintenir les accompagnements existants du PRC pour le changement des moyens de chauffage dans le cadre de la rénovation énergétique des logements, avec l'enjeu de la validation du renouvellement de l'Aide Réno à partir de 2025 pour soutenir l'aboutissement d'un maximum de projets.

Action 1.2.2 : Faciliter la valorisation solaire des toitures et anticiper le "Plan Solaire"

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Élaborer un guide, s'appuyant sur les fiches ADEME	Observateur	Pays Beaunois	Réalisé
Réaliser un cadastre solaire permettant à tous les citoyens de connaître le potentiel photovoltaïque de leur logement ou bâtiment	Pilote	CC RDS	En attente
Pour solaire thermique (ECS) : mettre en évidence le taux de retour sur investissement intéressant, le faible coût d'entretien et le bon rendement en ensoleillement diffus	Facilitateur	Pays Beaunois	En cours
Pour le solaire photovoltaïque : sensibiliser les particuliers sur l'autoconsommation	Facilitateur	Pays Beaunois	En cours
Travailler en amont avec l'ABF et le CAUE pour faciliter l'insertion des panneaux solaires au sein du bâti à proximité de sites ou monuments classés ou inscrits	Facilitateur	Pays Beaunois	En attente
Promouvoir les filières de traitement des panneaux après usage	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	En attente

Indicateur de suivi	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production des panneaux PV installés en toiture chez les particuliers (GWh)					1,68	1,66

Production de solaire thermique sur le territoire (GWh)	0,64	0,65	0,65	0,66		
---	------	------	------	------	--	--

Le PRC a créé une fiche technique sur le solaire thermique qui est partagée aux propriétaires accompagnés en mettant avant les avantages importants de cette énergie. Le PRC les conseille également sur les installations solaires photovoltaïques selon les demandes, en notant que l'autoconsommation est aujourd'hui ce qui est principalement recherché par les ménages. Des projets concrets émergent, comme une maison rénovée à Seurre avec une chaudière à granulé et un chauffe-solaire qui pourrait être visitée lors de futurs événements organisés par le PRC.

	<p>Bonne dynamique, à confirmer</p> <p>≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées</p>
---	---

Freins identifiés

Si le recours au solaire thermique est encouragé par le PRC, il ressort des dossiers suivis par le PRC que cette énergie reste moins maîtrisée techniquement que le solaire photovoltaïque par les acteurs de la rénovation énergétique : le solaire thermique est souvent absent des audits énergétiques et les professionnels compétents pour réaliser les installations sont peu nombreux.

Aucun cadastre solaire n'a été réalisé jusqu'à présent, car l'utilité réelle de l'outil vis-à-vis de son coût n'est aujourd'hui pas évident, l'impact de ce type de cadastre sur l'émergence de projets chez les habitants n'étant pas avéré.

Concernant la promotion des filières de recyclage des panneaux solaires, en l'absence d'acteur local identifié la collectivité n'apparaît pas la mieux placée pour le conseil technique aux habitants sur la fin de vie de leurs installations solaire PV, cette mission étant à priori réalisée par les installateurs.

Enfin, selon la présence de zones patrimoniales à proximité des habitations, les blocages de projets par l'ABF peuvent rester un frein important au développement du solaire en toiture.

Perspectives

Le PRC va maintenir son accompagnement sur le solaire thermique et PV. Etant donné le coût associé et l'utilité non avérée du cadastre solaire, la collectivité ne va pas s'engager dans ce projet pour le moment.

Le CAUE et le SICECO sont particulièrement moteurs pour trouver des solutions techniques convenant aux ABF pour faciliter l'intégration de panneaux photovoltaïque, comme par exemple l'installation des panneaux de couleur rouge pour s'accorder avec les toitures ou l'installation de « faux panneaux » pour donner une apparence d'uniformité tout le long d'une toiture.

La collectivité n'envisage de promotion spécifique des filières de recyclages des panneaux.

Objectif 1.3 : Urbaniser durablement

Action 1.3.1 : Penser et planifier l'urbanisation du territoire dans sa globalité en y intégrant les enjeux énergie/climat

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Promouvoir le futur guide sur l'urbanisme durable du SICECO afin de sensibiliser les élus, services de mairie en charge de l'urbanisme et maîtres d'ouvrage du territoire à l'intégration des enjeux air-énergie-climat	Pilote	CC RDS, Communes (SICECO)	En attente
PLU : faire le bilan de la prise en compte des enjeux environnementaux, notamment climat-énergie, et inclure des mécanismes d'incitation au développement des énergies renouvelables	Pilote	CC RDS, Communes	En attente
Associer le SICECO à toutes les opérations d'urbanisme	Pilote	CC RDS, Communes	A venir
Promouvoir les matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation	Pilote	CC RDS, Communes	A venir
PLU : encourager l'intégration de mesures du Plan Climat Énergie Départemental en faveur de l'environnement	Pilote	CC RDS, Communes	A venir

Il y a aujourd'hui peu de PLU sur les communes du territoire, et la CC Rives de Saône n'est pas concertée lors de leur révision, mais émet un avis sur les plans finaux.

A noter cependant qu'en plus de la définition obligatoire des Zone d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER) en 2024, les démarches d'urbanisme durable indiquées par des communes pour le bilan mi-parcours sont les suivantes :

- Saint-Jean-de Losne : création de deux micro forêts avec l'association Forestiers du monde, chemin des Calotiers, plantation d'arbres, place du Port Bernard, pour délimiter l'aire de camping-car ;
- Jallanges : Aménagement des bas-côtés des rues pour moins d'arrosage et moins de tonte ;
- Saint-Usage : implication du SICECO sur les projets communaux.

Le SICECO a publié son guide de l'urbanisme durable en 2021 et l'a diffusé aux communes et EPCI, et il participe aux démarches de PLU en faisant des recommandations. Il a également conseillé les communes dans la définition de leurs ZAER en 2024. La collectivité n'a cependant pas organisé de temps de présentation ni fait de communication spécifique auprès des communes sur le guide.

L'élaboration d'un PLUi par la collectivité n'est aujourd'hui pas souhaitée par le Conseil communautaire.



Dynamique faible, à relancer
< 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Le manque de ressources humaines en interne (changement de directrice Aménagement du Territoire, vacance du poste Petites Villes de Demain) a retardé le lancement des réflexions sur le PLUi. De plus, il y aura un fort enjeu d'appropriation de la démarche par les communes, qui ne perçoivent pas nécessairement aujourd'hui l'utilité d'élaborer un PLUi.

Perspectives

La réalisation d'un PLUi sera étudiée sur la prochaine mandature à partir de 2026 selon la validation de ce projet par le Conseil Communautaire. Le PLUi pourrait alors prendre en compte les enjeux climat-air-énergie, et devra porter une attention particulière à l'implication des communes. Un travail spécifique sur la ressource en bois locale a été relancé en 2024 (voir [Action 4.2.2](#)) et il pourrait alimenter les réflexions sur la promotion des matériaux biosourcés dans le cadre du PLUi, en visant dans un premier temps l'exemplarité des bâtiments publics.

Dans l'attente du lancement d'un PLUi, la Communauté de communes envisage d'encourager d'avantage les bonnes pratiques sur l'urbanisme durable via ses avis sur les PLU.

AXE 1 : SYNTHÈSE PAR OBJECTIF

Objectif 1.1 : Maîtriser la demande énergétique de l'habitat

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
1.1.1 Renforcer localement le Pôle Rénovation Conseil	 100%	<ul style="list-style-type: none"> Soutien PRC Aide Réno OPAH (Urbanis) Plan Façade Veille aides nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Délais dossiers + budget → pause Aide Réno PRC : évolution financement OPAH : appropriation, périmètre, évolution aides nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des actions → vote sur reprise Aide Réno en 2025 PRC : recherche financements OPAH : évolution périmètre, lien avec centres-bourgs
1.1.2 Rénover le parc de logements sociaux en créant une dynamique avec les bailleurs sociaux	 50%	<ul style="list-style-type: none"> Urbanis : 1ères prises de contact 	<ul style="list-style-type: none"> RH : hors périmètre PRC Bailleurs difficilement mobilisables Autoconso PV et récupération d'eau : technicité 	<ul style="list-style-type: none"> Urbanis : relance prises de contact fin 2024
1.1.3 Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	 60%	PRC : <ul style="list-style-type: none"> Réseau avec Maisons France Service et travailleurs sociaux Communication non ciblée 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de données disponibles Communication ciblée : risque de stigmatisation Lisibilité aides nationales 	<ul style="list-style-type: none"> PRC : Renforcement des collaborations et élargissement avec associations caritatives

Objectif 1.2 : Encourager les EnR dans l'habitat

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
1.2.1 Déployer et améliorer la performance des systèmes de chauffage vers des modes plus vertueux	 75%	<ul style="list-style-type: none"> PRC : Accompagnement EnR adapté aux besoins 	<ul style="list-style-type: none"> RH : pas de prospection sur le fioul 	<ul style="list-style-type: none"> PRC : maintien des actions Vote sur reprise Aide Réno en 2025
1.2.2 Faciliter la valorisation solaire des toitures et anticiper le "Plan Solaire"	 50%	<ul style="list-style-type: none"> PRC : Guide et accompagnement sur l'énergie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> Solaire thermique : professionnels peu formés Cadastre solaire : rapport coût/utilité Blocage ABF 	<ul style="list-style-type: none"> PRC : maintien des actions Echanges ABF/CAUE/SICECO

Objectif 1.3 : Urbaniser durablement

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
1.3.1 : Penser et planifier l'urbanisation du territoire dans sa globalité en y intégrant les enjeux énergie/climat	 0%	<ul style="list-style-type: none"> SICECO : guide de l'urbanisme durable Définition des ZAER en 2024 Aménagements dans les communes : végétalisation, implication du SICECO 	<ul style="list-style-type: none"> RH : réorganisation direction AdT Politique : peu de PLU, appropriation du projet de PLU par les communes 	<ul style="list-style-type: none"> PLUi envisagé après 2026 selon validation en Conseil Communautaire

AXE 2 : SE DÉPLACER/TRANSPORTER DES MARCHANDISES EN POLLUANT MOINS

Objectif 2.1 : Réduire les besoins de déplacements motorisés des personnes

Action 2.1.1 : Structurer et développer l'offre de covoiturage

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Développer les infrastructures de covoitages en s'appuyant sur l'enquête de mobilité	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	En cours
Communiquer autour des plateformes numériques de covoiturage existantes ou privilégier une des plateformes locales	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	En cours
Promouvoir la plateforme régionale de covoiturage des services de l'état (mise en place par la DREAL, DRAF et la Direccte) lors de réunions organisées par la collectivité	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	A venir
Mise en place d'un projet d'autostop participatif ou engager une réflexion sur l'extension du service Divia Pouce	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	En attente
Engager une discussion avec le gestionnaire de l'autoroute pour solliciter sa contribution au développement du covoiturage	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	En attente

Indicateur de suivi	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'aire de covoitages	0	5	6	6	
Nb de trajets en covoiturage recensés sur la plateforme nationale			200*	746	644* *

*juin à décembre

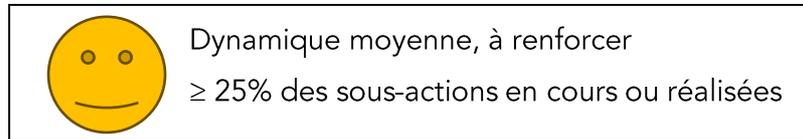
**janvier à juin

La collectivité a ouvert 6 aires de covoiturage 2021-2022, à Brazey-en-Plaine, Saint-Jean-de-Losne, Losne (2 aires), Auvillars-sur-Saône, et Seurre.

Une communauté de covoitureurs de Rives de Saône a été créée sur la plateforme Covoiturage Mobigo, et est mise en avant sur le site internet de la collectivité (19 membres à l'été 2024). Covoiturage Mobigo a également été mis en avant à l'occasion de la 1^{ère} Journée Plan Climat à destination des citoyens en avril 2024, et l'outil sera présenté en interne à

l'occasion du Challenge de la Mobilité BFC 2024, et potentiellement à des entreprises selon leur engagement dans le Challenge.

Par ailleurs, un Schéma des Mobilité Durable (SMD) co-financé par l'Ademe a été réalisé en 2023 (rendu final en 2024), et comprend un volet spécifique sur le covoiturage.



Freins identifiés

L'outil Covoiturage Mobigo est aujourd'hui mal identifié localement et est moins intuitif que d'autres outils privés.

Concernant les aires de covoiturage, selon les subventions disponibles, la question du coût de l'aménagement des aires de covoiturage peut être un frein pour les communes concernées.

Aucun travail particulier n'a été mené sur des services facilitant l'auto-stop et sur l'incitation financière au covoiturage en l'absence de demande politique spécifique, et étant donnés les coûts associés et les questionnements existants sur l'adéquation de ces solutions aux spécificités du territoire. En effet, les budgets correspondants sont importants, même avec des aides nationales, ce qui rend nécessaire l'évaluation de l'efficacité de ces types de projet avant lancement.

La collectivité n'a pas mené de discussions avec les gestionnaires d'autoroute. Une voie réservée sur l'autoroute ne serait pas adaptée au contexte local (2x2 voies), et la collectivité a peu de leviers pour pousser le développement de tarifs préférentiels covoiturage hors négociations à échelle départementale ou plus haute.

Perspectives

Il est prévu d'organiser des réunions avec les communes sur fin 2024-2025 pour faciliter l'appropriation et la mise en œuvre du SMD, qui inclut un volet covoiturage (5 aires à améliorer, et 7 aires à créer dont une en sortie d'autoroute). Des projets d'aire de covoiturage pourraient donc émerger sur 2025-2026 selon les priorités politiques et les subventions disponibles (jusqu'à 80% en 2024).

Une campagne de communication est envisagée sur 2025-2026, en s'appuyant sur les ressources recensées dans le SMD, et en promouvant à la fois sur le covoiturage en général, l'outil régional Covoiturage Mobigo et la prime Covoiturage régionale.

Enfin, les retours d'expériences d'autres collectivités du département sur l'incitation financière au covoiturage ainsi que sur les services d' « autostop organisé » pourront également nourrir les réflexions de la collectivité sur ce type d'offre pour le prochain mandat à partir de 2026.

Objectif 2.2 : Développer une mobilité de personnes décarbonnée

Action 2.2.1 : Optimiser le réseau de transport en commun du territoire autour des centralités

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Développer la multimodalité et optimiser les moyens actuels en se basant sur l'enquête mobilité du territoire	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS, Région BFC	A venir
Mener une veille sur l'élaboration du SRADDET (volet mobilité), et participer aux concertations pour optimiser la desserte ferroviaire du territoire notamment sur les gares de Seurre, Saint-Jean-Losne, Pagny-le-Château et Brazey-en-Plaine	Partenaire	Pays Beaunois, CC RDS, Région BFC	Réalisé
Étudier la pertinence de la mise en place d'un service de Transport à la Demande (TAD) de façon à se rabattre plus facilement sur les pôles internes du territoire	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS, Région BFC	En attente
Proposer des parcs-relais pour favoriser l'intermodalité	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS, Région BFC	En attente

Indicateur de suivi	2019	2020	2021
Part des transports en commun dans les trajets domicile-travail	3,1%	2,7%	2,7%

Source : INSEE

Pour faciliter l'accès aux informations sur la mobilité pour les habitants, les deux accueils de la CC Rives de Saône à Echenon et à Seurre disposent d'informations sur les offres locales de transport en commun, mais ne proposent pas de ticket à la vente.

Le SMD rendu en 2024 va pouvoir alimenter les réflexions sur le développement des transports en commun et l'intermodalité sur le territoire, avec un diagnostic appuyé sur une enquête mobilité et des préconisations adaptées.

Concernant le SRADDET approuvé en 2020, la directrice Aménagement du territoire a suivi son élaboration et a participé aux concertations sur la desserte ferroviaire du territoire.



Dynamique moyenne, à renforcer
 ≥ 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Il serait aujourd'hui trop compliqué de mettre en place un guichet unique Mobilité avec une vente de ticket par les agents d'accueil de la CC Rives de Saône en plus du partage d'information déjà existant et des autres missions des agents.

Il n'y a pas eu d'étude approfondie sur la mise en place d'un service de Transport à la Demande local, ni sur des parcs-relais dont la pertinence n'est pas avérée sur le territoire : pas de besoin identifié en plus des parking existants aux gares, et proposition absente du SMD rendu en 2024. La mise en place d'un Transport à la Demande nécessiterait des investissements relativement importants et n'a pas fait l'objet d'une forte demande politique jusqu'à présent.

Perspectives

Dans la logique du travail de diffusion et de mise en œuvre du SMD prévu sur 2024-2026, une attention particulière sera apportée aux actions pour favoriser les transports en commun et l'intermodalité, en particulier pour le train qui présente un fort potentiel sur le territoire avec la ligne Dijon – Seurre - Bourg-en-Bresse traversant le territoire du nord au sud avec 5 gares et une dizaine de train aller/retour par jour.

La mise en place d'un Transport à la Demande est recommandée par le SMD mais avec une priorité faible et il n'y a pas de besoin clairement identifié aujourd'hui. L'étude du développement d'une telle offre pourrait être lancée sur le prochain mandat après 2026, avec une réflexion sur les options de financement notamment via la fiscalité.

Enfin, le développement de parcs relai n'est pas prévu pour l'instant en l'absence de besoin identifié.

Action 2.2.2 : Renforcer les modes actifs sur l'ensemble du territoire et notamment autour des pôles d'attractivité

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Développer les infrastructures de stationnement vélo (arceaux, bornes de recharge VAE, abris sécurisés)	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	En cours
Promouvoir et communiquer autour de l'intérêt (environnemental, financier, santé etc.) des mobilités actives (vélo, marche etc.)	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	En cours
Développer les services de location de vélo dans les pôles du territoire (Seurre, Saint-Jean-de-Losne, Brazey-en-Plaine)	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	En cours

Installer des équipements autour des gares (abri-vélo) et les promouvoir auprès des usagers de la SNCF	Partenaire	Pays Beaunois, CC RDS	En cours
Aménager et sécuriser l'accès cyclable jusqu'aux principales gares (Seurre, Saint-Jean-de-Losne, Brazey-en-Plaine)	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	A venir
Développer une signalétique directionnelle des voies cyclables à l'échelle du Pays Beaunois	Partenaire	Pays Beaunois, CC RDS	En attente
Relancer le développement une offre d'écomobilité multifonctionnelle en lien avec le cyclotourisme	Pilote	Pays Beaunois, CC RDS	A venir

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023
Part du vélo dans les trajets domicile-travail	1,2%	1,4%	1,4%		
Part de la marche à pied/roller/patinette dans les trajets domicile-travail	3,5%	3,5%	3,5%		
Nb de places de stationnement vélo			28	33	35

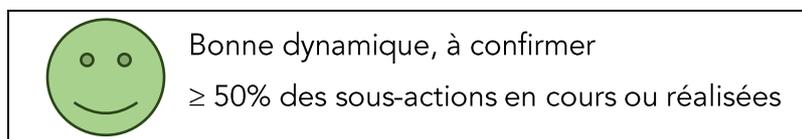
Les sites communautaires et points d'intérêts locaux ont progressivement été équipés en stationnement vélo, avec 35 places de stationnement répartis sur 9 communes, un abri fermé sécurisé de 10 places à l'Esplanade des Itinérances à Saint-Jean-de-Losne et des prises électriques extérieures pour les VAE. Des abris sécurisés ont également été installés sur les 3 gares de Saint-Jean-de-Losne, Brazey-en-Plaine et Seurre. Les 9 communes avec des stationnements vélo sont : Brazey-en-Plaine, Esbarres, Aubigny-en-Plaine, Saint-Usage, Saint-Jean-de-Losne, Echenon, Pagny-le-Château, Seurre, Pouilly-sur-Saône. Cette offre de stationnement est aujourd'hui sous-dimensionnée pour un développement d'ampleur de la mobilité vélo.

La collectivité fait la promotion des mobilités douces notamment en participant à des événements comme le Challenge de la Mobilité chaque année depuis 2020, la Fête de l'Environnement de Seurre et Mai à Vélo. Elle encourage également la mobilité à vélo pour les plus jeunes en développant le Savoir Rouler à Vélo sur le territoire via le financement d'ateliers et la formation d'un agent pour intervenir dans les périscolaires (cf [Action 5.2.1](#)). Des communes diffusent également le Savoir Rouler à Vélo dans leurs écoles, comme Brazey-en-Plaine qui a organisé un cycle complet d'ateliers pour les classes de l'élémentaire (CP à CM2).

Une offre de location de vélo à vocation touristique existe à l'Esplanade des Itinérances depuis 2021, avec au total en 2024 : 10 vélos à assistance électriques, 2 vélos musculaires adultes, 2 vélos enfants et 1 remorque pour famille.

Le territoire dispose déjà de plusieurs itinéraires cyclables aménagés (Voie Verte du Canal de Bourgogne, Véloroute des Fleuves - EuroVélo 6, La Voie Bleue...). Certaines communes développent également des pistes à l'occasion de travaux et de réfection de voiries, comme le projet de piste cyclable reliant le City Stade à Saint-Usage. Le SMD propose une vision globale d'un maillage hiérarchisé permettant de relier les 38 communes du territoire qu'il s'agit désormais de mettre en œuvre.

Enfin, aucune action spécifique n'a été menée pour favoriser la marche à pied à l'échelle de l'intercommunalité, mais des communes mènent des actions de réaménagement et d'apaisement de leur centre bourg, comme à Brazey-en-Plaine (requalification du centre-bourg avec création de liaisons cyclables et piétonnes, et aménagement paysager vertueux) et à Seurre.



Freins identifiés

La réalisation des aménagements indiqués dans le SMD peut demander des investissements importants pour de petites communes, en particulier pour les pistes cyclables. Cela sera donc fortement dépendant à la fois de la disponibilité de subventions adaptées et de la volonté politique sur ce sujet.

De la même manière, l'installation d'une station de réparation pour vélo envisagée en 2023 n'a pas été réalisée pour le moment en raison du coût associé et des réticences politiques (craintes de vol/dégradation).

Perspectives

Le territoire, bien que rural, présente un fort potentiel de développement des mobilités douces et en particulier du vélo : une situation de plaine, une voie ferrée desservant le territoire du Nord au Sud avec des TER pouvant accueillir des vélos, des axes structurants cyclo-touristiques existants, et des petites routes peu fréquentées potentiellement exploitables.

Dans ce contexte, et sur la base du diagnostic et des préconisations du SMD, sur 2024-2026 il est prévu de :

- Mener une veille et solliciter la DDT pour identifier les financements mobilisables pour les aménagements, et en rendre compte dans une newsletter régulières aux communes ;
- Poursuivre l'identification des axes prioritaires pour le cyclotourisme avec la direction Tourisme (le besoin d'une liaison opérationnelle entre la Voie Verte du Canal de Bourgogne et La Voie Bleue/EuroVélo 6 a déjà été identifiée) ;
- Accompagner techniquement les communes pour la mise en œuvre du SMD (fiches aménagement et financements possibles) en commençant par l'organisation de réunions par zone géographique ;
- S'appuyer sur le réseau Petites Villes de Demain pour créer une synergie avec les centre-bourgs du territoire sur le développement des mobilités douces ;
- Engager des discussions avec le département après validation politique des axes prioritaires à aménager sur les routes départementales, et poursuivre les échanges sur l'entretien côte-d'orien de la Voie Bleue ainsi que la signalétique défailante et vieillissante ;

- Signaler à la SNCF la nécessité d'équiper les gares du territoire (hors Saint-Jean-de-Losne, déjà équipée) de rampes à vélo sur les escaliers à court terme, et d'ascenseur à moyen terme, via des courriers d'élus.

La collectivité prévoit d'aider les communes à trouver des subventions ou des cofinancements pour leurs aménagements cyclables, et réalisera un premier bilan sur l'avancement des projets fin 2025 pour rendre compte de la dynamique observée et des freins rencontrés par les communes (coût, technicité, réticences politiques...).

Par ailleurs, il est prévu de maintenir l'organisation d'évènements sur les mobilités et le soutien au développement du Savoir Rouler à Vélo dans les écoles et les sites périscolaires ainsi que le financement d'ateliers vélo, sous réserve des validations budgétaires annuelles.

Action 2.2.3 : Accompagner la transition écologique du parc motorisé

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Mener une veille à l'échelle de l'intercommunalité sur la mobilité renouvelable	Pilote	CC RDS, Communes	En cours
Déploiement des bornes IRVE en s'appuyant sur le Schéma de Cohérence Régional de Déploiement des bornes de charge	Pilote	CC RDS, Communes	En attente
Entamer une réflexion sur le déploiement d'une station GNV ouverte au public et mutualisée avec d'autres territoires	Partenaire	CC RDS, Communes	En attente
Engager une concertation avec les usagers du territoire, transporteurs et énergéticiens pour favoriser la mise à disposition de GNV à la pompe	Partenaire	CC RDS, Communes	En attente

Indicateur de suivi	2016	2018	2020
Part de l'électricité dans les consommations des transports routiers (%)	0,01%	0,03%	0,06%
Part du GNV dans les consommations des transports routiers (%)	0,16%	0,19%	0,28%

La collectivité participe aux groupes de travail du SICECO sur le déploiement des bornes de recharge (élec, gaz...) à l'échelle du département, et fait une veille sur les expérimentations concernant véhicules intermédiaires, qui pourraient être intéressants étant donné la géographie du territoire (plaine mais avec des distances assez grandes) et le frein financier à l'achat de voiture électrique. Deux bornes de recharge gérées par le SICECO ont été installées à Saint-Jean-de-Losne et à Seurre.



Dynamique faible, à relancer
< 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Etant donné le coût d'installation des infrastructures de recharge, en l'absence d'aides financières importantes et de demande politique forte, la collectivité ne prend pas aujourd'hui de rôle de pilotage sur les motorisations alternatives. A noter également que d'après l'enquête réalisée dans le cadre du SMD auprès de 345 personnes, la voiture électrique est la problématique la moins citée (74 répondants intéressés), distancée largement par le vélo (190 répondants), cela pouvant potentiellement s'expliquer par le niveau de revenus des ménages et une perception de la voiture électrique comme étant surtout adaptée aux déplacements citadins.

Perspectives

La collectivité dispose maintenant d'un Schéma des Mobilités Durables (SMD) ambitieux mais ne proposant pas d'actions sur les motorisations alternatives. En l'absence de renfort en termes de ressources humaines sur cette thématique ou de forte demande citoyenne, la collectivité prévoit de plutôt se concentrer sur la mise en œuvre du SMD sur 2024-2026 tout en continuant à participer aux instances du SICECO sur les motorisations alternatives mais sans prendre de rôle de pilotage fort sur cette thématique.

Action 2.2.4 : Former et sensibiliser à conduire mieux et à se déplacer différemment

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Former à l'éco-conduite	Pilote	CC RDS	En attente
Communiquer sur les nouveaux modes de déplacement et faire connaître les dispositifs d'accompagnement aux changements	Pilote	CC RDS	A venir
Organiser des événements autour des nouvelles mobilités	Pilote	CC RDS	En cours

La collectivité se fait le relai local d'évènements autour des nouvelles mobilités depuis 2020, comme Mai à Vélo et le Challenge de la Mobilité Régional. Elle a également fait la promotion de la mobilité à vélo, du covoiturage et des transports en commune à l'occasion de la Journée Plan Climat d'avril 2024.

Aujourd'hui, la communication sur les nouveaux modes de déplacements se fait principalement dans le cadre de l'organisation de ces différents événements,



Dynamique moyenne, à renforcer

≥ 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Aucune action de soutien aux formations à l'écoconduite avec les auto-écoles n'a été réalisée en l'absence de demande politique et de ressources financières dédiées.

Perspectives

Au-delà du maintien de l'organisation d'évènements autour de la mobilité, il est envisagé d'élaborer une campagne de communication cohérente sur la mobilité sur 2024-2025 en s'appuyant sur les préconisations du SMD. Par contre, il n'est pas prévu de lancer un travail spécifique avec les auto-écoles sur l'écoconduite.

Objectif 2.3 : Transporter les marchandises en polluant moins

Action 2.3.1: Accompagner les entreprises au changement des pratiques de déplacement

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Mener une concertation sur la mobilité avec les acteurs économiques du territoire	Pilote	CC RDS, CAP VDS, CA de Dole	En attente
Promouvoir les pratiques alternatives auprès des acteurs économiques	Observateur	CC RDS, CAP VDS, CA de Dole	A venir
Exploiter la station de récupération de l'hydrogène de l'usine Solvay (Dole)	Partenaire	CC RDS, CAP VDS, CA de Dole	En attente
Lancer une réflexion sur le déploiement d'une station GNV poids lourds mutualisé avec CAP VDS	Partenaire	CC RDS, CAP VDS, CA de Dole	En attente

La collectivité invite les entreprises du territoire à participer au Challenge de la Mobilité annuel et leur propose une présentation des solutions locales de mobilité durable (train, covoiturage, vélo avec le dispositif Objectif Employeur Pro Vélo). Cependant, la participation des entreprises reste très faible jusqu'à présent, malgré des prises de contact par mail et par téléphone sur la base des données de la CCI réalisées en 2024.



Dynamique faible, à relancer

< 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

En l'absence de chargé de mission avec un temps plein dédié au développement économique sur l'ensemble du territoire, les relations de la collectivité avec les entreprises de Rives de Saône sont actuellement très limitées et ne facilitent pas le développement d'actions du PCAET ciblées sur les entreprises. Il n'existe pour l'instant pas de lien spécifique entre le PCAET et le réseau existant au niveau du Technoport de Pagny.

Perspectives

Les potentielles inscriptions d'entreprises au Challenge de la Mobilité 2024 pourraient permettre la création d'un 1^{er} réseau d'entreprises sur lequel s'appuyer pour porter des actions en faveur des mobilités alternatives. Il faut cependant noter qu'il est difficile d'emmener les entreprises dans ce type d'initiative en l'absence de lien privilégié préexistant avec la collectivité. Pour cela, un conventionnement avec la CCI pour démarcher les entreprises autour des enjeux de transition sera lancé en fin 2024/début 2025 (voir [Action 4.3.1](#)). Si ce partenariat est fructueux, il permettrait de renforcer le lien avec les entreprises locales pour créer un premier réseau d'entreprises avec lequel travailler notamment sur la mobilité.

Par ailleurs, une collaboration entre le PCAET et le Technoport de Pagny pourrait également être un outil pour fédérer un réseau d'entreprises locales autour de la transition écologique et notamment le développement des mobilités alternatives (voir [Action 2.3.2](#) et [Action 4.3.2](#)).

Action 2.3.2 : Développer le fret fluvial à partir du Technoport de Pagny

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Poursuivre les aménagements pour optimiser et moderniser le Technoport	Partenaire	VNF, SMTP, CC RDS	En cours
Valoriser la trimodalité du site route/voies ferrées/voies d'eau	Partenaire	VNF, SMTP, CC RDS	En cours
Favoriser l'implantation d'entreprises connexes de la navigation, du fret routier et fluvial	Partenaire	VNF, SMTP, CC RDS	En attente
Assurer une cohérence de services avec le port de Saint-Jean-de-Losne	Partenaire	VNF, SMTP, CC RDS	En attente

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de bateaux sur le Technoport de Pagny (unités)	189	167	129	161	122
Tonnage transporté par barge (kt)	342 kt	294 kt	231 kt	294 kt	228 kt

Le Syndicat Mixte du Technoport de Pagny (SMTP) modernise en continu ses équipements pour favoriser l'intermodalité rail-route-eau du site, avec à la fois des infrastructures pour décharger les bateaux et des voies routières et ferrées adaptées. Les possibilités offertes par cette intermodalité sont mises en valeur pour attirer les professionnels, en notant que le recours à au moins deux modes de transport parmi les trois proposés par le site (fluvial, route, rail) fait parti des critères exigés pour l'installations des entreprises. Le Technoport compte aujourd'hui 5 sociétés implantées, prochainement rejointes par un Centre d'exploitation des routes départementales et une société de transport routiers. Les installations d'une industrie agroalimentaire et d'une entreprise de logistique industrielle sont également en projet.



Bonne dynamique, à confirmer

≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

L'intérêt d'implanter des entreprises connexes à la navigation, au fret routier et fluvial est identifié, mais il n'y a pas de ciblage spécifique de ces acteurs pour le moment, la priorité étant de voir aboutir des installations d'entreprises conformément aux ambitions du Technoport sans contraindre les types d'activité accueillis au-delà de l'obligation du recours à au moins deux modes de transport différents. En effet, la collectivité a historiquement eu des difficultés à attirer des entreprises pour développer le Technoport de Pagny à la hauteur du potentiel du site, et par conséquent ne pratique pas de ciblage spécifique des entreprises selon leur secteur d'activité.

Il n'existe pas de coordination spécifique entre le SMTP et le port de Saint-Jean-de-Losne aujourd'hui. Ce besoin n'a pas été clairement identifié, et une telle coordination serait rendue difficile aujourd'hui par l'absence de vision globale sur les activités du port de Saint-Jean-de-Losne avec des données précises (nombre de bateaux, chiffre d'affaires, nombre d'emplois...) et un système de gouvernance formalisé entre les acteurs publics (VNF, CC Rives de Saône, communes) et privés installés sur le port.

Perspectives

Dans un contexte de transition des activités industrielles avec un développement des alternatives au transport routier, les possibilités d'intermodalité offertes par le Technoport de Pagny sont un atout précieux pour attirer des entreprises, et en particulier des industries portant des activités et une vision forte concernant le développement durable. La collectivité pourrait donc s'appuyer sur ce contexte favorable pour mettre la transition écologique au cœur du développement du Technoport (voir [Action 4.3.2](#)). Des échanges entre le PCAET en ce sens pourraient avoir lieu avant ou pendant la révision du PCAET en 2026-2027.

Concernant la cohérence de services avec le port de Saint-Jean-de-Losne, une étude juridique rendue en 2024 a fait un bilan sur le fonctionnement du port et proposé des solutions concrètes pour la mise en place d'instances de coordination pour les acteurs publics et privés sur le port. Le format de ces instances est en cours de validation, mais une fois que les instances nécessaires seront créées pour le port de Saint-Jean-de-Losne, des échanges pourraient être envisagés avec le Technoport de Pagny selon les besoins de coordination identifiés.

Objectif 2.1 : Réduire les besoins de déplacements motorisés des personnes

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
2.1.1 : Structurer et développer l'offre de covoiturage	 40%	<ul style="list-style-type: none"> 6 aires de covoiturage créées Covoiturage Mobigo : Communauté Rives de Saône (19 membres), communication Schéma des Mobilité Durable (2024) → volet covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> Covoiturage Mobigo : mal identifié/peu intuitif Aires de covoit. : coût Offre auto-stop et incitation financière covoit. : rapport coût/efficacité Autoroutes : collectivité trop petite pour des négociations 	<ul style="list-style-type: none"> Aires de covoit. : diffusion SMD sur 2024-2025 Veille subventions Veille retours d'expériences autostop/covoit. Campagne de communication Mobilité (dont covoiturage) sur 2025-2026 Réflexions sur soutien autostop/covoit. après 2026

Objectif 2.2 : Développer une mobilité de personnes décarbonée

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
2.2.1 Optimiser le réseau de transport en commun du territoire autour des centralités	 25%	<ul style="list-style-type: none"> SRADDET : Participation volet mobilité Infos Mobilité dans les accueils CC RDS SMD (2024) > volet TC* 	<ul style="list-style-type: none"> Guichet Mobilité : RH Parc-relai : besoin non identifié TAD** : pas d'analyse du besoin + coût 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des Infos Mobilité Diffusion SMD (dont intermodalité TC) Veille retours d'expériences TAD Réflexions TAD après 2026
2.2.2 Renforcer les modes actifs sur l'ensemble du territoire et notamment autour des pôles d'attractivité	 57%	<ul style="list-style-type: none"> Stationnement vélo : 35 places, abris sur 3 gares Evènements et communication Savoir Rouler à Vélo (SRAV) Pistes cyclables : touristiques + aménagements communes Apaisement centre-bourgs SMD (2024) > volets vélo et marche 	<ul style="list-style-type: none"> Coût des aménagements → peu de subventions adaptées Réticences politiques 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien évènements + SRAV Veille subventions Mise en œuvre du SMD (appui technique), en lien avec le réseau PVD pour les centre-bourgs Définition d'axes cyclables prioritaires Réunion avec le CD 21 Courrier à la SNCF pour l'installation de rampes → Evaluation fin 2025

*TC : Transports en Commun **TAD : Transport à la Demande

Objectif 2.2 : Développer une mobilité de personnes décarbonnée (suite)

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
2.2.3 Accompagner la transition écologique du parc motorisé	 25%	<ul style="list-style-type: none"> 2 bornes de recharge SICECO Participation groupes de travail du SICECO Veille nouvelles mobilités 	<ul style="list-style-type: none"> Coût des installations Faible demande des habitants Absent du SMD Pas de demande politique RH 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la veille et de la participation aux ateliers du SICECO uniquement
2.2.4 Former et sensibiliser à conduire mieux et à se déplacer différemment	 33%	<ul style="list-style-type: none"> Evènements : Challenge de la Mobilité, Mai à Vélo, Journée Plan Climat etc. Communication ponctuelle selon les évènements 	<ul style="list-style-type: none"> Formation à l'écoconduite dans les auto-écoles : pas de budget ni demande politique 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des évènements Campagne de communication Mobilité sur 2025-2026

Objectif 2.3 : Transporter les marchandises en polluant moins

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
2.3.1 Accompagner les entreprises au changement des pratiques de déplacement	 0%	<ul style="list-style-type: none"> Invitation des entreprises à rejoindre le Challenge de la Mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> RH : limité pour Dev Eco (20% ETP) Pas de réseau d'entreprises constitué → démarchage Challenge peu efficace Peu de liens PCAET/SMTP 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien du Challenge de la Mobilité Création réseau d'entreprises avec conventionnement gratuit CCI (cf Action 4.3.1)
2.3.2 Développer le fret fluvial à partir du Technoport Pagny-le-Château	 50%	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration en continu des infrastructures du Technoport 5 sociétés implantées (+1 à venir et +2 en projet) Critère de multi-modalité (2 modes parmi fluvial/route/rail) pour l'installation d'entreprises sur le Technoport 	<ul style="list-style-type: none"> Difficultés historiques d'attractivité → pas de ciblage de secteurs d'activité spécifiques Pas de coordination existante entre SMTP et Port de Saint-Jean 	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de collaboration PCAET/SMTP après 2026 (cf Action 4.3.2) Attente mise en place du système de gouvernance sur le port de Saint-Jean-de-Losne (→ étude juridique en cours) avant possibilité de réflexion sur coordination avec SMTP

AXE 3 : CONSOMMER EN ÉCONOMISANT LES RESSOURCES

Objectif 3.1 : Consommer mieux, plus local

Action 3.1.1 : Faciliter la structuration d'une filière alimentaire locale

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Faciliter l'identification et la promotion des circuits de proximité	Facilitateur	Chambre d'Agri 21	En cours
Développer une épicerie locale au musée de plein air de l'Étang Rouge (Seurre) en partenariat avec la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT)	Facilitateur	SDAT, CC RDS	En attente
Soutenir et permettre le développement de la plateforme « Bienvenue à la ferme » de la Chambre d'Agriculture	Pilote	CC RDS	En attente
Faciliter les initiatives en mettant à disposition des locaux et en organisant des événements	Facilitateur	CC RDS	En attente
Soutenir les associations qui organisent un système d'échange local	Facilitateur	CC RDS	En attente

Indicateur de suivi	2024
Nb de producteurs "Bienvenue à la Ferme" (vente directe)	2
Nb de producteurs agréés 100% Côte d'Or	14

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or référence les producteurs locaux via la carte « J'veux du local 21 ». Elle gère également la marque nationale de vente directe de produits fermiers et d'accueil « Bienvenue à la ferme » qui compte 2 producteurs sur le territoire. Ces initiatives ont été mises en valeur à l'occasion de la Journée Plan Climat de la collectivité en avril 2024, qui comptait parmi ses exposants une dizaine de producteurs locaux pour la vente de leurs produits.

Par ailleurs, la marque « Savoir-faire 100% Côte d'Or » lancée par le département connaît une très bonne dynamique auprès des producteurs locaux avec 14 producteurs agréés en septembre 2024. Les communes d'Auvillars-sur-Saône, de Saint-Jean-de-Losne, de Brazey-en-Plaine et de Seurre accueillent également des marchés hebdomadaires où sont présents des producteurs locaux. La présence d'un distributeur 24h/24 de légumes frais d'un maraîcher local à Echenon est également à noter, et un producteur propose des livraisons dans les Offices du Tourisme et au moins un autre propose des livraisons à domicile.

Le lancement d'une artisanerie au Musée de la Saône et des gens de la Saône (Maison Bossuet à Seurre) a été testée, mais étant donné le volume de vente limité, les produits locaux sont désormais proposés dans les boutiques des Offices du Tourisme à Seurre et à Saint-Jean-de-Losne.



Dynamique faible, à relancer
< 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Il est aujourd'hui difficile de trouver un modèle économique satisfaisant pour une offre de vente de produits locaux.

La création d'une épicerie locale à l'Etang Rouge ne fait pas partie des projets de développement du site actuellement. Avant d'envisager un tel projet, il est nécessaire de stabiliser les activités du site avec un modèle économique viable et de la définition d'une gouvernance satisfaisante pour l'ensemble des parties prenantes : commune de Seurre, Office du tourisme de la CC Rives de Saône, association de l'Etang Rouge, SDAT, et association Les Croqueurs de Pommes.

Les projets de mise à disposition de locaux pour ouvrir des épiceries locales à Esbarres et Labergement-les-Seurre via le réseau des Comptoir de Campagnes n'ont pas abouti du fait d'une rentabilité économique insuffisante, avec des difficultés pour trouver des locaux communaux adaptés dans une zone d'implantation assurant une fréquentation suffisante. Il faut de plus noter que l'entreprise Comptoir de Campagnes est désormais en liquidation.

La Communauté de communes dispose de moyens humains et d'un budget limité pour porter des initiatives sur la filière alimentaire locale, et elle s'appuyait sur ces thématiques sur le Plan Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Beaunois qui n'a plus de chargé de mission depuis fin 2022.

L'identification d'éventuelles associations organisant un Système d'Echange Local (échange de biens ou de services au sein d'un groupe fermé) n'a pas été réalisé par manque de ressources humaines et de demande politique sur le sujet.

Perspectives

En l'absence de recrutement sur le PAT du Pays Beaunois, il n'est pas prévu de lancer de projets structurants majeur sur la filière alimentaire locale pour 2024-2026, et ni de développer une épicerie locale à l'Etang Rouge pour l'instant. La collectivité va poursuivre son relai de communication auprès des habitants pour mieux faire connaître les offres existantes (J'veux du local 21, Bienvenue à la Ferme, Savoir-faire 100% Côte d'Or). D'autre part, la direction Tourisme prévoit de travailler à la sensibilisation des restaurateurs aux filières courtes, en notant qu'à une plus grande échelle un groupe de travail « avitaillement local » a été mis en place par les Voies Navigables de France depuis 2022 dans le cadre du Club de la Croisière Rhône-Saône. Enfin, dans le cadre de la révision du PCAET en 2026-2027, une action pour le soutien à l'installation de distributeur de produit locaux en libre-service (sous le modèle du distributeur du maraîcher d'Echenon) pourra être envisagée.

Action 3.1.2 : Développer l'approvisionnement local de qualité de la restauration collective

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Favoriser l'achat de produits locaux et responsables	Pilote	CC RDS, Région BFC, CD21	En cours
Faire évoluer les habitudes de consommation dans la restauration collective en s'adaptant aux saisons	Pilote	CC RDS, Région BFC, CD21	En cours
Réduire le gaspillage alimentaire de la restauration collective	Pilote	CC RDS, Région BFC, CD21	En cours

Indicateur de suivi	2022	2023	2024
Moyenne de reste par assiette par convive dans la restauration collective (gr)	44,55	18,43	20,29

La qualité de l'approvisionnement et la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines gérées par la collectivité a fait l'objet d'un travail conjoint approfondi entre la Direction Enfance Jeunesse et le PCAET depuis 2020, en lien avec le PAT à l'échelle du Pays Beaunois.

Les marchés publics pour la restauration collective imposent des clauses carbones ainsi que le recours aux fruits et légumes de saison et un approvisionnement local. Le prestataire SHCB est également inscrit sur la plateforme Agrilocal 21, et référencé sur FranceAgriMer pour permettre un financement de produits crus de qualité par l'Ademe. De plus, depuis septembre 2024, SHCB est partenaire de la légumerie du Grand Dijon, ce qui va dans le sens d'un développement de l'offre en produits frais et locaux (notamment les légumes frais) pour la restauration périscolaire.

Concernant le matériel utilisé, l'usage de gobelets plastiques est fortement limité, des cruches inox et des serviettes lavables ont été achetées, et le changement des bacs en plastique vers des bacs gastro est en cours pour se mettre en conformité avec la réglementation à venir en janvier 2025. Les nouveaux équipements sont habituellement testés sur un site avant d'être diffusés. Des produits d'entretien au naturel sont utilisés hors cuisine avec un partage de recettes maison.

La Direction Enfance Jeunesse s'inscrit dans un Plan de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (PLAGA) depuis 2021. Dans ce cadre, les sites périscolaires proposent un goûter 100% anti-gaspi et équilibré en valorisant les aliments non consommés sur le repas du midi et en complétant par des apports en produits locaux comme le miel, la confiture... Les équipes des périscolaires ont également été dotées de matériel pour faire des gâteaux de sorte que le goûter est maintenant proposé gratuitement aux enfants. Des visites de ferme et des animations sont également organisées à la fois pour sensibiliser les animateurs et éveiller les enfants aux goûts et aux productions locales. L'achat de vaisselle adaptée aux plus jeunes,

financé par le PAT du Pays Beaunois, ainsi que le travail sur la présentation des plats permettent une meilleure mise en appétit des enfants et donc moins de gaspillage. Un suivi précis des commandes des repas est effectué, avec une mise à jour régulière pour éviter les surplus. S'il reste un enjeu d'appropriation de ces initiatives par l'ensemble des directions des centres périscolaires, ces actions ont porté leurs fruits avec des pesées annuelles justifiant une baisse de -55% du gaspillage alimentaire en moyenne, et pouvant monter jusqu'à -90% sur certains sites.

Enfin, des tables de tri n'ont pas été achetées en raison de leur prix élevées et d'alternatives plus simples trouvées pour trier les déchets alimentaires. Certains sites périscolaires ont un compost, mais un accord entre l'accueil de loisirs et la commune est nécessaire, cela pouvant faire l'objet de blocage comme à Pouilly-sur-Saône en raison de la présence de rats.



Très bonne dynamique, à maintenir
≥75% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Même si cette action avance globalement bien, les outils à disposition de la collectivité pour favoriser le recours aux produits locaux et de qualité présentent des limites.

Tout d'abord, la plateforme Agrilocal 21 manque d'offre pour que le prestataire SHCB puisse fournir l'ensemble de ses restaurants.

Par ailleurs, les financements des produits crus de qualité par l'Ademe via le référencement FranceAgriMer a récemment été stoppé sur la base de raisons floues (produits concernés « mal indiqués » sur les menus), alors que cela avait fonctionné la 1^{ère} année. La poursuite des démarches pour obtenir les financements est donc mise en question par la Direction Enfance Jeunesse, étant donnée la charge de travail importante pour demander ces financements au final refusés sur des critères questionnables.

Enfin, le projet de cuisine centrale mutualisée avec des territoires voisins permettant d'assurer une préparation de repas à proximité avec un approvisionnement local a finalement été abandonné par la collectivité. La raison principale de cet abandon est l'investissement important demandé et l'incapacité de la collectivité à prendre en charge le surcoût par repas engendré. De plus, l'appropriation de ce projet par les élus était inégale, avec des doutes exprimés sur l'intérêt d'une cuisine centrale par rapport à un marché public exigeant.

Perspectives

La Direction Enfance Jeunesse va poursuivre ses actions en faveur de l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective et contre le gaspillage alimentaire, avec un enjeu d'appropriation par l'ensemble des centres périscolaires au-delà des sites les plus moteurs. Une collaboration avec le PCAET est prévue sur 2024-2026 pour des actions de sensibilisations sur la transition écologique auprès des agents et des enfants accueillis (voir [Actions 5.4.1](#) et [5.4.2](#)).

Action 3.1.3 : Économiser et préserver la ressource en eau

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Mieux préserver et valoriser les zones humides du territoire	Pilote	CC RDS, SPANC	En attente
Sensibiliser les habitants, entreprises et administrations à la lutte contre le gaspillage et la pollution de l'eau	Pilote	CC RDS, SPANC	A venir
Protéger les masses d'eau superficielles	Pilote	CC RDS, SPANC	En attente
Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement	Pilote	CC RDS, SPANC	En cours

La préservation et valorisation des zones humides est associée à la compétence GEMAPI, que la CCRS a intégré en 2018. L'ensemble des items GEMA (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques) a été délégué ou transféré aux syndicats de bassin versant et à l'EPTB Saône Doubs présents sur le territoire. La CCRS n'a donc pas de rôle pilote sur ces thématiques à ce jour.

A travers le schéma directeur d'assainissement, la collectivité développe une gestion à long terme de son patrimoine, avec l'objectif de répondre aux attentes réglementaires et de proposer un service de grande qualité aux usagers. Le schéma directeur pour l'assainissement a été réalisé en 2022 avec un diagnostic et un plan d'action à l'horizon 2032. Le financement de ces actions vient d'une part des usagers par leurs factures d'eau, d'autre part des subventions de l'Agence de l'eau ou de la DETR.

A l'horizon 2026, avec la prise de compétence Eau Potable par la collectivité, elle devra mener des chantiers pour la protection de la ressource en eau souterraine, et sécuriser l'approvisionnement en eau potable du territoire. Le schéma directeur eau potable est en cours de réalisation par les 3 syndicats intracommunautaire de gestion de l'eau, avec un rendu prévu d'ici fin 2024. Il définira notamment des objectifs d'amélioration du réseau d'eau potable (canalisation et usine) avec des plans d'action et de financement distincts pour chaque syndicat.

Concernant la sensibilisation des habitants et acteurs du territoire, des informations sur la qualité de l'eau, l'assainissement et la ressource en eau sont affichées sur la facture annuelle d'eau. Par ailleurs, les arrêtés sécheresse sont très largement relayés par le Syndicat d'eau potable de Seurre – Val de Saône. Cependant il n'y a pas eu de campagne de sensibilisation structurée à ce sujet.



Dynamique moyenne, à renforcer

≥ 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Il n'y a pas eu d'action spécifique sur les zones humides ou la préservation des masses d'eau superficielles. Les syndicats de rivières réalisent des études et des mesures mais la collectivité ayant totalement externalisé sa compétence, elle n'a pas aujourd'hui de vision globale sur ce sujet. Etant donné les forts enjeux politiques déjà présents autour du transfert de la compétence en eau potable actuellement, il n'y a pas de demande aujourd'hui pour lancer un travail de suivi global et régulier sur ces enjeux.

La restauration des assainissements non collectifs est du ressort des usagers, qui ont l'obligation réglementaire de se mettre aux normes. La collectivité sollicite les mises en conformité aux usagers sans avoir d'appui réglementaire fort pour obliger ces mises en conformité. Une évolution du règlement de l'assainissement non collectif serait envisageable pour pénaliser les usagers ne respectant pas les prescriptions réglementaires à travers une majoration de la redevance ANC.

Perspectives

Sur la gestion des eaux pluviales, une aide à l'installation de récupérateurs d'eau chez les habitants sera proposée sera soumis à l'arbitrage budgétaire 2025 de la collectivité.

Concernant la sensibilisation des citoyens, après un 1^{er} cycle de sensibilisation en interne et avec les écoles sur la transition écologique prévu sur 2024-2025 (cf [Action 5.4.1](#)) en ciblant la compréhension du dérèglement climatique en général et la thématique du bois et des forêts, la poursuite probable via un 2^e cycle sur 2025-2026 pourra cibler la thématique de l'eau et de sa vulnérabilité au dérèglement climatique.

Enfin, d'ici 2026 la collectivité ne prévoit pas de réaliser de suivi spécifique sur les zones humides et les masses d'eau superficielles du territoire étant donné le transfert de compétence aux syndicats de bassin versant et à l'EPTB Saône Doubs.

Objectif 3.2 : Réduire et valoriser les déchets ménagers

Action 3.2.1 : Relancer un programme local de prévention des déchets

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Recruter un chargé de mission prévention des déchets	Pilote	CC RDS	En attente
S'engager vers l'exemplarité en termes de collecte et de traitement des déchets	Pilote	CC RDS	Réalisé
Sensibiliser pour réduire les volumes de déchets produits	Pilote	CC RDS	Réalisé
Favoriser le tri des déchets dans les espaces publics	Facilitateur	CC RDS	Réalisé

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022
Volume de déchets produits (kg/hab)	608	550	621	653
Taux de recyclage des déchets (%)	8%	9%	7%	7%

La collectivité s'est engagée dans l'exemplarité de la gestion des déchets depuis plusieurs années. Les collectes ont été optimisées depuis janvier 2023 avec une réduction des fréquences qui s'appuie sur amélioration du tri par les usagers, et de nouvelles lignes ont été créées dans le centre de tri pour étendre les consignes de tri. Un véhicule utilitaire léger électrique a été acheté pour les interventions hors collecte.

Une campagne de communication sur la réduction des déchets (lettre du tri, presse, accueil des nouveaux habitants...) a été réalisée sur 2019-2022 dans le cadre l'extension du tri et de la mise en place du tri des biodéchets. Une chargée de mission prévention a été recrutée au printemps 2020 et pour 1 an, et, dans les limites imposées par la situation sanitaire, elle a pu mener des actions de sensibilisation sur le terrain : ateliers zéro-déchet avec le Conseil Départemental de Côte d'Or, travail avec la direction Enfance Jeunesse sur le gaspillage élémentaire (cf [Action 3.1.2](#)), animations sur l'éco-exemplarité en interne...

La collectivité propose également des services de tri des déchets aux communes pour leurs espaces publics. Les communes s'impliquent également, par exemple à Saint-Usage, avec une réduction du nombre de conteneurs, des campagnes de prévention auprès des agents et utilisateurs des locaux sur le tri, et la mise en place du recyclage de la ferraille communale avec l'entreprise Metal 21. A Brazey-en-Plaine, des visites de la déchèterie sont organisées pour les scolaires.



Bonne dynamique, à confirmer
 ≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Il n'y a plus de chargé de mission Prévention des déchets depuis plus de 3 ans, car la priorité politique a été d'améliorer les services existants plutôt que de développer la prévention, en faisant le choix de recruter un chef d'équipe pour la collecte. Il faut également noter que les postes de chargé de mission Prévention, très différents des autres missions des collectivités, sont compliqués à faire fonctionner sur le long terme.

D'autre part, les véhicules de collecte ne peuvent aujourd'hui pas être électrifiés au regard des distances parcourues jusqu'à Dijon. D'autres solutions techniques de motorisation alternative adaptées aux usages n'ont pas été trouvées par la collectivité pour le moment.

Perspectives

Les actions existantes en faveur du tri des déchets et du réemploi seront prolongées, mais le recrutement de chargé de mission Prévention des déchets n'est pas priorisé aujourd'hui. Le rattachement de ce type de poste au centre de tri paraîtrait plus pertinent au regard de la complexité pour maintenir ce type de poste dans une petite collectivité.

Concernant les véhicules de collecte, une étude sur les changements de motorisation possibles pourra être lancée en 2025 dans le cadre des réflexions sur le verdissement des flottes de véhicules de la collectivité (cf [Action 5.2.2](#)).

Action 3.2.2 : Favoriser le réemploi et la valorisation des déchets

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Communiquer auprès des usagers sur les points de collecte spécifiques	Pilote	CC RDS, SDAT	En cours
Créer une structure de réemploi en partenariat avec la SDAT	Partenaire	CC RDS, SDAT	En attente
Réduction des consommations d'eau potable des collectivités pour le nettoyage et l'arrosage	Pilote	CC RDS, SDAT	En cours

En plus de présenter toutes les informations (carte et horaires) concernant la gestion des déchets sur son site internet, la collectivité communique occasionnellement sur les points de tri pour le verre, et plus régulièrement sur le tri des biodéchets ainsi que la collecte des textiles.

La déchetterie de Brazey-en-Plaine présente une zone de réemploi, et l'association SDAT fait de la récupération en déchetterie sur le territoire. Il existe également un conventionnement avec l'éco-organisme Ecologic pour la récupération des articles de Sport et Loisirs financé par les producteurs de déchets (obligation légale).

La collectivité ne gère pas d'espace vert avec arrosage régulier, mais utilise l'eau de pluie récupérée sur son site d'Echenon pour laver les camions dédiés à la collecte des déchets et pour l'arrosage occasionnel comme lors de la plantation d'arbre. Les prestations de nettoyage des bornes à verre se font également avec de l'eau non potable dans le cadre d'un marché public.



Bonne dynamique, à confirmer
≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Le projet de recyclerie envisagé en 2020 a été arrêté en 2023. Les risques financiers associés ont été évalués comme trop importants malgré les subventions possibles, et des doutes ont été exprimés concernant la viabilité d'un tel projet et l'existence d'une demande locale pour ce type d'offre.

Perspectives

Au-delà du maintien des actions déjà en cours, il n'est pas prévu de relancer de projets sur le réemploi comme une recyclerie dans un contexte de budget limité par d'autres projets structurants de la collectivité. Pour voir émerger des initiatives sur le réemploi, il serait nécessaire d'évaluer la pertinence locale de ce type de projet, tout en prenant en compte l'enjeu d'acculturation et de mobilisation des élus sur les problématiques d'économie circulaire.

Action 3.2.3 : Réduire les déchets fermentescibles des ménages en développant le compostage

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Poursuivre l'action d'équipements en composteurs auprès des particuliers, cantines collectives et bailleurs sociaux	Pilote	CC RDS	En cours
Lancer une campagne anti-gaspillage	Pilote	CC RDS	En attente

Indicateur de suivi	2020	2021	2022	2023
Nb de composteurs distribués par an	115	117	86	296
Nb total de bio bornes installées		10	18	18
Tonnes de biodéchets collectés dans les bio-bornes	19,4	31	34	50,4

La collectivité s'est engagée dès fin 2019 dans la collecte de biodéchets, par une expérimentation avec 10 bio-bornes d'apport volontaire installées dans 9 communes ayant permis de récolter près de 20 tonnes de biodéchets sur un an. Après cette expérimentation réussie, le réseau de bio-bornes a été complété les années suivantes pour atteindre un réseau

18 bornes, installées principalement dans les centres-bourgs où le compostage à domicile est moins accessible. Les déchets ainsi récupérés sont compostés sur une plateforme avant de pouvoir être réutilisés par des agriculteurs du département.

En parallèle la collectivité distribue depuis 2020 des composteurs à tarif préférentiel aux habitants souhaitant composter directement chez eux. Des ateliers compostage ont également été organisés avec la SDAT pour diffuser les bons gestes auprès des citoyens.

Les communes se font également le relai de ses solutions de tri des biodéchets via leurs outils de type Panneau Pocket et leur site internet (par ex. à Saint-Usage).

Concernant le gaspillage alimentaire, la direction Enfance-Jeunesse a été pilote sur les sites périscolaires (cf [Action 3.1.2](#)).

Enfin, la collectivité propose une aide financière pour l'arrache de haies aux particuliers afin d'éviter les essences non locales (thuyas, cyprès, laurier) qui sont à l'origine de déchets verts importants et peu valorisables, en plus d'enjeux de perte biodiversité et d'acidification des sols.



Bonne dynamique, à confirmer

≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

En plus du périscolaire, les autres actions envisagées sur le gaspillage alimentaire ciblant les habitants, les écoles et les professionnels de la restauration n'ont pas pu être menées en l'absence de chargé de mission Prévention et de chargé de mission PAT au Pays Beaunois.

Perspectives

La collectivité va maintenir ses services facilitant la valorisation des déchets fermentescibles des ménages ainsi que son exemplarité dans les sites périscolaires, mais ne prévoit pas de relancer d'action forte sur le gaspillage alimentaire sans ressources humaines supplémentaires, en interne ou mutualisées avec d'autres territoire.

Action 3.2.4 : Valoriser énergétiquement les déchets méthanisables

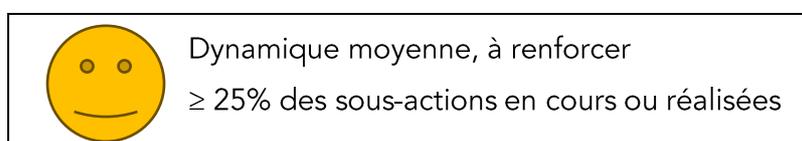
État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Mener une étude d'identification des gisements des sous-produits méthanisables sur le territoire	Pilote	CC Rives de Saône, SICECO	Réalisé
Soutenir les projets d'installations de méthanisation ex : le doublement du méthaniseur SARL Fèvre à Brazey-en Plaine	Partenaire	Porteurs de projet privés	En attente

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023
Production annuelle d'énergie par la méthanisation (GWh)	7,66	7,7	7,54	7,7	7,66

Le Schéma de Développement des ENR réalisé en 2021 par le SICECO a permis d'identifier le potentiel global en prenant en compte les résidus de culture et les effluents d'élevage uniquement, mais pas les déchets de la restauration collective, les boues d'épuration ou les déchets industriels. A noter qu'avant la loi biodéchets de 2017, une étude sur la méthanisation des biodéchets de la restauration collective avec CAP Val de Saône a été réalisée sous l'impulsion d'un collectif d'agriculteurs, avec pour conclusion que les volumes de déchet étaient insuffisants.

Depuis 2017, le territoire compte un méthaniseur (SARL Fèvre) à Brazey-en-Plaine dont la capacité de production a été doublée en 2019, sans intervention spécifique de la collectivité (cf [Action 4.4.4](#)).



Freins identifiés

La collectivité a déjà été démarchée pour la méthanisation de ses biodéchets (hors déchets verts), mais cette option n'a pas été retenue étant donné que ces déchets sont déjà valorisés dans un cycle vertueux de compostage local.

De manière similaire, les boues d'épuration, trop liquides pour le méthaniseur de Brazey-en-Plaine, sont compostées et épandues selon un plan d'épandage conventionné avec des agriculteurs locaux, excepté les boues de la station de Trugny, polluées au cuivre, qui sont incinérées à Dijon. Par ailleurs, il faut noter que lorsque des boues d'épuration sont méthanisées, l'utilisation du digestat en sortie de méthaniseur fait l'objet d'une réglementation différente de celle pour le digestat issu de la méthanisation de biodéchets, de déjections d'élevage ou de résidus de culture.

Perspectives

Dans un contexte de gestion déjà vertueuse des biodéchets et des boues d'épuration ainsi que de la proactivité des porteurs de projets privés, la collectivité ne prévoit pas de prendre un rôle pilote sur le développement de la méthanisation localement ni de développer la méthanisation de ses propres biodéchets.

AXE 3 : SYNTHÈSE PAR OBJECTIF

Objectif 3.1 : Consommer mieux, plus local

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
3.1.1 Faciliter la structuration d'une filière alimentaire locale	 20%	<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'Agri. 21 : J'veux du local 21 + Bienvenue à la Ferme Journée Plan Climat 2024 : Marché de producteurs OT : Vente produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Modèles économiques difficiles Epicierie Etang Rouge : manque de stabilité et hors projets de développement RH : absence sur le poste PAT du Pays Beaunois Priorité politique limitée 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien du relai de com' Pas d'actions spécifiques (attente recrutement PAT)
3.1.2 Développer l'approvisionnement local de qualité de la restauration collective	 100%	<ul style="list-style-type: none"> Marchés publics exigeants Matériel durable/réutilisable Plan d'action fort contre le gaspillage avec résultats positifs 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt cuisine centrale : coût et appropriation politique inégale Offre Agrilocal 21 insuffisante Difficultés avec FranceAgriMer 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des actions Direction Enfance Jeunesse Collaboration avec PCAET sur sensibilisation (cf Actions 5.4)
3.1.3 Économiser et préserver la ressource en eau	 25%	<ul style="list-style-type: none"> Préservation : études par les syndicats de rivière/EPTB (externalisation) Schémas directeurs Communication ponctuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Préservation : pas de vision globale → Priorité : transfert compétence eau potable Assainissement non collectif : Manque d'appui réglementaire pour mise aux normes 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'installation de récupérateurs d'eau proposé au budget 2025 Cycle sensibilisation PCAET 2025-2026 sur l'eau (cf Action 5.4.1)

Objectif 3.2 : Réduire et valoriser les déchets ménagers

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
3.2.1 Relancer un programme local de prévention des déchets	 75%	<ul style="list-style-type: none"> Exemplarité historique : optimisation collecte, extension tri, VUL électrique Actions prévention 2019-2021 Communes impliquées 	<ul style="list-style-type: none"> RH : plus de chargé de mission → priorité politique : amélioration du service Motorisation : pas de solution pour la flotte collecte 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des actions Recherches sur motorisation collecte (cf Action 5.2.2)
3.2.2 Favoriser le réemploi et la valorisation des déchets	 67%	<ul style="list-style-type: none"> Com' points de collecte Réemploi en déchèterie Nettoyage camions avec eau de pluie 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt projet recyclerie avec la SDAT : coût + doutes sur viabilité/demande locale 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des actions Pas de relance de projet réemploi/recyclerie
3.2.3 Réduire les déchets fermentescibles des ménages en développant le compostage	 50%	<ul style="list-style-type: none"> Bornes + composteurs + ateliers SDAT Com' avec relai communes Lutte gaspillage alim. (cf 3.1.2) Arrachage de haies 	<ul style="list-style-type: none"> Gaspillage alimentaire hors périscolaire : RH → absence poste PAT Pays Beauvais Réticences sur le compostage en périsco 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des actions
3.2.4 Valoriser énergétiquement les déchets méthanisables	 0%	<ul style="list-style-type: none"> Schéma de Développement des EnR (2021) → méthanisation 1 méthaniseur à Brazey 	<ul style="list-style-type: none"> Boues d'épuration : technique Filières de valorisation des biodéchets déjà vertueuse 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'action spécifique

AXE 4 : TRAVAILLER ET PRODUIRE PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

Objectif 4.1 : Accompagner la transition agricole

Action 4.1.1 : Accompagner une transition des grandes cultures vers des modes plus économes et moins émetteurs de GES

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Recenser les acteurs vertueux du territoire et valoriser leur expérience	Observateur	Chambre d'Agri 21, agriculteurs	En attente
Favoriser les systèmes de production respectueux de l'environnement : agriculture biologique, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	Observateur	Chambre d'Agri 21, agriculteurs	En cours
Optimiser les outils de production et les machines agricoles pour consommer moins d'énergie (passage au banc d'essai, pratiquer éco-conduite)	Observateur	Chambre d'Agri 21, agriculteurs	En attente
Modifier les techniques pour une réduction de l'apport en intrants	Observateur	Chambre d'Agri 21, agriculteurs	En cours

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023
Surfaces en bio (+en conversion) (ha)	149 (+84)	202 (+179)	217 (+236)	412 (+69)	313 (+53)
Nb d'exploitations de filière végétale en bio (+ en conversion)	5 (+1)	5 (+3)	7 (+3)	9 (+3)	9 (+1)
Surface agricole totale (ha)		24 430 <i>Bio : 1,5%</i>			
Nb d'exploitations total		155 <i>Bio : 5%</i>			

La Chambre d'Agriculture accompagne le développement de pratiques bas intrant sur les zones de captage d'eau potable sensibles, autour de Magny-les-Aubigny et Pagny-le-Château sur la CC Rives de Saône, avec plusieurs chargés de mission dédiés. La Chambre d'Agriculture encourage notamment l'implantation de miscanthus, culture plantée pour 15 à 20 ans ne nécessitant pas d'intrant et pouvant être valorisé dans des chaudières biomasses ou en paillage, dans une double logique de préservation de la ressource en eau et de développement d'une énergie renouvelable locale.

Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture (à l'échelle départementale) et Bio Bourgogne-Franche-Comté (à l'échelle régionale) animent des réseaux d'agriculteurs bio et accompagnent les conversions avec des conseillers bio.

Enfin, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or a mis en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur les prairies du Val de Saône, en partenariat de l'Agence de l'eau RMC et les collectivités locales. Ces mesures ciblent spécifiquement les exploitations d'élevage et de polyculture-élevage (voir [Action 4.1.2](#)).



Bonne dynamique, à confirmer
≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or suit et accompagne les évolutions des pratiques agricoles, mais ne dispose pas aujourd'hui de ressources humaines suffisantes pour un suivi fin de l'ensemble des exploitations du territoire, en l'absence d'une structure intermédiaire ou de dispositif spécifique.

Par conséquent, si des changements de pratiques vertueux s'observent sur le territoire, par exemple via les MAEC ou la conversion à l'agriculture biologique, il n'est pas aujourd'hui possible d'identifier une nette dynamique globale en faveur de la transition des grandes cultures. A la connaissance de la Chambre d'Agriculture, il n'existe pas de Groupe d'Etudes de Développement Agricole (GEDA) sur le territoire qui permettrait d'élargir le développement des techniques bas intrants, avec des échanges et retours d'expériences.

Concernant les machines agricoles, la Chambre d'Agriculture ne dispose plus de conseiller agroéquipement, et les bancs d'essai moteur sont gérés par les CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole).

Enfin, il faut noter un contexte national peu favorable à la transition des modèles agricoles depuis 2022, avec notamment une forte baisse des prix du bio sur les marchés pouvant mener à des retours à l'agriculture conventionnelle comme observé localement entre 2022 et 2023.

Perspectives

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or va maintenir ses actions existantes en faveur des évolutions des pratiques dans les grandes cultures, mais en l'absence de chargé de mission PAT au Pays Beaunois pouvant apporter un renfort technique, la collectivité ne prévoit pas de se positionner comme intermédiaire pour permettre un suivi de proximité visant à toucher l'ensemble des exploitations du territoire.

Cependant, un premier projet communautaire en lien avec la transition du monde agricole pourrait voir le jour avec l'implantation de miscanthus sur les captages d'eau potable sensibles pour l'alimentation de chaudières biomasses.

En effet, il y a un fort enjeu de préservation de la ressource en eau sur le territoire avec des captages prioritaires impactés par les activités agricoles, notamment à Magny-les-Aubigny. Par ailleurs, la collectivité ambitionne de soutenir le développement de chaudières biomasses dans le cadre du travail sur la structuration d'une filière bois prévue pour 2024-2026 (cf [Action 4.2.2](#)). Avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture et du SICECO, et un soutien financier de l'Agence de l'Eau, la collectivité pourrait contractualiser avec des agriculteurs locaux en grande culture conventionnelle sur les zones de captages pour implanter du miscanthus et approvisionner une ou des chaudières biomasses, en visant une proximité

géographique entre les chaudières et la production de miscanthus étant donnée la faible densité de ce combustible.

Dans cette optique, le plan d'action est le suivant :

- 1^{ère} visite de la chaudière miscanthus de Villy-le-Moutier, en fonctionnement depuis 2017, par la chargée de mission PCAET en août 2024 ;
- Identification des opportunités de création de chaudières biomasses proche des captages prioritaires (ex. construction du périscolaire de Brazey-en-Plaine) ;
- Echanges avec la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau pour identifier les financements possibles et les modèles économiques en résultant ;
- Echanges avec le SICECO pour inclure des scénarii miscanthus pour les études d'opportunité de chaudières biomasses ;
- Présentation du miscanthus, et organisation d'une visite de chaudière et de champ de miscanthus pour les élus, dans le cadre du cycle de sensibilisation 2024-2026 prévu sur la forêt et le bois (cf [Action 4.2.1](#) et [4.2.2](#)), ainsi que pour les agents du COPIL Patrimoine et Transition (cf [Action 5.1.2](#)) ;
- Conventionnement avec la Chambre d'Agriculture pour trouver des exploitants agricoles partenaires si des projets de chaudières se concrétisent.

Action 4.1.2 : Accompagner l'évolution des pratiques d'élevage et de gestion des prairies pour améliorer le bilan en termes de GES

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Agir sur l'alimentation des cheptels	Observateur	Chambre d'Agri 21, agriculteurs	En cours
Optimiser la gestion des prairies pour augmenter le stock de carbone	Observateur	Chambre d'Agri 21, agriculteurs	En cours
Mieux stocker les effluents	Observateur	Chambre d'Agri 21, agriculteurs	En cours

Indicateur de suivi	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nb d'exploitation d'élevage en bio	1	1	1	1	1	2	2 (+1)	3	2	
Nb exploitations élevage/polyculture-élevage engagées des MAEC	6	8	10	14	9	8 (21%)	6	4	5	20
Surfaces contractualisées pour des MAEC (ha)	104	130	171	327	244	270 (1,1%)	280	276	216	684

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) mises en place par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or sur les prairies du Val de Saône, en partenariat de l'Agence de l'eau RMC et les collectivités locales, concernent 20 exploitations sur la CC Rives de Saône en 2024. Les MAEC sont un dispositif de développement territorial financé par la Politique Agricole Commune visant à accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions environnementales et à maintenir les pratiques plus favorables à l'environnement. L'engagement des agriculteurs dans des MAEC est volontaire, et dure en

général 5 ans. Pendant cette période, les agriculteurs engagés reçoivent une rémunération annuelle en échange du respect d'un cahier des charges et de divers critères.

Sur le territoire du Val de Saône, face aux risques d'inondations, de crues, de pluies intenses, de canicules et de sécheresse accrus dans le contexte du dérèglement climatique, les enjeux pour l'agriculture sont le maintien des prairies, la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la gestion du risque inondation. Pour répondre à ces enjeux, les MAEC soutiennent le maintien d'exploitation d'élevage et de polyculture-élevage avec des pratiques vertueuses, sur la base d'un diagnostic agroécologique et du suivi d'une formation obligatoire pour les exploitations engagées. Les pratiques valorisées sont les suivantes :

- Création de prairies permanentes avec un travail du sol superficiel et sans intrant
- Maintien des prairies humides sans intrants
- Valorisation des prairies par le pâturage
- Définition de zones protégées sur des enjeux localisés (mares, lisières...)
- Retard de fauche sur prairies temporaires ou permanentes
- Développement de l'autonomie fourragère avec une augmentation des surfaces fourragères et la réduction des intrants
- Présence de flore diversifiée sur prairies permanentes

Ces mesures permettent de préserver la biodiversité typique du Val de Saône ainsi que les fonctionnalités des milieux humides dans le cycle de l'eau.

L'élevage se maintient globalement sur le territoire, avec 39 exploitations en polyculture élevage en 2010 contre 38 en 2020, avec un maintien des 5 exploitations bovin viande. Les MAEC concernent un nombre variable d'exploitations chaque année, entre 4 et 14 entre 2015 et 2023, avec un record de 20 exploitations engagées en 2024, dont 15 nouveaux engagements pour 5 ans. Si les MAEC ne concernaient donc que 20% des éleveurs en moyenne sur 2015-2023, plus de la moitié d'entre eux se sont engagés en 2024, et il s'agira désormais pour la Chambre d'Agriculture de confirmer et maintenir cette bonne dynamique.

Le stockage des effluents est contraint par une réglementation nationale, et la Chambre d'Agriculture accompagne la mise en place d'une gestion conforme des effluents dans les projets d'installation.



Très bonne dynamique, à maintenir
> 75% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

De manière similaire à ce qui est observé pour la transition des grandes cultures (cf **Action 4.1.2**), au-delà de sa gestion des MAEC sur le Val de Saône, la Chambre d'Agriculture ne dispose pas aujourd'hui de ressources humaines suffisantes pour un suivi et un accompagnement de proximité de l'ensemble des exploitations d'élevage du territoire en dehors de celles inscrites volontairement dans les MAEC.

Perspectives

Il pourrait être pertinent de contribuer à diffuser et à valoriser encore plus largement les pratiques d'élevage vertueuses déjà soutenues par les MAEC mises en place par la Chambre

d'Agriculture sur le Val de Saône, mais en l'absence de demande politique et de chargé de mission PAT au Pays Beaunois pouvant apporter un renfort technique, la collectivité ne prévoit pas d'action spécifique en ce sens sur 2024-2026.

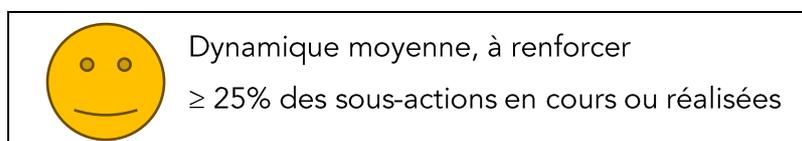
Action 4.1.3 : Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Adapter les cultures	Observateur	Chambre d'Agri 21, Agriculteurs, CC RDS	A venir
Adapter les pratiques culturales	Observateur	Chambre d'Agri 21, Agriculteurs, CC RDS	A venir
Adapter l'élevage au changement climatique	Observateur	Chambre d'Agri 21, Agriculteurs, CC RDS	A venir
Développer la production d'énergie renouvelable en poursuivant la recherche de partenariats avec les acteurs de la profession agricole sur le territoire	Observateur	Chambre d'Agri 21, Agriculteurs, CC RDS	En cours

Les Chambres d'Agriculture régionale et départementale cherchent à anticiper les impacts du dérèglement climatique sur l'agriculture pour permettre une adaptation des exploitations. Une étude « Quels projets agricoles sur notre territoire pour faire face aux enjeux de demain, à l'horizon 2035 ? » a été lancée en ce sens avec l'Agence de l'eau fin 2023 avec une série d'ateliers de prospective sur la CC Rives de Saône qui s'est portée volontaire. Un théâtre-forum sera ainsi organisé à l'octobre 2024 pour restituer les conclusions de cette étude.

Concernant le développement des énergies renouvelables, la Chambre d'Agriculture accompagne les exploitants dans leurs projets (méthanisation, solaire photovoltaïque...) avec une conseillère Energie dédiée.



Freins identifiés

En raison de l'absence sur le poste de chargé de mission PCAET jusqu'à début 2024, seul le service Cycle de l'Eau et son élue référente ont suivi l'étude prospective sur l'adaptation de l'agriculture alors qu'une approche conjointe aurait pu être pertinente.

Par ailleurs, pour adapter les pratiques agricoles au dérèglement climatique, il est tout d'abord nécessaire d'identifier les solutions concrètes adaptées au contexte local, ce qui est en cours avec l'étude prospective, mais il faut ensuite parvenir à diffuser ces pratiques avec

des modèles économiques viables dans les exploitations. En l'absence de dynamique locale forte préexistante pour la transition des modèles agricoles (voir [Actions 4.1.1](#)), l'appropriation de ces pratiques pourra être complexe.

Perspectives

Le PCAET prendra part aux dernières réunions et restitution concernant l'étude sur l'adaptation de l'agriculture au dérèglement climatique en cours et suivra les suites concrètes données à cette étude. De manière similaire aux autres actions liées à l'agriculture, en raison des ressources humaines limitées il n'est pas prévu que la collectivité mène d'autres actions spécifiques pour soutenir l'adaptation des modèles agricoles sur 2024-2026.

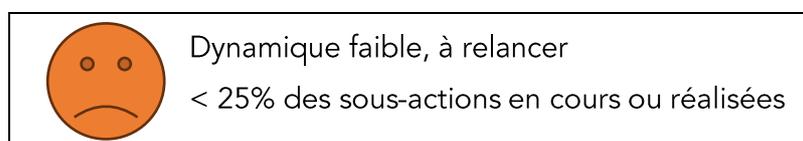
Objectif 4.2 : Développer la filière forestière

Action 4.2.1 : Assurer une gestion durable des forêts en mettant en œuvre une Charte Forestière de Territoire (CFT)

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Sensibiliser les élus et les services à la gestion durable des forêts	Pilote	ONF, CRPF, CC RDS	A venir
Élaborer une charte forestière du territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés	Pilote	ONF, CRPF, CC RDS	A venir
Préserver et valoriser les usages de la forêt	Pilote	ONF, CRPF, CC RDS	A venir
Encourager les propriétaires privés à assurer une gestion durable de leur forêt	Facilitateur	ONF, CRPF, CC RDS	A venir

Le sujet de la gestion des forêts n'a pas encore été porté à l'échelle de la Communauté de communes. A l'échelle communale, des initiatives existent, comme la création de deux micro forêts avec l'association Forestiers du monde à Saint-Jean-de-Losne, ou la création d'une forêt pédagogique par l'école de Pagny-le-Château.



Freins identifiés

Le poste de chargé de mission PCAET ayant été occupé de manière intermittente et sur des temps relativement court (1 à 1,5 ans) entre 2020 et 2023, les ressources humaines n'ont pas été suffisantes pour avancer sur ce sujet en plus des autres projets menés, malgré une volonté politique de l' élu référent pour travailler sur ce sujet.

Perspectives

Le sujet de la filière bois et des forêts est en train d'être relancé localement, avec les actions suivantes envisagées :

- L'adhésion à l'association des Communes Forestières de Côte d'Or, un rendez-vous entre élus étant prévu à la rentrée 2024, cela permettant un renfort externe d'animation et d'expertise co-financé à 80% par la région BFC et l'Ademe ;
- Un cycle de sensibilisation à destination des élus sur le sujet de la forêt et de la filière bois (conférence, visites, exposition...), dans le cadre du cycle de sensibilisation sur la transition écologique envisagé pour 2024-2025 (voir [Action 4.2.2](#) et [Action 5.4.2](#)) ;

- Une réflexion sur la réalisation d'une Charte forestière avec les communes, dans l'objectif de créer un espace d'échange et de concertation sur les usages et les défis rencontrés sur les forêts communales, et en développant ainsi une vision globale sur ce sujet à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Un travail spécifique sur l'affouage, selon les retours des communes sur les difficultés rencontrées ou non.

Ces premières actions pourraient être retravaillées et complétées avec l'aide des Communes Forestières de Côte d'Or après adhésion de la collectivité.

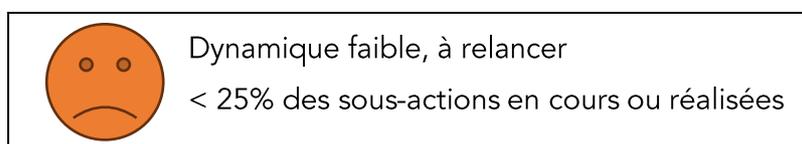
Action 4.2.2 : Promouvoir, accompagner et structurer une filière bois

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Développer une filière en bois-énergie locale	Facilitateur	CRPF, ONF, Syndicat des forestiers privés de Côte d'Or	A venir
Communiquer autour du bois-construction	Facilitateur	CRPF, ONF, Syndicat des forestiers privés de Côte d'Or	A venir

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022
Production de bois-énergie sur le territoire (ménages compris)	28	29	29	29

Suite à la réalisation du Schéma de Développement des ENR en 2021, il a été décidé que la collectivité se concentrerait principalement sur le soutien à la filière bois-énergie étant donnée la dynamique déjà présente grâce aux acteurs privés sur les autres énergies. Des premiers échanges ont eu lieu en 2022 avec le SICECO pour identifier les étapes à suivre concernant le bois-énergie.



Freins identifiés

De manière similaire au sujet de la forêt, les ressources humaines internes n'ont pas permis de faire aboutir des projets concrets en faveur du bois-énergie et du bois-construction sur 2020-2024.

Perspectives

Au printemps 2024, des réunions ont été organisées avec le SICECO et la Mission Bois Energie 21 pour faire un point sur la stratégie à suivre par la collectivité, et la participation à un webinaire organisé par Fibois a été l'occasion d'obtenir des retours d'expérience d'autres collectivités. A noter également qu'une réunion a été organisée avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or concernant la culture sans intrant du miscanthus, valorisable dans des chaudières biomasses (voir [Action 4.1.1](#)).

Aussi bien pour le bois-énergie que le bois construction, la première étape pour la collectivité est de contribuer à faire émerger des projets concrets pour créer un volume de besoin, et ensuite étudier les options possibles pour un approvisionnement local. Pour cela, les actions prévues sont les suivantes :

- Echanger avec les communes ayant déjà des chaudières bois, comme Bonnencontre et Labergement-les-Seurre, pour avoir des retours d'expérience et connaître leur mode d'approvisionnement actuel ;
- Echanger avec les communes qui doivent changer leurs chaudières fioul pour identifier les possibilités d'installation de chaudière bois, avec l'aide du Conseiller en Economie Partagée du SICECO ;
- Etudier l'opportunité de chaudière biomasse dans les projets de construction et de rénovation communautaires, en priorisant par défaut cette énergie ;
- Identifier avec les communes les zones d'opportunités pour des réseaux de chaleur (y compris des mini-réseaux), par exemple à Brazey-en-Plaine où des réflexions avaient déjà eu lieu et pourraient être relancées avec la construction d'un site périscolaire par la Communauté de communes ;
- Echanger avec le SICECO pour inclure des scénarii avec miscanthus pour les projets proches de zone de captage sensible (voir [Action 4.1.1](#)) ;
- Identifier avec l'aide de Fibois le réseau d'acteur locaux sur le bois-énergie et le bois-construction ;
- Inclure le recours systématique au bois-construction dans les projets de rénovation et de construction de la collectivité, avec la possibilité de débiter par de petits projets (palissade, bardage, terrasse...) pour ancrer ce matériau dans les habitudes de construction avant d'aller vers des projets plus ambitieux ;
- Organiser des visites pour les élus et agents concernés : chaudières bois/miscanthus, bâtiments en bois, professionnels de la filière bois, réseaux de chaleur (ex. CC Pouilly-Bligny), et territoires ayant déjà une forte expérience dans le développement d'une filière bois locale (ex. CC Forêt, Seine et Suzon) ;
- Organiser une conférence des maires sur la thématique de la filière bois, en lien avec le cycle de sensibilisation prévu sur 2024-2025 (voir [Action 4.2.1](#) et [Action 5.4.2](#)).

Ce plan d'action pourrait être revu avec le SICECO et les Communes Forestières de Côte d'Or après adhésion (voir [Action 4.2.1](#)).

Objectif 4.3 : Promouvoir et encourager l'exemplarité des entreprises privées

Action 4.3.1 : Accompagner les entreprises locales à agir sur leur propre fonctionnement

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Informar les entreprises clés et relais du territoire sur la PCAET, les outils pour baisser leurs consommations d'énergie, les labels etc.	Pilote	CC RDS	A venir
Structurer les entreprises locales de la filière du bâtiment (rénovation/construction)	Observateur	CMA 21, Pole Energie BFC	En cours
Mettre en place une charte des commerçants et artisans éco-responsables	Partenaire	CCI 21-71, CC RDS	En attente
Soutenir la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments privés tertiaires en partenariat avec les chambres consulaires	Partenaire	CMA 21, CCI 21-71, (CC RDS, Pays Beaunois)	A venir
Identifier et cibler les gros consommateurs	Observateur	CMA 21, CCI 21-71	En attente
Valoriser les actions déjà mises en place	Facilitateur	CMA 21, CCI 21-71	En cours

La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne (CCI) accompagne les entreprises dans leurs démarches de transition écologique, cependant en l'absence de convention partenariale signée la collectivité ne peut connaître les accompagnements réalisés sur le territoire. La CCI valorise les actions mises en place via ses réseaux sociaux, des articles sur son site internet et sur le site internet dédié au programme PERF'.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Côte d'Or et le Pôle Energie BFC mènent un travail de formation et de mise en réseaux des acteurs du bâtiment autour des enjeux de développement durable.



Dynamique moyenne, à renforcer
 ≥ 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Comme identifié précédemment (cf **Action 2.3.1**), la collectivité ne disposant pas d'un réseau d'entreprises locales avec des liens privilégiés, peu d'actions ont pu être menées avec les entreprises jusqu'à présent.

La collectivité avait commencé à s'engager en 2022-2023 sur la mise en place d'une charte des artisans et commerçants éco-responsables avec la CCI en validant un budget dédié, mais ce projet n'a pas abouti après le départ de la précédente chargée de mission PCAET. Après discussion avec la CCI en 2024, il est apparu qu'il n'était pas prioritaire de relancer cette action étant donné le coût financier et en temps de travail nécessaire (principalement pour le démarchage des commerçants) face au petit nombre de professionnels touchés (une dizaine).

Enfin, à noter que la CCI ne mène pas aujourd'hui de travail d'identification des gros consommateurs en raison de difficultés d'accès aux données avec Enedis.

Perspectives

La collectivité prévoit de signer une convention partenariale gratuite avec la CCI sur 2024-2025, qui consiste en un échange de temps de travail entre les structures. Le cadre de travail commun sera le suivant :

1. La CCI fournit un déroulé type efficace pour entrer en contact avec les entreprises sur les sujets de transition écologique, ainsi que leur base de données de contact (déjà utilisée pour le Challenge de la Mobilité 2024) ;
2. La chargée de mission PCAET démarché les entreprises du territoire à l'aide de ces ressources ;
3. Lorsqu'un rendez-vous est décroché, la CCI se déplace dans l'entreprise pour présenter ses offres (performance énergétique, développement des ENR, économie circulaire...) et la collectivité est également conviée ;
4. La collectivité peut ensuite assister aux différentes restitutions au fur et à mesure de l'accompagnement de l'entreprise par la CCI.

Une telle convention partenariale présente plusieurs avantages en comparaison du projet de charte des artisans et commerçant éco-responsable :

- Temps de travail réduit pour la collectivité, et flexible selon le plan de charge de la chargée de mission PCAET ;
- Gratuité du partenariat ;
- Possibilité de toucher un plus grand nombre d'acteurs économiques et/ou de plus grande taille ;
- Possibilité de commencer à créer un réseau d'entreprises locales en relation avec la collectivité, tout en ayant connaissance des actions qu'elles mènent en faveur de la transition écologique.

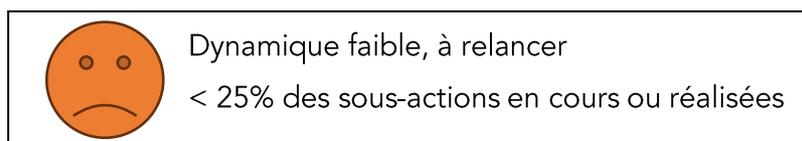
Le travail sur une charte des artisans-commerçants éco-responsable pourra être réfléchi pour la période 2025-2026 selon les autres projets sur cette période et selon le bilan de la convention partenariale avec la CCI sur 2024-2025. A noter que dans le cadre de la charte des artisans-commerçants éco-responsable, la collectivité serait amenée à soutenir financièrement les audits énergétiques réalisés, mais aucune autre action de soutien à la réalisation de diagnostic par les entreprises n'est envisagée pour le moment.

Action 4.3.2 : S'engager dans une gestion durable des zones d'activités et du Technoport notamment par le renouvellement durable des ZAE

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Encourager les entreprises des ZAE du territoire à signer une charte de Développement Durable co-construite (> axe fort Energie-Climat) et suivre sa mise en œuvre sur l'ensemble des 3 ZAE de la collectivité et sur le Technoport de Pagny	Partenaire	CMA 21, CCI 21-71, CC RDS	En attente
Promouvoir les zones d'activités durables pour accroître l'attractivité du territoire	Pilote/Partenaire	CMA 21, CCI 21-71, CC RDS	En attente

La collectivité n'a pas mené d'actions particulières sur le développement durable sur ses ZAE sur 2020-2024.



Freins identifiés

L'aspect durable des ZAE n'a pas fait l'objet d'une priorité politique particulière, l'objectif premier étant de maintenir et d'attirer des entreprises sur le territoire, en limitant les contraintes d'installation. De plus, la collectivité dispose aujourd'hui de ressources humaines limitées pour le suivi de l'ensemble des ZAE du territoire hors Technoport de Pagny (20% du temps du chargé de Développement Economique rattaché au SMTP).

Perspectives

Comme indiqué précédemment (cf **Action 2.3.2**), la tri-modalité du Technoport de Pagny présente un fort potentiel pour attirer des entreprises ayant une démarche de développement durable, et des échanges en ce sens entre le PCAET et le SMTP pourront avoir lieu dans le cadre de la révision du PCAET en 2026-2027. Il serait également possible de s'appuyer sur les outils de la CCI sur l'EIT (Ecologique Industrielle et Territoriale).

Dans un second temps, la collectivité pourrait s'appuyer sur la dynamique ainsi créée pour étendre les actions menées au Technoport à l'ensemble de ses ZAE. A noter cependant qu'en l'absence du recrutement d'un chargé de mission au développement économique dédié à temps plein au lien avec l'ensemble des entreprises et ZAE du territoire (en plus du chargé de mission dédié à 80% au SMTP et à 20% au développement économique actuellement), ce travail de long terme restera limité par rapport aux autres actions prioritaires du PCAET.

Action 4.3.3 : Accompagner les entreprises dans le développement d'envergure des énergies renouvelables

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Faire connaître les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables en s'appuyant sur les relais existants	Observateur	CMA, CCI, CC RDS	En cours
Faire connaître le potentiel de développement des énergies renouvelables du territoire	Observateur	CMA, CCI, CC RDS	En attente

Indicateur de suivi	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Puissance installée de solaire photovoltaïque chez les professionnels (kWc)					2,71	3,16
Consommation d'énergie renouvelable dans l'industrie manufacturière (GWh)	3,97		3,97			
Consommation d'énergie renouvelable dans le tertiaire (GWh)	0		0			

La conseillère photovoltaïque régionale de la CCI accompagne les entreprises du territoire pour le développement de leurs projets d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, les communes ont défini les zones prioritaires à l'installation d'énergies renouvelables via la publication de leur Zones d'Accélération d'Énergie Renouvelables (ZAER) début 2024.



Bonne dynamique, à confirmer
≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

En l'absence de liens privilégiés avec les entreprises du territoire, la collectivité n'a pas spécifiquement diffusé d'informations sur le potentiel de développement des énergies renouvelables localement, celui-ci ayant été estimé dans le cadre du Schéma de Développement des ENR réalisé en 2021 (cf [Action 4.4.1](#)).

Perspectives

Dans le cadre du conventionnement avec la CCI sur 2024-2025 pour le démarchage et l'accompagnement des entreprises sur les enjeux de développement durable, la collectivité pourra faire le lien entre les projets des entreprises et ses propres objectifs de développement des énergies renouvelables.

Objectif 4.4 : Produire et distribuer de l'énergie propre

Action 4.4.1 : Réaliser un Schéma de Développement des Énergies Renouvelables

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Faire connaître les mécanismes nationaux, régionaux et départementaux de soutien aux énergies renouvelables en s'appuyant sur les relais locaux	Partenaire	SICECO, CC RDS	En cours
Identifier et faire connaître le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire	Partenaire	SICECO, CC RDS	En cours
Élaborer un plan d'actions permettant de développer l'ensemble du potentiel d'énergie renouvelables sur le territoire intégrant les enjeux environnementaux et veillant à l'équilibre entre les projets et la préservation des espaces naturels et agricoles	Partenaire	SICECO, CC RDS	En attente
Impliquer et coordonner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du plan d'actions à travers des montages d'opérations participatives	Partenaire	SICECO, CC RDS	En attente

Indicateur de suivi	2018	2020
Part d'EnR dans la consommation d'énergie du territoire	5%	6%

Le SICECO mène un travail de communication auprès des communes en ciblant les principaux mécanismes de soutiens aux énergies renouvelables, une plateforme nationale en ligne recensant par ailleurs l'intégralité des différents programmes. De plus, en cas de projet concret, le SICECO accompagne les communes pour trouver les financements adéquats.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire a été identifié dans le cadre du Schéma de Développement des ENR (SDE) de 2021 réalisé par le SICECO, et porté à connaissance des élus communautaires. L'étude contient une évaluation de potentiel pour le solaire PV à la maille toiture (> 6000 m²), la méthanisation des résidus de culture et des effluents d'élevage à l'échelle cantonale, l'éolien, et le bois-énergie sur la base de données ONF. La conclusion principale de ce schéma a été de prioriser le développement du bois-énergie dans un contexte de forte présence des acteurs privés sur les autres énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation).

Par ailleurs, le SICECO a accompagné sous demande les communes dans la définition de leurs ZAER en 2024 sur les bases de évaluations de potentiel du SDE.

Enfin, des projets de centrales photovoltaïques émergent aujourd'hui sur les communes, à des stades d'avancements divers, à Brazey-en-Plaine, Esbarres, Labergement-les-Seurre, Pagny-le-Château, Pouilly-sur-Saône, Saint-Seine-en-Bâche, et à Saint-Usage (2 centrales sur la friche industrielle SPTP/Unalit et un projet d'agrivoltaïsme). La mise en service d'une petite centrale hydroélectrique est également prévue en 2024 sur le barrage de Pagny-le-Château.



Bonne dynamique, à confirmer
≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Le Schéma de Développement des ENR a constitué un diagnostic permettant de rendre compte des ordres de grandeurs du potentiel local face aux objectifs du PCAET, mais ne constitue pas un plan d'action précis des projets à faire émerger.

Perspectives

Il n'est pas prévu de formaliser un plan d'action multi-énergie pour l'instant, la priorité politique étant déjà donnée au développement de la filière bois-énergie (cf [Action 4.2.2](#)) dans un premier temps.

Action 4.4.2 : Exploiter le potentiel éolien du territoire et soutenir les projets à l'étude

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Adapter les documents d'urbanisme à l'implantation de projets éoliens	Pilote	SICECO	En attente
Soutenir des projets éoliens intégrés au territoire	Facilitateur	SICECO	En attente

La collectivité ne compte pas d'éoliennes sur son territoire, et un projet co-porté par la SEML Côté d'Or Energies à l'est de Seurre a été rejeté par la Préfecture.

La question de l'adaptation des documents d'urbanismes à l'implantation d'éolienne se posera lors de l'élaboration future d'un PLUi (cf [Action 1.3.1](#)).



Dynamique faible, à relancer
< 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Le projet éolien au sud-est de Seurre a été arrêté en raison de l'avis défavorable de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et dans un contexte de vive opposition locale portée par l'association citoyenne « Eole à bout de souffle ».

Certaines communes définissent également des zones d'exclusion pour les éoliennes dans le cadre des ZAER.

Perspectives

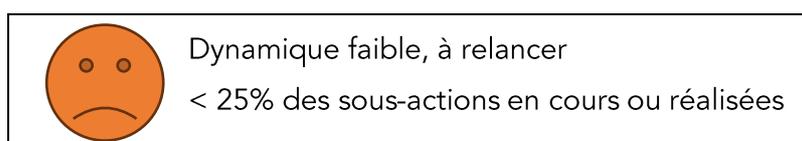
Même si l'énergie éolienne paraît difficilement contournable pour atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable locale du PCAET, des projets d'implantation d'éoliennes ne peuvent voir le jour que dans un contexte de forte volonté politique et de soutien des populations locales impactées, par exemple dans le cadre d'opérations participatives. Il n'existe pas aujourd'hui sur le territoire de dynamique en ce sens.

Action 4.4.3 : Explorer le potentiel géothermique sur nappe

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Mener une étude sur le potentiel géothermique au niveau départementale ou dans le Val de Saône de manière à localiser et caractériser ce potentiel	Facilitateur	CC RDS, SICECO	En attente
Mieux suivre les installations géothermiques (OPTEER)	Facilitateur	CC RDS, SICECO	En attente
Communiquer sur ce potentiel en diffusant l'étude auprès des relais de la rénovation énergétique	Facilitateur	CC RDS, SICECO	En attente

Il n'existe pas d'étude départementale sur le potentiel géothermique local, mais le BRGM met à disposition en ligne un découpage en zone de potentiel plus ou moins favorable. La collectivité présente un certain potentiel pour cette énergie, mais aucun projet d'ampleur n'a vu le jour pour le moment. Le Pôle Rénovation Conseil présente néanmoins cette énergie dans le cadre de ses accompagnements (voir [Action 1.2.1](#)).



Freins identifiés

Il est difficile de connaître le recours à la géothermie chez les particuliers, cette énergie étant peu et mal référencée. La collectivité n'a pas connaissance de projet d'amélioration des données de l'observatoire OPTEER sur la géothermie.

Perspectives

Il n'est pas prévu de relancer une dynamique sur la géothermie localement sur 2024-2026, en dehors de la réalisation d'études d'opportunité incluant cette énergie dans le cadre de construction et rénovation de bâtiments communautaires.

Action 4.4.4 : Déployer des unités de méthanisation

État d'avancement des sous-actions

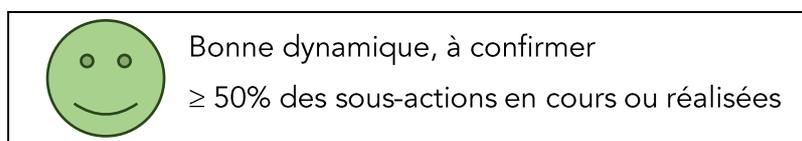
Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Sensibiliser les gros producteurs de biodéchets aux intérêts de la méthanisation	Facilitateur	Chambre d'Agri 21	En attente
Encourager le développement des unités de méthanisation individuelle ou collective	Facilitateur	Chambre d'Agri 21	En cours
Engager une réflexion avec les collectifs de méthanisation pour mutualiser les méthaniseurs afin de valoriser les différents gisements de biodéchets, avec prise en compte des contraintes d'épandage (ex. agriculture bio)	Facilitateur	Chambre d'Agri 21	En attente

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022
Part de la méthanisation dans le mix énergétique local	0,6%		1,1%	
Production d'énergie des méthaniseurs (GWh)	4,2	7,7	7,7	7,5

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or accompagne l'installation de méthaniseurs dans les exploitations agricoles avec la réalisation d'études d'opportunité, puis le SICECO finance les études de faisabilité. Ces deux structures travaillent également avec GRDF pour favoriser l'émergence de projets de méthanisation en injection.

Il existe depuis 2017 une installation à Brazey-en-Plaine sur une exploitation d'élevage (SARL Fèvre) dont la capacité de production a été doublée en 2019. Les matières premières utilisées proviennent de l'exploitation agricole, d'un centre équestre, d'un producteur de lapins et d'une industrie agro-alimentaire. L'électricité et la chaleur produites sont utilisées à la malterie de Brazey-en-Plaine.

Un projet de méthanisation porté par un collectif d'agriculteurs est aujourd'hui envisagé à Labergement-lès-Seurre.



Freins identifiés

La Chambre d'Agriculture et le SICECO soutiennent les projets de méthanisation, mais ne disposent pas des ressources nécessaires pour un démarchage ciblant les gros producteurs de biodéchets du territoire, ou pour engager une réflexion sur la mutualisation des méthaniseurs.

La méthanisation des boues d'épuration seules n'est envisageable que pour des volumes de boues importants, qui ne correspondent pas à la petite taille des stations d'épuration locale. De plus, les boues d'épuration, comme les biodéchets, sont déjà valorisées de manière vertueuse, donc leur méthanisation n'est pas envisagée aujourd'hui (cf [Action 3.2.4](#)). La

méthanisation des algues vertes, qui prolifèrent sous l'effet de la chaleur notamment au port de Saint-Jean-de-Losne, a été étudiée. Bien qu'elle soit techniquement possible elle n'est pas rentable économiquement aujourd'hui, en particulier avec l'inflation. Concernant les industries, le Schéma des Energies Renouvelables n'a pas identifié de potentiels industriels ayant des activités compatibles avec l'installation de méthaniseur, mais s'est plutôt concentré sur le gisement agricole.

Enfin, le développement de la méthanisation ne ressort pas aujourd'hui dans les priorités politiques locales, cela s'illustrant notamment par l'absence de cette énergie dans la majorité des ZAER définies les communes qui privilégient nettement le solaire photovoltaïque.

Perspectives

La collectivité ne prévoit pas d'actions spécifiques pour le développement de la méthanisation, la Chambre d'Agriculture et le SICECO étant déjà impliqués sur ce sujet.

Action 4.4.5 : Organiser le stockage de l'énergie verte

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Évaluer la quantité d'énergie potentiellement stockable à l'horizon 2050	Facilitateur	SICECO, RTE, GRTgaz, Enedis, GRDF	En attente
Faire la synthèse des différents moyens de stockage de grande capacité	Facilitateur	SICECO, RTE, GRTgaz, Enedis, GRDF	En attente
Développer un site de stockage d'énergie verte pilote sur le territoire	Facilitateur	SICECO, RTE, GRTgaz, Enedis, GRDF	En attente

Il n'y a pas eu d'étude sur le stockage d'énergie renouvelable réalisée sur 2020-2024. Cependant, de premiers projets de stockage d'électricité renouvelable sur petites batterie apparaissent sur le Côte d'Or, et GRTGaz et RTE réfléchissent aux possibilités de stockage gaz (hydrogène) pour l'électricité verte.

Un projet d'installation d'une batterie est en cours sur la commune de Magny-les-Aubigny, et la commune Pouilly-sur-Saône présente un potentiel particulier pour le stockage électricité-gaz (production d'hydrogène par électrolyse de l'eau), car les réseaux de transport d'électricité (RTE) et de gaz (GRTGaz) s'y croisent.



Dynamique faible, à relancer
< 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Dans un contexte de production d'électricité renouvelable relativement faible, le sujet du stockage de l'énergie n'est aujourd'hui pas prioritaire à l'échelle locale ou départementale. Les contraintes techniques des solutions de stockage sont encore fortes : prix et impact environnemental des batteries, coût et faible rendement (20-30%) du stockage avec hydrogène etc.

Perspectives

Avec l'appui du SICECO, il est envisagé d'organiser une réunion avec RTE et GRTGaz pour discuter des possibilités de projet de stockage hydrogène à Pouilly-sur-Saône, dans la mesure où cette commune présente un nœud de réseaux électricité/gaz favorable. Un tel projet ne serait pas porté mais les opérateurs de réseaux mais, en cas de portage politique local, il pourrait faire l'objet d'un AMI pour accueillir une installation.

Action 4.4.6 : Adapter les réseaux de distribution et de transport

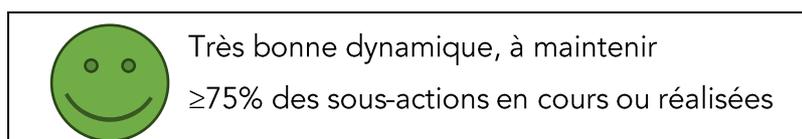
État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Adapter le réseau de transport et de distribution d'électricité aux projets de production de d'EnR	Facilitateur	SICECO, RTE, Enedis, GRTgaz, GRDF	En cours
Adapter le réseau de transport de gaz à l'arrivée de « nouveaux gaz » : biogaz, hydrogène etc.	Facilitateur	GRTGaz (SICECO)	En cours

L'adaptation des réseaux d'électricité à la production d'énergies renouvelable constitue un travail de fond mené depuis plusieurs années par le SICECO avec Enedis, et qui fait l'objet de discussions importantes avec les adhérents du SICECO lors de la présentation annuelle des rapports d'activité. La démarche est cadrée réglementairement via la conférence départementale sur les investissements du réseau électrique.

En parallèle, GRTGaz mène des études pour le verdissement du gaz dans ses réseaux, et ces projets font l'objet d'une veille par le SICECO.

Le SICECO avait analysé les capacités d'injections sur les réseaux gaz et électricité locaux dans le cadre du Schéma de Développement des ENR de 2021.



Freins identifiés

Bien que le SICECO ait des échanges réguliers avec les gestionnaires des réseaux, pour l'électricité l'adaptation du réseau n'est pas toujours aussi importante que souhaitée par le SICECO.

Perspectives

Etant donné la bonne dynamique observée sur l'adaptation des réseaux d'énergie aux énergies renouvelables principalement portée par le SICECO, la collectivité ne prévoit pas d'action particulière sur 2024-2026.

AXE 4 : SYNTHÈSE PAR OBJECTIF

Objectif 4.1 : Accompagner la transition agricole

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
4.1.1 Accompagner une transition des grandes cultures vers des modes plus économes et moins émetteurs de GES	 50%	Chambre d'Agri. 21 : <ul style="list-style-type: none"> Préservation captages d'eau (dont miscanthus) Réseau Bio CUMA : banc d'essai machines 	<ul style="list-style-type: none"> RH : pas de suivi local, plus de conseiller agroéquipement Agriculteurs : dynamique faible Absence poste PAT Conjoncturel : baisse prix bio 	<ul style="list-style-type: none"> CA 21 : Maintien des actions Projet potentiel miscanthus/chaudière biomasse (lien Action 4.2.2)
4.1.2 Accompagner l'évolution des pratiques d'élevage et de gestion des prairies pour améliorer le bilan en termes de GES	 100%	CA 21 <ul style="list-style-type: none"> MAEC maintien prairies (→ 21% des éleveurs) Accompagnement stockage effluents 	<ul style="list-style-type: none"> RH : pas de suivi local Absence poste PAT 	<ul style="list-style-type: none"> CA 21 : Maintien des actions
4.1.3 Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	 25%	<ul style="list-style-type: none"> CA 21 + CA BFC + Agence de l'eau : prospection agriculture/climat sur la CC RDS CA 21 : Conseillère Energie 	<ul style="list-style-type: none"> Absence PCAET → non participation à la prospection Diffusion des pratiques difficile 	<ul style="list-style-type: none"> PCAET : suivi de la fin de l'étude de prospection

Objectif 4.2 : Développer la filière forestière

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
4.2.1 Assurer une gestion durable des forêts en mettant en œuvre une Charte Forestière de Territoire (CFT)	 0%	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives communales • Réunion avec les COFOR 21 	<ul style="list-style-type: none"> • Absences poste PCAET 	<p>Plan d'action filière bois-forêt 2024-2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion COFOR 21 • Réflexion Charte forestière • Etude sur l'affouage • Sensibilisation des élus
4.2.2 Promouvoir, accompagner et structurer une filière bois	 0%	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma de développement des EnR en 2021 • Echanges en 2024 avec : SICECO, Mission Bois Energies 21, Chambre d'Agriculture 21 • Participation webinaire Fibois • Inscription formation oct. 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Absences poste PCAET 	<p>Plan d'action filière bois-forêt 2024-2026, pour le bois-énergie et le bois-construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'existant et les opportunités (sortie du flou, réseaux de chaleur, miscanthus, construction/rénovation...) • Inclure le bois dans les projets communautaires • Identifier les professionnels locaux • Sensibiliser les élus/agents

Objectif 4.3 : Promouvoir et encourager l'exemplarité des entreprises privées

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
4.3.1 Accompagner les entreprises locales à agir sur leur propre fonctionnement	 33%	<ul style="list-style-type: none"> CCI : accompagnement et valorisation des entreprises CMA/Pôle Energie BFC : mise en réseau et formation des acteurs du bâtiments Actions ponctuelles PCAET 	<ul style="list-style-type: none"> RH : manque de moyens humains (Dév' Eco + PCAET) Pas de réseau d'entreprises constitué Accès données Enedis 	<ul style="list-style-type: none"> Convention partenariale gratuite avec la CCI sur 2024-2025 → Selon bilan, charte des artisans-commerçants éco-responsables sur 2025-2026
4.3.2 S'engager dans une gestion durable des zones d'activités et du Technoport notamment par le renouvellement durable des ZAE	 0%	<ul style="list-style-type: none"> Critère de multi-modalité (2 modes parmi fluvial/route/rail) pour l'installation d'entreprises sur le Technoport 	<ul style="list-style-type: none"> RH : manque de moyens humains (Dév' Eco + PCAET) Non priorisé → priorité : attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de collaboration SMTP/PCAET, avant diffusion aux autres ZAE
4.3.3 Accompagner les entreprises dans le développement d'envergure des énergies renouvelables	 50%	<ul style="list-style-type: none"> CCI : conseillère PV régionale ZAER 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de réseau d'entreprises constitué → communication difficile 	<ul style="list-style-type: none"> Via convention CCI

Objectif 4.4 : Produire et distribuer de l'énergie propre

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
4.4.1 Réaliser un Schéma de Développement des Energies Renouvelables	 50%	<ul style="list-style-type: none"> SICECO : com' et accompagnement subventions Schéma de Développement des EnR (SDE) en 2021 ZAER Projets communaux 	<ul style="list-style-type: none"> SDE = diagnostic mais pas de plan d'action avec des projets précis 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action filière bois-forêt sur 2024-2026 Pas de plan d'action sur les autres énergies d'ici 2026
4.4.2 Exploiter le potentiel éolien du territoire et soutenir les projets à l'étude	 0%	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt projet au nord-est de Seurre 	<ul style="list-style-type: none"> Contraintes aviation civile Opposition citoyenne forte Pas de demande politique 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'action spécifique
4.4.3 Explorer le potentiel géothermique sur nappe	 0%		<ul style="list-style-type: none"> Manque de données locales 	<ul style="list-style-type: none"> Etude d'opportunité dans les projets de rénovation/construction
4.4.4 Déployer des unités de méthanisation	 33%	<ul style="list-style-type: none"> CA 21 : études d'opportunité SICECO : étude de faisabilité Méthaniseur de Brazey 	<ul style="list-style-type: none"> Prospection : manque RH Boues, algues : technique Valorisation déjà vertueuse des biodéchets (cf Action 3.2.4) Pas de priorité politique 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des actions CA 21 et SICECO Pas d'action CC RDS
4.4.5 Organiser le stockage de l'énergie verte	 0%		<ul style="list-style-type: none"> Faible production d'EnR Contraintes techniques 	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de réunion avec SICECO, RTE et GRTGaz sur potentiel hydrogène à Pouilly-sur-Saône
4.4.6 Adapter les réseaux de distribution et de transport	 100%	<ul style="list-style-type: none"> SICECO : travail sur l'adaptation du réseau élec' avec Enedis, analyse des capacités d'injections gaz/élec dans le SDE (2021), échanges avec les collectivités GRTGaz : étude sur gaz vert 		<ul style="list-style-type: none"> SICECO : maintien des actions Pas d'action CC RDS

AXE 5 : S'ENGAGER VERS L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Objectif 5.1 : Réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine

Action 5.1.1 : Poursuivre la réduction des consommations de fonctionnement

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
S'appuyer sur l'audit réalisé pour cibler les réductions de consommations possibles	Pilote	CC RDS, Communes	Réalisé
Maîtriser la consommation d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics	Pilote	CC RDS, Communes	En cours
Faire baisser les consommations énergétiques de l'éclairage public en organisant le suivi fin des consommations via les données ENEDIS	Pilote	CC RDS, Communes	A venir

Indicateur de suivi	2021	2022	2023
Consommation d'électricité du patrimoine de la collectivité (MWh)	417 (estimée)	391	320

Des audits énergétiques ont été réalisés sur le patrimoine communautaire en 2021 et ont permis de cibler les bâtiments prioritaires : ceux avec une forte consommation par m² (Capitainerie de Seurre) ainsi que les 2 salles de sport de la collectivité (COSEC d'Echenon et Salle Omnisport André Berbey de Seurre) qui représentent la moitié des consommations d'énergies totales de la collectivité avant réouverture de l'espace aquatique Fernand Bonnin.

Un plan de sobriété énergétique a été lancé en 2022 avec un référent sur chaque site, une limitation des températures de chauffage selon les usages de bâtiments, et la fermeture des salles de sport aux vacances de Noël et de février certaines années. Ces mesures ont été partagées via la lettre interne. La collectivité a ainsi réduit d'environ 20% ses consommations d'électricité entre 2021 et 2023.

Concernant l'eau, la collectivité récupère les eaux pluviales pour le nettoyage des camions de la collecte sur le site d'Echenon.

Les communes travaillent également à la réduction de leurs consommations de fonctionnement, avec des éclairages publics changés en LED et éteints ou avec une baisse d'intensité une partie de la nuit, notamment à Saint Usage, Jallanges, Saint-Jean de Losne, Seurre, Magny-les-Aubigny, Bagnot et Trugny. La commune de Saint-Usage a également travaillé à la sensibilisation en interne des élus et agents et a installé des mousseurs sur ses robinets.



Bonne dynamique, à confirmer
≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Un livret d'accueil comprenant des écogestes n'a pas pu être réalisé faute de temps disponible pour la Direction Ressources Humaines et le service Communication.

Pour faire un suivi fin des consommations, la collectivité n'avait jusqu'à récemment pas d'espaces numériques Enedis et GRDF, et l'historique des consommations est limité selon la date d'installation des compteurs intelligents. A noter également que la salle de sport de Seurre n'est pas équipée en compteur communiquant pour le gaz, alors qu'il s'agit d'un des premiers sites en termes de volume de consommation annuel.

Perspectives

Depuis le printemps 2024, un travail conjoint PCAET-Travaux a été relancé autour du suivi et de la réduction des consommations d'énergie du patrimoine bâti.

La création des espaces numériques Enedis et GRDF va permettre de mettre en place un suivi plus précis et régulier des consommations d'énergie et d'identifier les éventuelles surconsommations ainsi que l'impact des efforts de sobriété réalisés.

Le PCAET et la direction Travaux prévoient d'ici fin 2024 de communiquer en interne sur les réductions de consommation observées suite au plan de sobriété de 2023. Il faut cependant préciser que les consommations d'électricité totales vont être amenées à ré-augmenter avec l'ouverture de l'espace nautique Fernand Bonnin depuis mai 2024.

Par ailleurs, le recrutement d'un stagiaire pour l'élaboration d'un livret d'accueil sur les gestes de sobriété est envisagé par la direction Ressources humaines et l'équipe Communication.

Enfin, le lancement d'un COPIL Patrimoine et Transition à l'automne 2024, animé par le PCAET et regroupant les directions Travaux, Finance et la direction générale offrira un espace conjoint pour suivre les consommations d'énergie du patrimoine et échanger sur les projets de construction, de rénovation énergétique et de développement des ENR sur le patrimoine (cf [Action 5.1.2](#)).

Action 5.1.2 : Engager la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
S'appuyer sur l'audit énergétique du patrimoine communal et intercommunal afin de pouvoir prétendre au prêt GPI AmbRE	Pilote	CC RDS, Communes	A venir

Élaborer un Programme Pluriannuel d'Investissement de rénovation, en priorisant le patrimoine le plus énergivore et viser une réduction des consommations d'énergie supérieure ou égale à 30%	Pilote	CC RDS, Communes	En attente
Analyser l'opportunité de développer des projets d'énergie renouvelable (photovoltaïque, bois énergie...) sur le patrimoine communale et intercommunale par tiers investissement	Pilote	CC RDS, Communes	A venir
Profiter des rénovations du patrimoine public pour engager une réflexion sur la mise en place de mini réseaux de chaleur	Pilote	CC RDS, Communes	A venir

Indicateur de suivi	2020	2021	2022	2023	2024
Enveloppe budgétaire allouée à la rénovation du patrimoine (k€)				50	100
Production PV des installations sur les toitures de bâtiments publics	1,22	135,7	151,76	136,66	

Suite aux diagnostics énergétiques de 2021, seuls des petits travaux ont été réalisés pour atteindre des gains d'énergie rapide à moindre coût. De plus, une enveloppe de 100 k€ a été validée en 2024 pour la rénovation du siège communautaire à Seurre, avec isolation par l'extérieur et changement des huisseries. La collectivité ne dispose pas d'un PPI dédiée à la rénovation énergétique, des travaux de rénovation énergétique ayant été inscrits à son PPI sans que cela débouche sur les arbitrages budgétaires correspondants.

Les réflexions sur la rénovation des salles de sport ont été relancées en collaboration entre le PCAET et la direction Travaux au printemps 2024. Sur la base des audits, une estimation des temps de retour sur investissement avec plusieurs scénarii prenant en compte le prix des énergies, les baisses de consommation et les aides financières a été réalisée.

En parallèle, certaines communes avancent sur la rénovation de leur propre patrimoine :

- la commune de Jallanges qui a mené des travaux d'isolation et de changement de chauffe-eau ;
- la commune de Brazey-en-Plaine dont la rénovation thermique de son école maternelle est en cours avec un niveau BBC rénovation vise ;
- la commune de Magny-les-Aubigny qui prévoit de remplacer l'intégralité des fenêtres de son bâtiment communal fin 2024 ;
- la commune de Bagnot qui est accompagnée par le SICECO pour l'isolation de ses bâtiments communaux Mairie-Ecole et l'installation d'une pompe à chaleur.

Concernant le développement des énergies renouvelables, la collectivité a solarisé la salle de sport André Berbey à Seurre (location de sa toiture). Une étude sur l'autoconsommation collective avec les bâtiments publics à Seurre a par ailleurs été réalisée par le SICECO en 2024.

Les communes mènent également des projets de solarisation de leur patrimoine, avec par exemple à Brazey-en-Plaine un projet en cours d'installation photovoltaïque en toiture pour de l'autoconsommation et revente de surplus à la Maison de Santé Pluridisciplinaire, et la recherche d'un tiers-investisseurs pour l'installation photovoltaïque en toiture à la Halle solaire avec revente de l'énergie produite.



Dynamique faible, à relancer
< 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

La collectivité a des difficultés à s'engager sur la rénovation du patrimoine étant donné les coûts de travaux importants.

Par ailleurs, la Communauté de commune n'a pas d'espace d'échange privilégié avec les communes et en particulier les centres-bourgs concernant des sujets patrimoniaux potentiellement communs.

Ainsi, l'étude sur l'autoconsommation collective réalisée à Seurre par le SICECO en 2024 n'a pu prendre en compte que les bâtiments communautaires et non communaux en l'absence de données partagées sur les bâtiments communaux. De plus, en l'absence de données sur l'espace aquatique Fernand Bonin (réouverture après l'étude) et de l'exclusion de la possibilité de solariser son parking en zone inondable, les résultats fournis par l'étude du SICECO ne permettent pas en l'état d'envisager un projet d'autoconsommation collective pertinent entre les bâtiments publics à Seurre.

Perspectives

Pour assurer une vision transversale des projets liés au patrimoine bâti et aux consommations d'énergies de la collectivité, il est prévu de créer à la rentrée 2024 un COPIL Patrimoine et Transition animé par le PCAET réunissant les directions Travaux, Finance, Aménagement du Territoire et la direction générale. Les sujets traités par ce COPIL seront :

- La prise en compte des critères environnementaux dans les opérations de rénovation et de construction du patrimoine, en incluant les enjeux d'adaptation au dérèglement climatique (voir [Action 5.4.3](#)) ;
- Le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine (en particulier le solaire PV) ;
- La maîtrise des consommations de fonctionnement ;
- Le verdissement de la flotte de véhicule de la collectivité (voir [Action 5.2.2](#)).

La collectivité connaît aujourd'hui des pertes financières de l'ordre de 30 k€ par an dues aux pertes énergétiques des salles de sport qui ne sont pas rénovées. Dans ce contexte, le sujet de la rénovation énergétique des salles de sport va être relancé à court terme avec :

- L'organisation d'une 1^{ère} réunion du COPIL Patrimoine et Transition en septembre 2024 avec comme sujet principale le partage des estimations de temps de retour sur investissement avec la direction Finance, pour les mettre au regard de la situation budgétaire de la collectivité ;
- L'organisation d'une commission PCAET-Travaux en octobre 2024 pour présenter les conclusions sur la rénovation des salles de sport, et obtenir un avis sur l'échéance à laquelle les rénovations des salles pourraient être lancées et sur le recrutement d'un AMO pour affiner les projets de rénovation et les gains attendus ;
- L'établissement d'une proposition budgétaire sur la rénovation énergétique pour 2025 suite à la commission PCAET-Travaux ;
- L'organisation d'une visite du site rénové du COSEC de Brochon sur la CC Nuits-Gevrey.

Dans un second temps, le COPIL Patrimoine et Transition se réunira pour échanger sur les projets de développement de solaire PV sur le patrimoine de la collectivité, en s'assurant une bonne synchronisation des différentes directions qui disposent d'informations et de contacts différents à ce sujet. Les 1ères données fournies par l'étude d'autoconsommation collective du SICECO permettront également d'alimenter les réflexions du COPIL Patrimoine et Transition sur les options de solarisation du patrimoine. Le SICECO est de plus en réflexion sur la proposition d'un accompagnement de ses adhérents sur le développement du solaire PV.

Par ailleurs, le COPIL Patrimoine et Transition pourra participer aux réflexions sur la construction périscolaire de Brazey-en-Plaine (matériaux biosourcés, solaire PV, récupération d'eau, moyen de chauffage ...).

Enfin, l'arrivée d'un nouveau chargé de mission Petites Villes de Demain, en relation directe avec les centre-bourgs, pourrait fluidifier les interactions avec le PCAET en particulier sur les sujets patrimoniaux.

Objectif 5.2 : Agir pour une mobilité propre

Action 5.2.1 : Élaborer un plan de mobilité interne à la collectivité

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Sensibiliser au changement des pratiques de mobilité pour le personnel communal et intercommunal ainsi que les élus	Pilote	CC RDS	En cours
Engager une réflexion avec les établissements pour la mise en place de Plans de Déplacement des Établissement Scolaires	Partenaire	CC RDS	En attente
Élaborer un Plan de Déplacement d'Administration : enquête interne, mise à disposition de vélo, indemnité kilométrique vélo	Pilote	CC RDS	A venir

La collectivité sensibilise ses agents et élus aux changements de pratiques de mobilité par l'organisation annuelle du Challenge de la Mobilité ainsi que la participation à Mai à Vélo, en notant qu'un premier challenge ciblé sur les élus et les agents communaux est organisé en 2024.

Le télétravail a été mis en place depuis 2021, à raison d'un jour par semaine pour les agents ayant des missions éligibles, avec des outils de visioconférence et des licences de logiciel adaptés. Il est également prévu de passer les lignes de téléphone fixes sur ordinateur en 2025. Certaines mairies du territoire s'équipent également pour faciliter les réunions à distance, comme la mairie de Saint-Usage qui est en cours d'installation d'une salle de vidéo-projection.

La collectivité co-finance des ateliers vélo dans les écoles et collèges depuis 2021, et depuis 2024 l'animateur kayak de la collectivité est formé à l'animation des ateliers Savoir Rouler à Vélo (SRAV) qui visent à apprendre aux enfants à circuler à vélo en autonomie complète et en sécurité dans l'espace public (cf [Action 2.2.2](#)). Il peut ainsi intervenir auprès des publics périscolaires et scolaires hors saison kayak, avec l'objectif de former tous les élèves du CP au CE2 sur les blocs 1 et 2 du SRAV sur 2024-2025 (10h d'animation prévues par établissement), puis de réaliser le bloc 3 avec les CM1-CM2 sur 2025-2026 sous réserve de la présence d'accompagnateurs en nombre suffisant. Certaines communes mènent également des réflexions sur les déplacements scolaires (ex. projet de pédibus envisagé à Saint-Usage).

Des sondages sur les modes de déplacement des agents ont été menés en 2018 et 2021, sans que cela débouche sur un Plan de Déplacement d'Administration.

A l'été 2024, 3 anciens vélos mécaniques de l'Office du Tourisme ont été récupérés pour les locaux d'Echenon, et doivent être révisés avant d'être mis à disposition des agents pour les déplacements de courte distance.



Dynamique moyenne, à renforcer
≥ 25% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

La collectivité avait recensé il y a quelques années les modes de déplacement envisageables pour rejoindre les sites périscolaires, mais par manque de temps et de ressources humaines aucune action concrète sur le déplacement des publics scolaires n'a pu être menée, en dehors du déploiement du Savoir Rouler à Vélo dans les écoles et sur les sites périscolaires. Il existe un vrai enjeu de sécurisation de pistes cyclables pour rejoindre les écoles du territoire, le long de voies départementales et communales.

La mise en place d'un forfait mobilité durable avait été envisagée, mais n'a pas abouti pour le moment étant données les fortes contraintes budgétaires actuelles, et des questionnements sur la part des salariés qui pourraient être concernés. La possibilité de recharger les véhicules électriques des agents sur la borne technique installée à Echenon a été refusée pour le moment, la collectivité ne disposant pas de bornes permettant de suivre les consommations électriques correspondantes.

Concernant le Plan de Déplacement de l'Administration, les absences sur le poste de chargé de mission PCAET-Mobilité n'ont pas permis d'aller au bout de la démarche jusqu'à maintenant.

Perspectives

Concernant les déplacements pour les publics scolaires, la collectivité prendra en compte le besoin de pistes cyclables sécurisées autour des écoles et sites périscolaires dans le cadre du travail qui sera lancé fin 2024 sur le maillage cyclable du territoire sur la base du Schéma des Mobilité Durable. Il est prévu d'échanger avec le département sur les aménagements nécessaires sur les voiries départementales, les élus locaux étant également conseillers départementaux pouvant potentiellement être un appui dans les discussions à venir.

Pour ce qui est de la mobilité des agents de la collectivité, les projets suivants ont déjà été amorcés ou sont envisagés pour 2024-2026, et feront l'objet de plusieurs scénarii avec budget associé :

- Présentation et analyse économique des solutions de mobilités (covoiturage, vélo, train+vélo) lors de petits-déjeuners Mobilité dans le cadre du Challenge de la Mobilité en septembre 2024 ;
- Création d'un livret d'accueil Mobilité recensant les options possibles pour les agents, en priorité pour les sites d'Echenon et Seurre ;
- Inscription du site d'Echenon dans le programme Objectif Employeur Pro-Vélo avec la chargée de mission PCAET comme référente de site, pour tenter d'obtenir une labélisation d'ici fin 2025 (audit gratuit jusqu'à cette date) en organisant des ateliers co-financés par les Certificats d'Economies d'Energie et en mettant en place des services pour faciliter le recours au vélo.
- Réalisation d'un Plan de Déplacement d'Administration avec un axe fort vélo, en lien avec la direction Ressources Humaines ;

Dans le cadre des réflexions sur le Plan de Déplacement de l'Administration, les pistes suivantes pourront être explorées :

- Mise en place d'un forfait mobilité durable ;
- Adaptation des plages horaires de travail autorisées aux horaires des train, cela pouvant aussi bénéficier aux agents ayant des contraintes familiales en fin d'après-midi ;
- Elargissement de la mise à disposition de vélos mécaniques pour les cours trajets sur les autres sites qu'Echenon ;

- Mise à disposition des VAE de l'Office du Tourisme pour les agents sur la basse saison touristique ;
- Mise à disposition de VAE en location co-financés par la collectivité (de manière similaire au remboursement partiel des transports en commun), en notant que cela pourrait notamment intéresser les agents travaillant sur les sites périscolaires et n'ayant pas le permis ;
- Installation de bornes de recharge électrique pour les agents.

Ces différentes pistes seront discutées avec les agents lors des petits-déjeuners de septembre 2024, puis avec le Comité Social Territorial en décembre 2024, avant le potentiel lancement de l'élaboration d'un Plan de Déplacement de l'Administration avec la direction Ressources Humaines.

Action 5.2.2 : Agir sur la flotte de véhicules

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Former à l'éco-conduite	Pilote	CC RDS	En cours
Réaliser un audit énergétique et environnemental de la flotte de véhicules	Pilote	CC RDS	En attente
Assurer l'entretien des véhicules	Pilote	CC RDS	Réalisé
Convertir progressivement la flotte de véhicules en fonction des nouvelles énergies produites et du déploiement des points d'approvisionnement	Pilote	CC RDS	A venir

Au sein du service Déchets, les agents de collecte ont été formés à l'écoconduite.

La collectivité assure un bon entretien de ses véhicules pour rallonger le temps de renouvellement, cela étant principalement motivé par les économies financières ainsi réalisées.

En termes de flotte de véhicules, la Communauté de communes dispose aujourd'hui de 19 véhicules, dont 1 véhicule léger hybride rechargeable et 1 véhicule utilitaire électrique. Le véhicule hybride du siège communautaire (Toyota Yaris) en location, sera renouvelé début 2025, en hybride, voire en électrique selon l'étude des offres. La Communauté de communes envisage également de changer le véhicule 9 places diesel mis à disposition du chantier d'insertion de la SDAT à l'automne 2024, pour un véhicule électrique.



Bonne dynamique, à confirmer
≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

Si des premiers véhicules électriques/hybrides ont pu être achetés, il n'existe pas de plan d'électrification de la flotte de véhicules, les deux principaux freins rencontrés sont d'une part le surcoût lié à l'acquisition ou la location de véhicules électriques par rapport aux véhicules thermiques, et d'autre part des usages sur longue distance qui rendent difficile le passage à l'électrique sans accompagnement particulier sur les usages et/ou évolution technologique.

Ainsi, en 2024, dans le cadre du renouvellement du contrat de location des minibus de la direction Enfance Jeunesse, il a été décidé de rester sur un contrat de location de véhicules diesel sans option d'achat, en raison du surcoût et de l'autonomie limitée des véhicules électriques par rapport aux besoins des associations auxquelles ils sont prêtés.

Concernant la formation à l'écoconduite des agents hors équipe collecte, cela reste dépendant des besoins en formation recensés annuellement par la direction Ressources Humaines et cette question n'est pas ressortie jusqu'à maintenant.

Perspectives

Pour faciliter la conversion de la flotte de véhicule, un plan de verdissement incluant une réflexion sur les usages en amont des renouvellements de contrat est nécessaire, et pourra être menée dans le cadre du COPIL Patrimoine et Transition, en lien avec un potentiel Plan de Déplacement de l'Administration. Les étapes à suivre sont :

- Recensement exhaustif des véhicules de la collectivité (propriété et location), avec usages, caractéristiques technique et dates de renouvellement prévues ;
- Première estimation du surcoût du changement de motorisation (pour de l'électrique ou autre), et validation financière et politique d'une fourchette de budget possible selon les échéances de contrat ;
- Identification des véhicules à cibler si le budget n'est pas suffisant pour un verdissement généralisé ;
- Analyse précise des offres en achat/location pour les véhicules ciblés et des aides financières existantes pour identifier les options de conversion électrique/autre et leur coût total (recharge incluse) ;
- Echange avec les directions concernées sur les usages de ces véhicules pour identifier les besoins et les évolutions possibles pour s'adapter à une motorisation électrique/autre ;
- Elaborer sur cette base un plan d'électrification avec un budget précis associé.

A noter qu'étant donné le temps de travail correspondant, l'élaboration du plan d'électrification est dépendant des ressources financières qui pourront effectivement être mobilisées en faveur de la conversion de la flotte, d'où une première estimation préalable du surcoût associé et la validation d'une fourchette de budget disponible par an.

Par ailleurs, les agents seront sondés sur la pertinence de formation à l'écoconduite dans le cadre des petits-déjeuners Mobilité de septembre 2024 et de l'élaboration du Plan de Déplacement de l'Administration.

Enfin, des réflexions pourraient être menées sur la mise à disposition d'une plus grande flotte de véhicules légers pour les déplacements professionnels des agents, en ciblant les besoins les plus importants et récurrents, comme l'école de musique qui affiche aujourd'hui la plus haute consommation en carburant (nombreux sites d'intervention éparpillés sur le territoire).

Objectif 5.3 : Mieux consommer pour limiter la production de déchets

Action 5.3.1 : Mettre en place des politiques d'achats responsables

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Mettre en œuvre des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics avec intégration de l'enjeu « climat-air-énergie »	Pilote	CC RDS	En attente
Privilégier les équipements économes et performants	Pilote	CC RDS	En cours
Passer à un contrat de fourniture d'électricité renouvelable via des dispositifs de groupement d'achat	Pilote	CC RDS	En attente
Encourager la plateforme d'approvisionnement des repas à adapter les menus de la restauration collective avec des produits locaux et de qualité (cf. Fiche 3.1.2)	Pilote	CC RDS	Réalisé

La collectivité a systématiquement recours à la réparation et au réemploi pour son matériel, dans un contexte de forte contrainte budgétaire, et des équipements économes et performants sont visés en cas d'achat.

L'approvisionnement local fait partie des critères de sélection des fournisseurs pour la restauration collective dans les périscolaires (cf [Action 3.2.1](#)).



Bonne dynamique, à confirmer

≥ 50% des sous-actions en cours ou réalisées

Freins identifiés

La mise en œuvre de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics n'a pas encore pu être réalisée par manque de ressources humaines dans la direction Travaux.

La fourniture d'électricité de la collectivité est assurée par le groupement d'achat d'énergie coordonné par le SICECO, et une option avec de l'électricité renouvelable est proposée. Cependant, la collectivité n'y a pas souscrit pour le moment en raison du surcoût engendré : de l'ordre de +1% en 2021 pour des Garanties d'Origine, et de +15% à +30% pour de l'électricité à Haute Valeur Environnementale.

Perspectives

Le futur recrutement d'un juriste rattaché à la direction Travaux pourra permettre d'avancer sur la définition de clauses intégrant les enjeux climat-air-énergie dans les marchés publics.

Action 5.3.2 : Poursuivre le programme de réduction des déchets mené par la collectivité

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Poursuivre la sensibilisation des agents au tri du papier, à la réduction des impressions	Pilote	CC RDS	Réalisé
Poursuivre la dématérialisation dans les procédures administratives et interne de la collectivité	Pilote	CC RDS	En cours
Poursuivre la mise en place du compostage dans les administrations, les écoles en sensibilisant les usagers et en améliorant la valorisation du compost	Pilote	CC RDS	En attente
Intégrer les actions menées par la collectivité dans le PLPD	Pilote	CC RDS	Réalisé
Poursuivre la sensibilisation à « l'anti-gaspillage » dans les restaurants collectifs (cf. Fiche 3.1.2)	Pilote	CC RDS	En cours
Communiquer auprès des communes autour du kit pour manifestation (écocup, barquette etc.)	Pilote	CC RDS	Réalisé

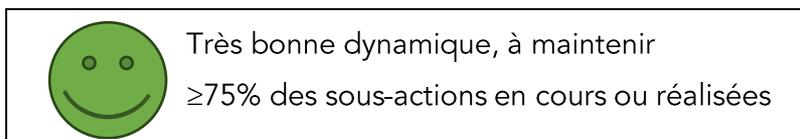
Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'emprunt du kit pour manifestation	19	19	19	24	31

Des actions de sensibilisation des agents au tri et à la réduction des impressions ont été réalisées sur 2020-2021 par la chargée de mission prévention déchet, et la consommation de papier continue à être suivie via un bilan comptable différencié par service avec une très nette diminution de la consommation. Les agents d'entretien ont également été formés pour s'assurer du respect du tri fait dans les poubelles. De plus, des composteurs sont installés dans les locaux d'Echenon et dans plusieurs sites périscolaires, et la collectivité peut équiper sur demande les écoles.

La direction Ressources humaines a dématérialisé la quasi-totalité des procédures dont les bulletins de paie et les carnets de congé. La dématérialisation du remboursement des frais de déplacement n'a pas encore été réalisé.

Les actions menées en interne par la collectivité sont intégrées dans l'axe 7 « Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets » du PLPD 2020-2025.

Enfin, la sensibilisation au gaspillage alimentaire est toujours active dans les sites périscolaires (cf [Action 3.1.2](#)) et les acteurs locaux sont informés de la mise à disposition par la collectivité d'un kit pour manifestation, celui-ci étant régulièrement emprunté.



Freins identifiés

La gestion des déchets dans les locaux de la collectivité n'est aujourd'hui pas formalisée dans le cadre du parcours d'intégration.

En l'absence du recrutement d'un chargé de mission Prévention sur les déchets ou d'un poste d'Ambassadeur du tri, il n'est pas possible de lancer un travail spécifique avec les écoles.

Perspectives

La création d'un guide Mobilité pour les agents (cf [Action 5.2.1](#)) pourra constituer la 1^{ère} étape de l'élaboration d'un guide du nouvel arrivant qui pourra être complété avec les informations sur la gestion des déchets dans les locaux. Dans l'attente de temps disponible pour ce projet au sein du service communication, une version avec une mise en forme minimaliste sera diffusée d'ici début 2025.

Il n'est pas prévu de relancer d'autres actions spécifiques d'exemplarité en interne en l'absence de chargé de mission Prévention.

Objectif 5.4 : Sensibiliser et animer le PCAET

Action 5.4.1 : Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et à la transition énergétique

État d'avancement des sous-actions

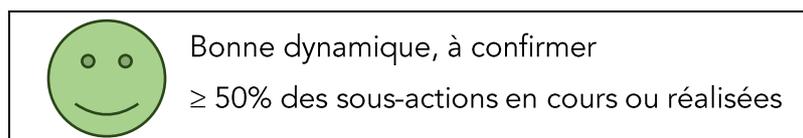
Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Faire évoluer le PCAET « technique » vers un PCAET à destination du public	Pilote	CC RDS	En attente
Intensifier les échanges avec les acteurs et les différents réseaux pour faire connaître les actions de la CC RDS, les amplifier et faire de la collectivité le pilote du PCAET	Pilote	CC RDS	En cours
Sensibiliser la population aux impacts locaux du changement climatique et former le personnel en contact avec les personnes les plus vulnérables	Pilote	CC RDS	En cours
Sensibiliser les scolaires au changement climatique et donc aux enjeux de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES	Pilote	CC RDS	En cours
Réaliser des actions pédagogiques avec les écoles	Pilote	CC RDS	A venir

Le PCAET s'appuie sur le réseau d'acteurs locaux en lien avec la transition écologique pour mener à bien ses actions : organismes (SICECO, Pays Beaunois, CCI, Chambre d'Agriculture), associations, collectivités environnantes...

En 2021, une intervention PCAET a été organisée auprès de 24 élèves du collège d'Echenon dans le cadre d'un projet scientifique.

En avril 2024, une journée Plan Climat a été organisée pour sensibiliser les habitants aux enjeux du dérèglement climatique et donner à voir les solutions locales existantes. Plus de 25 acteurs sur les différentes thématiques du PCAET (Habitat, Mobilité, Agriculture et alimentation, Déchets et économie circulaire, Energies et ressources, Nature et biodiversité, Climat) ont été réunis, avec des formats variés (ateliers, jeux, expo-vente, expo-photo, conférence...)

Les communes peuvent également mener des actions de sensibilisation auprès des écoles, par exemple à Saint-Usage avec des présentations sur les éco-gestes pour les professeurs.



Freins identifiés

Les absences sur le poste de chargé de mission PCAET ont rendu difficile le maintien d'un réseau actif à l'échelle du territoire sur les sujets de transition écologique.

La journée Plan Climat a connu une fréquentation limitée (100 à 150 personnes) au regard du volume de travail nécessaire pour l'organisation de ce type d'évènement. Un bilan détaillé de l'évènement a été réalisé, avec l'identification de plusieurs points expliquant le succès mitigé du point de vue de la fréquentation (planning serré, ressources internes limitée, clarté de la communication, budget restreint). Il est ressorti la nécessité de créer un « réseau Plan Climat » local plus fort, comprenant notamment les écoles et les acteurs associatifs, et de mieux s'appuyer sur des évènements déjà existants, tout en proposant des formats d'animation plus grand public et festifs pour attirer les habitants au-delà des plus convaincus.

Perspectives

En termes de temps de travail vis-à-vis du nombre de personnes touchées, il est apparu plus efficace de réaliser des animations ciblées vers les publics scolaires sur 2024-2025, cela n'ayant pas été fait depuis 2021 et cela permettant de commencer à consolider un réseau local sur les enjeux de transition écologique sur lequel s'appuyer pour organiser de prochains évènements.

Le cycle de sensibilisation 2024-2025 sur la transition écologique avec les écoles du territoire ciblera la thématique du dérèglement climatique en général (animation de Fresque du Climat, réflexions sur la ville/le village de demain) et de la forêt et la biodiversité. Au moins 4 écoles primaires, 1 école maternelle et 2 collèges ont prévu de participer avec un travail réalisé en cours d'année avec les professeurs et un appui humain et/ou financier de la collectivité, et une clôture lors d'une demi-journée d'échange entre écoles organisée en mai 2025. Des animations dans les sites périscolaires sont également envisagées, avec le projet de penser le cycle de sensibilisation sur 2 ans dans le cadre d'une collaboration Enfance-Jeunesse/PCAET débouchant sur l'organisation d'une Fête de l'Enfance 2026 sur la thématique de la transition écologique.

Action 5.4.2 : Assurer le suivi et l'animation du PCAET de manière à informer/former les acteurs aux effets du changement climatique

État d'avancement des sous-actions

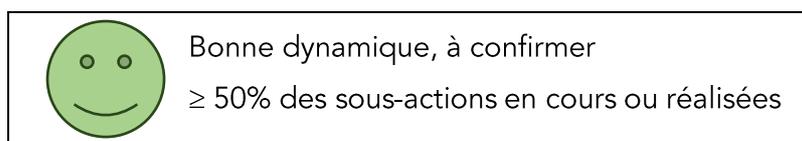
Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
S'intégrer dans un réseau PCAET départemental animé par le SICECO ou une structure départementale	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	En cours
Création d'un conseil de développement en charge de la mobilisation des acteurs	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	En attente
Former les élus et les agents sur les thématiques air-énergie-climat	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	A venir
Créer une commission PCAET avec les services pilotes et les élus référents pour l'évaluation des actions, lever les freins et identifier des leviers	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	Réalisé
Mutualiser un référent technique PCAET	Pilote	CC RDS, Pays Beaunois	Réalisé

Indicateur de suivi	2020	2021	2022	2023
Nb de commissions PCAET organisées	2	5	3	4

La CC RDS dispose d'un poste de référent technique PCAET en interne depuis 2020, ce poste ayant déjà été occupé par 3 personnes (sept. 2020- avril 2022, juill. 2022- sept. 2023, janv. 2024-maintenant).

La chargée de mission PCAET participe ainsi aux différentes réunions organisées à l'échelle départementale et régionale en lien avec les projets du territoire, et se réunit environ 1 fois par trimestre avec les autres chargés de mission PCAET/transition écologique du Pays Beaunois.

Une commission PCAET a été créée depuis 2020 et se réunit plusieurs fois par an selon les projets, avec des élus pouvant faire le lien avec les autres commissions.



Freins identifiés

Le PCAET ayant été voté avant le renouvellement de l'exécutif, et, avec les absences sur le poste de chargé de mission, il apparaît que les enjeux, objectifs et actions du PCAET font aujourd'hui l'objet d'une appropriation inégale des élus en dehors de la commission PCAET.

De manière similaire, depuis 2022 les interactions entre le PCAET et les autres directions sur les sujets communs ont été limitées, dans un contexte de faible transversalité avec les autres commissions.

Un conseil de développement n'a pas encore été créé, cela pourrait être lancé dans le cadre du prochain mandat en 2026.

Perspectives proposées

Il est prévu de démarrer un cycle de sensibilisation en interne (agents et élus) pour relancer la dynamique autour du PCAET en s'appuyant notamment sur le bilan mi-parcours. Les actions envisagées sont les suivantes, et un planning sera établi d'ici fin 2024 :

- Présentation du bilan mi-parcours et discussions des perspectives avec la commission PCAET, les membres du COPIL PCAET (acteurs externes) le 12/09/2024, avec ouverture de la réunion aux communes ;
- Présentation du bilan mi-parcours et validation des perspectives avec l'exécutif élargi et le CODIR le 18/09/2024 ;
- Publication de la version définitive du bilan mi-parcours ;
- Présentation du bilan mi-parcours en conseil communautaire le 23/10/2024 ;
- Interventions en commissions thématiques pour une restitution ciblées sur les thématiques du PCAET les concernant, et ré-identification des élus faisant le lien PCAET/autres commissions ;
- Animation de Fresques du Climat pour les agents, pour la direction Enfance-Jeunesse dans un 1^{er} temps pour prévoir un temps commun entre Seurre et Echenon ;
- Animation d'une Fresque du Climat pour les élus, en ciblant dans un 1^{er} temps l'exécutif et la commission PCAET, avant d'envisager un élargissement ;

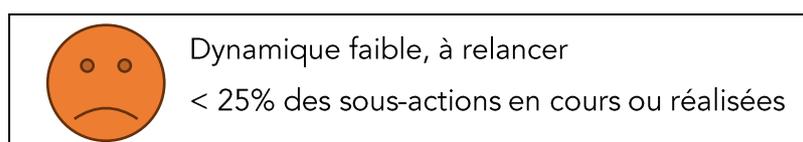
- Diffusion du documentaire « Et si... la transformation écologique était la matrice des politiques intercommunales ? » réalisé par l'ADGCF ;
- Organisation d'ateliers de projection pour les élus (ex. Atelier de la Renaissance Ecologique), pouvant alimenter la révision du PCAET à venir en 2026.

Action 5.4.3 : Intégrer les critères d'adaptation au changement climatique dans la construction du territoire de demain

État d'avancement des sous-actions

Sous-actions	Rôle CC RDS	Pilote	Etat
Diffusion de l'étude de vulnérabilité du territoire face aux impacts du changement climatique		CC RDS	En attente
Sensibiliser au concept d'adaptation l'ensemble des acteurs du territoire		CC RDS	En attente
Désigner un référent du service environnement/PCAET chargé d'assurer la transversalité et de sensibiliser à l'intégration des critères d'adaptation dans les projets de la collectivité	Pilote	CC RDS	En attente
Élaboration d'un guide des matériaux et réflexes à adopter dans les projets pour s'adapter au changement climatique		CC RDS	A venir

Aucun projet spécifique n'a été mené sur l'adaptation au changement climatique sur 2020-2024, même si celle-ci est prise en compte dans la construction et rénovation des bâtiments publics, à l'échelle de l'intercommunalité et des communes.



Freins identifiés

L'étude de vulnérabilité du territoire réalisée dans le cadre de l'élaboration du PCAET n'a pas été diffusée étant donné qu'il s'agit d'un document technique peu parlant pour les élus ou les citoyens.

Il n'existe pas de guide spécifique sur l'adaptation au changement climatique pour les bâtiments. De plus, si le confort d'hiver est aujourd'hui bien maîtrisé par les professionnels du bâtiment, ils ne sont pas aujourd'hui nécessairement bien formés au confort d'été, avec une difficulté des collectivités d'obtenir effectivement les résultats attendus. Les travaux de construction de l'Esplanade des Itinérance en 2021 n'ont par exemple pas permis d'atteindre un confort d'été suffisant, la collectivité ayant dû installer la climatisation malgré la sur-ventilation nocturne.

Perspectives proposées

Les enjeux d'adaptation seront intégrés au cycle de sensibilisation ciblant les élus, agents et publics scolaire prévu sur 2024-2025, à la fois sur la thématique du dérèglement climatique en général (cf [Action 5.4.1](#) et [5.4.2](#)) et sur la thématique plus spécifique des forêts (cf [Action 4.2.2](#)).

Par ailleurs, le nouveau COPIL Patrimoine et Transition permettra d'échanger sur les meilleures pratiques en termes d'adaptation au dérèglement climatique des bâtiments publics, tout en identifiant les différentes ressources et outils existants pour s'assurer de la bonne conformité des bâtiments livrés aux attentes en termes de confort thermique y compris en période estivale (voir [Action 5.1.2](#)).

Objectif 5.1 : Réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
5.1.1 Poursuivre la réduction des consommations de fonctionnement	 67%	<ul style="list-style-type: none"> Audits énergétiques (2021) Plan de sobriété (2022) Nettoyage camions avec eau de pluie Communes : sobriété éclairage public, sensibilisation interne 	<ul style="list-style-type: none"> Livret d'accueil : manque de temps com'/RH Données énergétiques : manque d'historique/absence de compteur communicants 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination PCAET/Travaux Exploitation des espaces numériques Enedis/GRDF COPIL Patrimoine et Transition
5.1.2 Engager la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal	 0%	<ul style="list-style-type: none"> Petits travaux Solarisation Salle Berbey (2020) Budget rénovation siège de Seurre (2024) Estimation TRI* pour rénovation salles de sport (2024) Etude autoconsommation collective sur Seurre (2024) Communes : rénovations énergétiques, changement de moyens de chauffage 	<ul style="list-style-type: none"> Coût des travaux Pas de PPI Etude autoconso collective non exploitable Peu d'échanges avec les communes 	<ul style="list-style-type: none"> COPIL Patrimoine et Transition en sept. 2024 Commission PCAET-Travaux sur rénovation salles de sports → Budget AMO-MO en 2025 Visite COSEC rénové à Brochon Etude des possibilités d'installation PV et d'autoconso patrimoniale Appui sur réseau PVD pour échanges avec centre-bourgs

*TRI : Temps de Retour sur Investissement

Objectif 5.2 : Agir pour une mobilité propre

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
5.2.1 Élaborer un plan de mobilité interne à la collectivité	 33%	<ul style="list-style-type: none"> • Challenge de la Mobilité • Télétravail 1j/semaine • Equipement visio • Soutien SRAV (cf Action 2.2.2) • 1^{ers} sondages des agents en 2018 et 2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de déplacements scolaires, Plan de Mobilité interne : absence poste PCAET • Forfait mobilité durable et recharge électrique : coût/équité 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du SMD → prise en compte des scolaires • Solutions de mobilité pour les agents → livret d'accueil • Mise à dispo. de vélos mécaniques et VAE de l'OT • Inscription Echenon programme OEPV • Plan de Déplacement de l'Administration envisagé sur 2025-2026
5.2.2 Agir sur la flotte de véhicules	 50%	<ul style="list-style-type: none"> • Formation écoconduite pour la collecte • Entretien des véhicules • 1 VL hybride + 1 VUL électrique sur 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût motorisation électrique • Usages inadaptés • Non priorisé politiquement • Pas de priorité sur l'écoconduite hors collecte 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude sur plan de verdissement de la flotte • Sondage écoconduite pendant Petit Déj' Mobilité

Objectif 5.3 : Mieux consommer pour limiter la production de déchets

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
5.3.1 Mettre en place des politiques d'achats responsables	 50%	<ul style="list-style-type: none"> Réemploi et réparation systématique (budget réduit) Marché exigeant pour cantines périscolaires 	<ul style="list-style-type: none"> Clauses environnementales marchés publics : RH Fourniture électricité renouvelable : coût 	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement juriste Direction Travaux → clauses environnementales
5.3.2 Poursuivre le programme de réduction des déchets mené par la collectivité	 83%	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation interne avec résultats Installation compost Dématérialisation des procédures Actions anti-gaspi dans périscolaire Prêt kit pour manifestation 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de livret d'accueil avec gestion des déchets Plus de poste Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des actions en périscolaire Ajout volet déchet au livret d'accueil avec infos mobilité Pas d'autres actions en l'absence de poste Prévention

Objectif 5.4 : Sensibiliser et animer le PCAET

Action	Dynamique	En cours/réalisées	Freins	Perspectives
5.4.1 Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et à la transition énergétique	 60%	<ul style="list-style-type: none"> Participation réseau PCAET avec autres structures proches Intervention collège Echenon (2021) Journée Plan Climat (2024) 	<ul style="list-style-type: none"> Absence poste PCAET → pas de vrai réseau CC RDS Difficulté de toucher large : faible fréquentation Journée Plan Climat 	<ul style="list-style-type: none"> Cycle sensibilisation écoles sur 2024-2025 → créer un réseau Lien avec périscolaire → Fête de l'Enfance 2026
5.4.2 Assurer le suivi et l'animation du PCAET de manière à informer/former les acteurs aux effets du changement climatique	 60%	<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission PCAET depuis 2020 (3 personnes) Participation réunions /Pays Beanois/département/région Commission PCAET 3 à 5 fois/an 	<ul style="list-style-type: none"> PCAET voté sur précédent mandat + absence poste PCAET → appropriation inégale des élus, faible transversalité Pas de conseil de Développement 	<ul style="list-style-type: none"> Cycle sensibilisation en interne (agent + élu) 2024-2025 : diffusion bilan mi-parcours, intervention autres commissions, ateliers, documentaire, conférence des maires... Conseil de Dév.: après 2026
5.4.3 Intégrer les critères d'adaptation au changement climatique dans la construction du territoire de demain	 0%	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de l'adaptation pour construction/rénovation de bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> Etude de vulnérabilité du territoire → trop technique Pas de guide sur bâtiments Compétences inégales des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation incluse dans cycle de sensibilisation Bâtiments → COPIL Patrimoine et Transition

4. Planning prévisionnel sur 2024-2026

	2024	2025	2026
1. HABITAT	Retour Aide Réno (?) Réflexions PLUi (?)		! Elections
2. MOBILITÉ	Mise en œuvre du SMD (vélo, intermodalité, com) Projet de TAD ou soutien covoit/autostop (?)		
3. CONSOMMATION	Soutien à l'installation de récupérateurs d'eau Cycle de sensibilisation PCAET/Eau (?)		
4. PRODUCTION	Plan d'action filière forêt-bois > Projet miscanthus/chaudière biomasse (?) Convention gratuite avec la CCI Charte artisans/commerçants éco-responsables (?)		
5. EXEMPLARITÉ	Animation COPIL Patrimoine et Transition > Réflexions rénovation des salles de sport > Etudes auto-conso/installation PV > Plan de verdissement de la flotte Plan de Déplacement de l'Administration Cycle de sensibilisation : scolaire + interne Collaboration PCAET/Fête de l'Enfance (?) Préparation révision PCAET > vote début 2027		

★ Projets structurants prioritaires Projets secondaires (?) Projets soumis à futures validation politique et budgétaire

Les projets structurants prioritaires sur 2024-2026 sont :

- Mise en œuvre du Schéma des Mobilités Durables (avec appui technique aux communes)
- Plan d'action filière forêt-bois
- Animation du COPIL Patrimoine et Transition
- Cycle de sensibilisation avec les écoles et en interne, qui pourrait mener à la co-organisation de la Fête de l'Enfance en 2026 avec la direction Enfance Jeunesse
- Préparation de la révision du PCAET à partir de 2026

Parmi les projets secondaires prévus, un budget pour le soutien à l'installation de récupérateur d'eau pluviale est proposé pour 2025. Les autres projets n'ayant pas été spécifiquement prioritaires, ils avanceront donc selon le temps de travail mobilisé par les projets prioritaires et les opportunités/freins rencontrés.

Enfin, plusieurs projets, notés en gris sur le planning prévisionnel, dépendent des futurs arbitrages politiques et budgétaires de la collectivité sur 2025-2026.